

A une assemblée du conseil de la
municipalité de la paroisse des Trois-Rivières,
tenue à la maison d'école de Ste Marguerite,
lieu ordinaire de ses séances, le treizième
jour du mois de janvier mil neuf cent
huit, à 10 heures et demie m. à laquelle
étaient présents, le maire Henri Pétter,
les conseillers sieurs Laento, Ed-
Drauni T. G. Lamy, Louis Julien et
sieur Guard, après lecture du
procès verbal de la dernière séance,
il est proposé par T. G. Lamy
secondé par Ed. Drauni et reso-
lu unanimement que le
secrétaire soit autorisé de payer
à messrs Belinas la somme de
sept cent piastres pour diminuer
d'autant le budget de la munici-
cipalité en sa faveur.

On procède ensuite à l'élec-
tion des conseillers municipaux
pour remplacer Louis Julien
et Geo. Duforne sortant de
charge.

Proposé par sieur Laento
secondé par T. G. Lamy que
Louis Julien soit continué
en charge pour un second terme

Proposé par T. G. Lamy,
secondé par par sieur Laento
que Thomas Martin soit nom-
mé conseiller en rempla-
çant de Geo. Duforne, ces
deux propositions ont été faites
à onze heures moins un quart
et les contributions n'ayant

par fait l'entre propositions le
 délai de une heure icant, je l'he-
 ide Beaudry, président d'élection
 déclare les dits Louis Julien et
 Thomas Martin élus conseillers

L. H. Bettez fé

Th. Beaudry

Président d'élection

L. P. Mercier Sec. Trés

Province de Québec

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières

A une assemblée du conseil de la
 municipalité de la paroisse des Trois-Ri-
 vières, tenue à la maison d'école de Ste-
 Marguerite, lieu ordinaire de ses séances,
 le troisième jour du mois de février
 mil neuf cent-huit à huit heures p. m.,
 à laquelle étaient présent, le maire Henri
 Bettez, les conseillers Sévère Lacerte, Ed-
 mond Drouin, T. J. Lamy, Louis Julien
 et Xavier Girard; après lecture du pro-
 cès verbal de la dernière séance qui
 est adopté, on procède à l'élection du maire

Propose par T. J. Lamy, secunde par
 Louis Julien que Mr. Sévère Lacerte soit
 élu maire pour le prochain terme;

Propose en amendement par Edmond
 Drouin et secunde par X. Girard que Henri
 Bettez soit continuer pour un autre terme

Ont voté pour la motion principale:

T. J. Lamy, Louis Julien, Sévère Lacerte

Ont voté pour l'amendement: Edmond
 Drouin, Xavier Girard; Pour la motion
 principale, trois pour l'amendement, deux.

Propose, et adopte secunde et adopte
 par les mêmes conseillers et adopte sans

sous la même division que les assemblées du conseil se tiennent alternativement pour l'avenir à l'école de la Paroisse et à l'école de Ste-Marguerite.

Proposé par Edmond Broquin, secondé par sieur Laerte et adopté unanimement que Mr. sieur Laerte fait autoriser à prendre arrangement avec Mr. Edouard Rivard relativement à l'avis de poursuite donné par ce dernier contre le mauvais état de la route du 3^{ème} rang.

Et l'assemblée est ensuite ajournée au premier lundi de mars à l'école de la Paroisse à l'heure ordinaire.

Sereve Laerte
 Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières
 a une assemblée du conseil de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à la maison d'école de la Paroisse, le deux mars mil neuf cent huit à sept heures p. m. à laquelle étaient présents, Messieurs sieur Laerte, maire, et Trois-Larry conseiller. Après huit heures, faute de quorum, le conseil est ajourné sine die.

Monsieur sieur Laerte, nommé maire à la séance du trois février dernier, a prêté le serment d'office devant M. Mercier, secrétaire-trésorier et commissaire de la Cour supérieure; et ce dernier a aussi fait prêter le serment d'office aux conseillers Louis Julien et Thomas Martin, nommé conseiller par le conseil de la dite municipalité à sa séance du trois janvier courant. Les dits sieur Laerte et Louis Julien ayant

assermentés le huit février, 1908, et le dit Thomas Martin le vingt-neuf février 1908, tel qu'en font foi les formules de serments déposées aux archives de cette municipalité.

Severe Lacerte
L. N. Mercier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières
A une assemblée spéciale de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, pour remplacer l'assemblée régulière du deux mars courant qui n'a pas eu lieu, tenue à la maison d'école de la Banlieue, le dix-sept mars, mil neuf cent-huit à neuf heures p. m. à laquelle étaient présents le maire Severe Lacerte, les conseillers, Henri Bettez, Edmond Grouin, T. J. Lamy, Camille Girard, Louis Julien et Thomas Martin, formant le conseil au complet.

Après lecture des deux derniers procès-verbaux qui sont adoptés, le secrétaire est autorisé à payer les comptes suivants:

Edmond Grouin \$ 1.80; au conseil de comté pour pension à l'asile et entretiens de Edmond Grouin à l'asile de Beauport la somme de quarante quatre piastres; à P. A. Gouin \$ 3.15, compte daté du six février 1908; à Louis Balduc inspecteur de la route du quatrième rang.

la somme de treize piastres et quinze cents.

Proposé par T. J. Lamy secondé par Henri Bettez et adopté unanime-ment que le rapport des auditeurs de cette municipalité des livres du secrétaire trésorier, depuis le six mai mil neuf cent sept, au premier décembre, mil neuf

neuf cent-sept. suit approuvé et adopté.

Proposé par Henri Bettez secondé par T. G. Lamy que le secrétaire paye son assurance en garantie en faveur de cette municipalité et qu'il garde en compensation les intérêts payés par la banque sur les dépôts en banque de la municipalité si tantefois il y en a, placés sur son nom au compte d'épargne adopté.

Proposé par Thomas Martin, secondé par Xavier Girard et adopté unanimement que Désiré Lecomte soit nommé inspecteur du chemin des Forges à la place du dit Thomas Martin.

Genere Lacerte
L. R. Mercier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse des Rivières
à une assemblée du conseil de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à la maison d'école de la Bassière Ste-Marguerite le sixième jour du mois d'avril mil neuf cent-huit à huit heures p. m., à laquelle étaient présents, le maire Genere Lacerte, les conseillers, Henri Bettez, Edmond Girardin, Louis Julien, T. G. Lamy et Xavier Girard.

Après lecture du procès verbal de la dernière séance qui est adopté, le secrétaire fait lecture d'un compte qui lui est dû au montant de vingt-neuf piastres et notes et payé la date du 13 mars 1908, qui est adopté.

Il est ensuite proposé par Edmond Girardin, secondé par Henri Bettez que le secrétaire donne les

les avis publics requis par la loi afin de passer un règlement à la prochaine assemblée du conseil aux fins de passer le procès-verbal du cours d'eau sur les lots numéros dix-sept et dix-huit du cadastre officiel d'enregistrement de la paroisse des Trois-Rivières, fait le 26 juillet 1889, si tantefois ce procès-verbal est encore en vigueur.

adopté

Et il est proposé par Edmond Thauvin secondé par Henri Bettez que la somme de quinze piastres payée par le conseil à Édouard Rivard par arrangement pour un avis de paroissiens pour maintenir l'état des chemins dans la route à Denon ne lui soit pas réclamée sur que cette route a exigé plus d'entretien qu'à l'habitude.

Et l'assemblée est ensuite ajournée au premier lundi du mois de mai à l'école de la Banlieue à l'heure ordinaire.

Levee Lesert

L. Mercier

Province de Québec

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières
 A une assemblée des conseillers du conseil de la municipalité de la dite paroisse, tenue à la maison d'école de la Banlieue le premier lundi de mai, le 4, 1908, à huit heures et demie p. m., à laquelle étaient présents, le maire Léveillé, les conseillers Edmond Thauvin, Henri Bettez, Louis Julien, Thais Lamy, Xavier Girard et Thomas Martin

Après lecture du procès-verbal de

de la dernière assemblée qui est adopté.
 Il est proposé par Xavier Guard, secondé
 par Edm. Trauin que Louis Balduc, l'inspec-
 teur de la route à Bureau est prié par ce
 conseil de faire mettre la dite route à Bureau
 en bon état et faire pour cela spécialement
 dans les côtes tous les travaux nécessaires.

adopté

Après lecture de l'avis de motion
 de Edmond Trauin, donné à la dernière
 assemblée à l'effet de casser et annuler le
 procès verbal du cours d'eau sur les lots
 nos 17 et 18 du cadastre officiel le vote est
 pris sur le règlement suivant:

Règlement

Attendu qu'il y a des doutes si le
 procès verbal qui a existé pour le cours
 d'eau sur les numéros dit-sept et dit-huit
 du cadastre officiel de la paroisse des Trais-
 Riviers, en date du vingt-six juillet 1889
 est encore en vigueur, il est proposé
 par Edmond Trauin, secondé par Henri
 Bettez que le dit procès verbal soit
 cassé et annulé pour l'avenir et que
 le dit cours d'eau et le pont le traues-
 cant sur le chemin de la Lanterne, restent
 comme par le passé à la charge
 de la municipalité. Ont voté contre
 ce règlement F. G. Lamy, Louis Julien,
 Thomas Martin. Ont voté pour Ed-
 mond Trauin, Henri Bettez, Xavier
 Guard. Il y a égalité de voix et le
 maire donne son vote pour le règlement
 qui est en conséquence adopté.

Proposé par H. Bettez, secondé par

par Xavier Girard que Eds. Drouin ---
 soit autorisé à faire mettre en ordre la
 clôture de la route de la Paroisse.

Il est proposé et adopté unanimement
 que le salaire du secrétaire pour
 la prochaine année soit de la somme
 de ~~deux~~ cent sixante piastres pour
 tous les ouvrages à faire pour le dit
 conseil, y compris la confection
 des rôles d'évaluation, la liste électo-
 rale, la liste des petits et grands jurés
 et les assemblées spéciales: et le Secu-
 taire accepte les conditions de cette en-
 gagement. adapté

Il est proposé par Xavier Girard
 secondé par H. Bettez que Mr. Louis
 Caperrière soit nommé inspecteur éva-
 luateur à la place de Georges Vaillan-
 ceau adapté

Et l'assemblée est ensuite ajau-
 rné au premier lundi du mois
 de juin à l'école de Ste Marguerite
 à l'heure ordinaire.

Clément Lacerte
 Secrétaire

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
 a une assemblée du conseil de la dite
 municipalité, tenue à la maison d'école
 de Ste. Marguerite, le lundi, premier jour
 de juin, 1908, à huit heures du soir à la-
 quelle étaient présents, le maire sévère
 Lacerte, les conseillers, Henri Bettez, Ed-
 mand Drouin, Thais Lamy, Louis
 Julien, Xavier Girard et Thomas Martin,

après

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adopté, Mr. Louis Saperrière demande au conseil d'être déchargé de la charge d'évaluateur de la municipalité pour des raisons qui sont transmises valables par le conseil et il est proposé par Henri Pettez secondé par Xavier Girard que Mr. Louis Levassier de Ste. Marguerite soit nommé évaluateur à sa place

adopté

Il est proposé par Thais Lamy, secondé par X. Girard que Mr. Thomas Martin examine les travaux à faire pour mettre en bon état le pont plus grand du pont, sur le chemin du cordar qui conduit à la route du sachon et fasse rapport à ce conseil

adopté

Proposé par X. Girard secondé par Henri Pettez que l'assemblée s'ajoute au premier lundi de juillet à l'école St. Marguerite

Proposé en son amendement par Fg. Thais Lamy, secondé par Louis Julien que l'assemblée s'ajourne à l'école de la Banlieue.

Pour la motion principale. Mr. Girard, Pettez, Julien = 3

Pour l'amendement: Lamy, Julien & Martin = 3

Le maire donne son vote pour l'amendement qui est adopté et l'assemblée est ajournée au premier lundi de juillet à l'école de la Banlieue.

Clément Lacroix
Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières

A une assemblée spéciale du conseil de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de St. Marguerite, le seizième jour du mois de juin mil neuf cent - huit, ~~à~~ à huit h. p. m.; convoquée sous l'autorisation du Maire, après avis donné à chacun des conseillers par prudence en considération s'il est urgent de faire en neuf ou de réparer seulement le pont dans le chemin qui conduit au Rocher, près de chez Mr. Louis Pelletier.

Furent présents: Le Maire Simeon Lacerte, et les conseillers Henri Bettez, Edmond Throuin, Thais Lamy, Louis Julien et Thomas Martin.

Proposé par Henri Bettez secondé par Edmond Throuin que le maire achète une dizaine de madriers pour réparer temporairement le pont près de chez Mr. Louis Pelletier dans le chemin qui conduit au Rocher et Mr. Tréfle Raymond présent à l'assemblée accepte de transporter ces madriers pour le prix de 75 centimes à prandre en ville et les rendre sur les lieux.

Et l'assemblée est ensuite ajournée au premier lundi de juillet à l'école de la Banquière

Simeon Lacerte

Maire

Province de Québec

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières

A une assemblée régulière du conseil de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de la Banquière, le lundi, six juillet, mil neuf cent - huit à

à huit heures p. m., à laquelle étaient présents, le maire sieur Lacerte et les conseillers Henri Bettez, Edmond Drouin, Louis Julien, Thais Lamy et Xavier Girard

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adopté et lecture d'un compte de g. n. Esadin pour \$4.95 et d'un autre de \$25.50, de Edmond Raymond pour travaux faits d'après les ordres de Louis Baldue, Inspecteur de la route à Beueau qui sont aussi adoptés,

Il est proposé par Edmond Drouin secondé par Henri Bettez qu'un compte pour treize piastres et cinquante pour les frais de Me Nath Lemmeau & Ogden, avocats en rapport avec l'appel d'un règlement de la municipalité au conseil de comté pour le cas d'eau sur les lots nos 17 & 18 du cadastre soit payé par la dite municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

Ont voté pour que ce compte soit adopté Edmond Drouin, Henri Bettez et Xavier Girard;

Ont voté contre Thais Lamy et Louis Julien;

Et le dit compte est adopté sur la dite division.

Propose par Et l'assemblée est en suite ajournée au premier lundi du mois d'août à l'école de St-Marguerite.

Cléve Lacerte

L. P. Mercier

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des 3 Rivières
à une assemblée régulière de
la dite municipalité, tenue à la

après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adopté, le Secrétaire fait lecture d'un compte présenté au conseil par Félix Raymond, au montant de \$ 15.⁰⁰ pour travaux faits dans la route du Rochon, ce compte est sur la table du conseil en attendant que le dit Félix Raymond fasse la collection lui-même de ceux qui voudront payer à lui-même et de produire un compte détaillé de l'ouvrage fait pour les personnes qui refusant de payer ou qui demeurent en dehors des limites de la municipalité. adopté.

Proposé par Edmond Drouin, secondé par Henri Bettez et adopté unanimement que la somme de quatre cent cinquante piastres soit prélevée sur les biens fonds de la municipalité, d'après l'évaluation portée au nouveau rôle d'évaluation, pour pourvoir aux dépenses de l'année.

Le Secrétaire fait lecture du compte de sieur Laerte pour les travaux que le conseil l'a autorisé à faire faire dans le canal d'eau sur les lots Nos 17 & 18 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières. Le compte au montant de vingt-deux piastres et cinquante centimes est unanimement adopté par le conseil et le paiement autorisé.

Le conseil procède ensuite à l'examen du nouveau rôle d'évaluation et le Secrétaire en donne lecture au conseil et aux contribuables présents, après quelques changements et corrections faits qui sont initiales par le maire du conseil.

le dit rôle est homologué par le conseil. Le secrétaire offre ensuite sa démission comme secrétaire du Conseil, mais celle-ci lui est refusée et l'assemblée s'ajourne ensuite au premier lundi du mois d'octobre à l'école de St-Marguerite, à l'heure ordinaire.

Levère Laerte
 Secrétaire

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières
 A une assemblée régulière du conseil de la dite municipalité tenue à la maison d'école de St-Marguerite, le cinquante-neufième jour du mois d'octobre mil neuf-cent-Dix-huit à huit heures p. m.; à laquelle étaient présents: Le maire Sévère Laerte, les conseillers Henri Bettez, Edmond Strain, Thais Lamy, Xavier Girard et Thomas Martin formant quorum;

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adoptée, le secrétaire donne lecture d'un compte de Félix Raymond, inspecteur, au montant de dix piastres et trente centimes - \$ 10.⁰⁰ qui est accepté et le paiement autorisé.

La liste des électeurs parlementaires, votant dans le district électoral de la ville des Trois-Rivières et dans le district électoral du comté de St-Maurice est lue en conseil par le secrétaire et elle est adoptée après que les changements et corrections faits par le secrétaire conseil furent adonnés par le maire du conseil.

Il est proposé par Edmond Drouin, secondé par Henri Bettez que Antoine Milot remplace Théobald Milot comme syndic du procès verbal dans le premier rang du township St-Maurice, pour le cours d'eau se déchargeant dans la Rivière Milotte.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite au premier lundi de novembre prochain, à l'école de la Banlieue, à 10 hr. a. m., en même temps que se fera la vente des routes par le conseil.

Henri Bettez
Secrétaire du Conseil

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières
à une assemblée du conseil de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à la maison d'école de la Banlieue, lundi le dix-neuf novembre ¹⁹⁰⁸ à onze hr. a. m., à laquelle étaient présents, le maire Henri Bettez, les conseillers - François Lamy, Thomas Martin et Louis Julien, pendant une partie de l'assemblée.

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adapté le secrétaire donne lecture d'un compte au montant de de \$5.62 présenté par Godefroy Lefebvre et d'un autre au montant de \$6.75 présenté par ant. - Milot; ces deux comptes sont adaptés par le Conseil.

Le conseil procède ensuite à la vente des chemins et routes, pour leur entretien depuis le premier novembre 1908

jusqu'au trente avril, et aux conditions suivantes qui sont énoncées publiquement avant la vente.

Proposé par Thais Lamy, secondé par Henri Pétter, que les chemins et routes qui dont l'entretien va être rendu au rabais, le soit aux conditions suivantes:

1^o Que le prix pour l'entretien desdits chemins et routes ne soit payé aux entrepreneurs qu'à la fin du terme de l'entreprise.

2^o Que la route de la Barlière et celle du Petit Village soient rendus pour une année entière, du premier novembre, 1908 au premier novembre, 1909 et à la charge par l'entrepreneur de couper les mauvaises herbes sur tout le parcours des dites routes.

3^o Que toutes les dites routes et chemins soient balisés et entretenus de voies doubles à tous les quatre arpents.

4^o Que toutes les dites routes et chemins soient entretenus durant l'hiver sur un tracé de quatre pieds de largeur et que l'entrepreneur fasse le "scraper" immédiatement après chaque bord de neige.

5^o Que toutes les routes et chemins soient balisés avec des balises en bois dur sur tout leur parcours et en bois mort à l'endroit des voies doubles; exception est faite pour la route de la Barlière, pour la route du Petit Village et pour la traverse sur le Filume; ces derniers devront être balisés en bois mort (sapin);

6^o Faute d'acheteur ou enchérisseur le conseil se réserve le droit de remettre à plus tard la vente des dites routes.

et chemin et de faire cette route au temps et de la manière qu'il le jugera à propos.

Route du 1 ^{er}	Rang adjugé à Antoine Milot pour	\$ 30.00
" 2 ^e	" " Louis Lehaette "	20.00
" 3 ^e	" " Antoni Chambeland "	40.00
" 4 ^e	" " Laethu Lord "	35.00
" Barilum	" " Roméo Bellemare "	35.00
" Village	" " Hubert Baldie "	8.00

Le chemin de front du 2^e rang depuis le 1^{er} lat jusqu'au 11^e lat est adjugé à Tréffli Raymond à raison de --- \$ 35.00

Le chemin de front du 3^e rang depuis le 2^e lat jusqu'au 12^e lat est adjugé à Triade Lechambeland à raison de \$ 30.00
 M. Antonio Chambeland s'est engagé de couper les branches se trouvant sur le parcours de la route du 3^e rang pour la dite somme de quarante piastres; le plus pour l'entretien de la route elle-même n'étant que de trente-cinq piastres.

Et l'assemblée s'est ajournée ensuite au premier lundi de décembre, le 7, à 7 hr. p. m. à l'école de Ste. Marguerite.

Clément Gossert
 Secrétaire.

Provinces de Québec
 Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières
 A une assemblée du conseil de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de Ste. Marguerite, le septième jour du mois de décembre, 1908, à huit heures p. m., à laquelle étaient présents: Le maire, Sébastien Laerte, les conseillers Edmond Levesque, Thais Lamy et Louis Julien.

après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adopté.

Il est proposé par Thais Lamy secondé par Edmond Lavoie que le montant de cinq piastres soit payé à Antoni Lebrun duerland, l'entrepreneur de la route du 3^{em} rang pour avoir coupé les branches dans la dite route, pourvu qu'il s'engage à enlever les branches coupées tel qu'il s'est engagé et que la somme de cent piastres lui soit retenue sur le prix de la route s'il ne les enlève pas.

Proposé par Thais Lamy secondé par Edmond Lavoie que Louis Julien, présent à cette assemblée soit nommé Président de l'élection des conseillers qui aura lieu le deuxième lundi de janvier prochain.

Et l'assemblée est ensuite ajournée à l'école de la Paroisse le deuxième lundi du mois de janvier à neuf heures a. m. pour affaires générales du conseil et pour procéder à l'élection des conseillers.

Genere Lacerte

Secrétaire.

Province de Québec

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
à une assemblée du conseil de la dite municipalité tenue à la maison d'école de la Paroisse le lundi le deuxième jour du mois de janvier mil neuf cent. neuf à neuf heures a. m., à laquelle il y avait présents le maire Louis Lacerte, les conseillers Henri Bettez, Edmond Lavoie, Thais Lamy, Louis Julien & Xavier Girard.

après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adopté. -

Il est proposé par Henri Bettez, secondé par
 Xavier Girard que l'audition des livres de la muni-
 cipalité faite par Narcisse Leclerc et Maxime
 Bellemare soit adoptée comme fidèle et correcte.
 Adopté Unanimentement.

Proposé par Henri Bettez, secondé par
 Edmond Houin que le secrétaire écrit au sec-
 raire du conseil de St. Grégoire lui pour lui
 demander si le conseil de St. Grégoire a autorisé
 le balisage de la traversée sur le Fleuve St. Laurent,
 ou qu'aucune demande n'a été faite pour cette
 traversée.
 Adopté.

Il est proposé par Henri Bettez secondé
 par Edmond Houin que le maire Pierre
 Laerte et le conseiller Théo Larvy soient au-
 torisés à signer un renouvellement pour le
 billet de deux cent piastres dû à M. M. Kilmas
 et après que la somme de cent piastres aura été
 payée par le secrétaire en compte sur ce billet
 si le dit M. Kilmas demande un intérêt plus
 élevé que quatre pourcent, le dit Pierre Laerte
 aura la préférence de prêter le montant.

Le conseil est ensuite ajourné au premier
 lundi du mois de février, à l'école St. Mar-
 quette à l'heure ordinaire et les électeurs
 municipaux étant réunis en assemblée, sous
 la présidence de M. Louis Julien, pour l'élec-
 tion de deux nouveaux conseillers en rem-
 plaçant de M. Pierre Laerte et Henri
 Bettez sortant de charge.

Clorice Goss
 Secrétaire.

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
 Une assemblée du conseil Muni-

pal de la lité municipalité, tenue à la maison d'école de St-Marguerite, le premier jour du mois de février, étant le premier lundi du mois de février, mil neuf cent-neuf à laquelle étaient présents, sieur Laerte, comme président de l'assemblée et les conseillers Edmond Drouin, Louis Julien, Thais Lamy, Xavier Girard, Narcisse Leloutier et Alphonse Luval.

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adoptée, on procède à l'élection du maire pour l'année suivante.

Proposé par Edmond Drouin, secondé par Narcisse Leloutier et Xavier Girard et adopté unanimement que Mr. Alphonse Luval soit nommé maire.

Proposé par Narcisse Leloutier, secondé par Edmond Drouin que le maire soit autorisé à signer en faveur de Mr. Sieve Laerte un billet de ~~douze cents piastres~~ au des billets au montant de onze cents piastres (\$1100.00) ~~pas~~ à un taux d'intérêt ne dépassant pas cinq pour cent par an, pour payer le billet de douze cents piastres dû à Moïse Gelinas.

Le secrétaire est prié d'envoyer un avis aux personnes qui ont des arriérés de taxes de avoir à payer d'ici au premier de mars. sinon le conseil procédera contre-est.

Lu en conseil une demande de Mr. Xavier Girard à l'effet de faire porter son nom au rôle d'évaluation au lieu et place de celui de son père Eugène Girard.

adopté unanimement.

Et l'assemblée est ensuite ajournée au premier lundi du mois de mars, à l'école de la Banière à sept heures p. m. Sieve Laerte
Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
 A une assemblée régulière du conseil de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de la Banlieue, le lundi, premier jour du mois de mars, mil neuf cent-neuf, à huit heures p. m. à laquelle étaient présents, le maire Alphonse Duval et les conseillers Edmond Drouin, Thais Lamy, Louis Julien, Xavier Girard, Narcisse Leblond et Thomas Martin.

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adopté, le conseil procède à la nomination des officiers municipaux suivants et chacune des nominations qui suivent ont été adoptées unanimement par le Conseil.

Mr. Adolphe Lamirand est nommé inspecteur du chemin de front de la Banlieue depuis la ligne de la Pointe du Lac jusqu'à la route du petit village et depuis la dite route et le chemin de front du petit village et Mr. Alexandre Bellemare est nommé inspecteur du chemin de front de la Banlieue depuis la route du petit village jusqu'au limite de la cité des Trois-Rivières.

Mr. Arthur Dupont est nommé inspecteur de la route de la Banlieue.

Mr. Arthur Bellemare est nommé inspecteur du chemin de front de Ste-Marguerite depuis les limites de la paroisse de la Pointe du Lac jusqu'à la maison d'école de Ste-Marguerite, et Mr. Pierre Dupont est nommé inspecteur du dit chemin de front depuis la maison d'école de Ste-Marguerite jusqu'au limites de la cité.

Mr. Joseph Gannier est nommé inspecteur de la route du premier rang du township St-Maurice et Mr. Elionis Kilinas est nommé inspecteur du chemin de front du dit premier rang.

Mr. Louis Lehaette est nommé inspecteur de la route et du chemin de front du deuxième rang du township St-Maurice.

Mr. Antonio Chamberland est nommé inspecteur de la route du troisième rang du township St-Maurice et Mr. Philippe Chamberland est nommé inspecteur du dit chemin de front du troisième rang.

Mr. Alexandre St-Pierre est nommé inspecteur de la route et du chemin de front du quatrième rang du township St-Maurice.

Mrs. - Marie Balde, Xavier Dupont et Jean-Baptiste Lehaette sont nommés inspecteurs agraires de cette municipalité.

Mrs. Hermidas Duval, Théo de Beaudry et Georges Dupesne sont nommés estimateurs de cette municipalité.

Mrs. Philippe Gouin et Friederice Pothier sont nommés auditeurs de cette municipalité.

Et l'assemblée est ensuite ajournée au premier lundi du mois de avril prochain à l'école de St-Marguerite à sept heures p.m.

Alphonse Duval Maire

L. Lehaette s. p.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

à une assemblée régulière du conseil de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de St-Marguerite, le

le lundi, cinquième jour du mois d'avril, mil neuf cent-neuf, à neuf heures p. m. à laquelle étaient présents, le maire alphonse Duval et les conseillers Edmond Leduc, Thais G. Lamy, Xavier Girard et Narcisse Lelautier.

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adopté, le secrétaire donne lecture d'une lettre de Alexandre St-Pierre dans laquelle il dit qu'il ne peut accepter la charge d'inspecteur de la route et du chemin de fer du quatrième rang du Township St-Maurice et demande à être payé pour l'entreprise de la traverse de St-Léonard pour l'année 1908-1909. - Le conseil refuse la demande de Mr. St-Pierre quant à sa demande d'être déchargé de sa charge d'inspecteur et le secrétaire est autorisé à lui payer le montant de son entreprise pour la dite traverse de St-Léonard.

Le secrétaire donne lecture d'un compte au montant de \$34.⁴⁵ dû au conseil de Comté pour l'entretien des aliénés Eugène Grenier et Joseph Marchand et est autorisé à le payer.

Proposé par Thais G. Lamy, secondé par Narcisse Lelautier que le maire soit autorisé à faire passer et mettre en route la clôture de la route de la Banlieue. - adopté.

Proposé par Edmond Leduc, secondé par Xavier Girard que le secrétaire soit engagé pour une autre année pour le prix de cent cinquante parties et aux mêmes conditions que l'an dernier.

Proposé par Edmond Leduc, secondé par Thais G. Lamy que Narcisse Lelautier soit nommé pro-maire de cette municipalité.

municipalité. ~~par~~ et l'assemblée s'ajant
 ensuit à l'école de la Banlieue le premier
 lundi de mai à sept hr. p. m.

Alphonse Duval Maire
 S. R. Mercier Sec. G. r. s.

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières
 a une assemblée régulière du conseil
 de la dite municipalité tenue à la maison
 d'école de la Banlieue, le premier ~~jour~~ lundi
 du mois de mai, de trois, mil neuf cent-neuf
 à huit heure p. m. à laquelle étaient pré-
 sents, le maire Alphonse Duval et les con-
 seillers Edmond Traut Thaisg. Lamy
 et Narcisse Leclerc.

Après lecture du procès verbal de la
 dernière assemblée qui est été adopté à
 la dernière assemblée et ne se tran-
 sérant rien d'important devant le conseil,
 l'assemblée est ajournée au premier
 lundi du mois de juin à l'école Ste-
 Marguerite à 7 hr. p. m.

Alphonse Duval Maire
 S. R. Mercier Sec. G. r. s.

Province de Québec

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
 a une assemblée régulière du conseil de la
 dite municipalité, tenue à la maison d'école
 de St. Marguerite, le septième jour du mois
 de juin, mil neuf cent-neuf à huit heures
 p. m., à laquelle étaient présents, le maire
 Alphonse Duval et les conseillers Edmond
 Traut, Xavier Girard, Thomas Martin
 et Narcisse Leclerc; Thaisg. Lamy et
 Louis Julien.

Après lecture d'un compte au montant de six piastres dix et payé à Arthur Dupont pour radame de la clôture de la route de la Banlieue qui est adopté, il est proposé par Edmond Brauin, secondé par Thérèse Belantier que le montant de dix piastres soit donné en acompte, à Roméo Bellemare pour l'entretien de la route de la Banlieue pour l'année courante.

Adopté Unanimentement.

Et l'assemblée est ajournée au premier lundi du mois de juillet à l'école de la Banlieue à sept heures p. m.

Alphonse Duval Maire
Ed. Mercier Sec. 5^{es}.

Province de Québec.

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières

A une assemblée régulière du Conseil de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de la Banlieue, le lundi, le cinquième jour du mois de juillet, mil neuf cent. neuf, à huit heures p. m. à laquelle étaient présents les conseillers Edmond Brauin, Thais G. Lamy, Louis Julien et Xavier Esnard.

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adopté, il est proposé par Xavier Esnard, secondé par Thais G. Lamy que Mr. Louis Julien soit appelé à présider la présente séance du Conseil en l'absence du Maire et du Pro-Maire.

Adopté Unanimentement.

Il est proposé par Thais G. Lamy secondé par Xavier Esnard que le compte de

Leurs lehatté au montant de \$4.62 soit
adapté ainsi que deux comptes de Philippe
lehamland l'un au montant de \$14.62
et l'autre au montant de \$4.12

Adapté unanimement

Proposé par Edmond Lacroix secondé
par Camille Lacroix que Mr. Isodfroy
Lefebvre soit remplacé par Lamo
Marchand comme syndic dans
le comté d'eau de Denis Sabar Lacroix
et autres.

Et l'assemblée est ajournée
à l'école de St.-Marguerite le premier
lundi du mois d'août prochain.

Louis Julien

Le mercier re. Tris.

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières
A une assemblée régulière du conseil
de la dite municipalité tenue à la ma-
ison d'école de St.-Marguerite, à laquelle
le lundi, le deux août mil neuf cent
neuf, à huit heures p. m. à laquelle
étaient présents, M. Alphonse Duval,
maire et le conseiller. Pareuse lelaunier;
attendu qu'il est huit heures et demi
et que l'assemblée n'a pas le quorum,
le conseil est ajourné au premier lun-
di juridique dit mois de septembre à
l'école de la Barbierie à sept heures p. m.

Alphonse Duval maire
Le mercier.

Il est proposé par Th. G. Lamy secouru
par Edmond Lrain que le menu montant
que publie les années dernières soit publié
cette année sur les lieux fonds de cette munici-
cipalité afin de parvenir aux dépenses de
l'année courante. Lecture est faite du Proc. verb.

Et l'assemblée est ensuite ajournée au
premier lundi du mois d'octobre prochain
à 7 hr. p. m. à l'école de st. Marguerite.

Alphonse Duval Maire

Edouard Lrain

Province de Québec

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières
à une assemblée régulière du conseil
de la dite municipalité, tenue à la
maison d'école de st. Marguerite, le
quatrième jour du mois d'octobre, mil
neuf cent-neuf, à huit heures p. m.,
à laquelle étaient présents, le Maire
Alphonse Duval et les conseillers -
Edmond Lrain, Th. G. Lamy et
Edouard Lrain.

Le secrétaire donne lecture de la liste
des électeurs parlementaires, votant dans les
limites de la cité des Trois-Rivières, et dans
le district électoral du comté de st. Maurice
qui est adapté par le conseil après qu'il
quelques changements qui furent proposés
par le Maire du dit conseil.

Attendu qu'à la dernière assemblée
du dit conseil avis a été donné par Th. G.
Lamy, secouru par Thomas Mathers
que le conseil procéderait à la prochaine
séance à aménager le premier canal du
canal d'eau du premier rang du township et

St. Maurice, fait le vingt-trois août, mil huit cent-soixante-dix-huit par S. A. Lamirand & C.

Attendu qu'un avis public a été donné à cet effet suivant la loi par le secrétaire Trésorier, il a été préparé par Thais G. Lamy, secondé par Gabriel Esland et adopté unanimement que les noms des personnes suivantes soient inscrites au dit procès verbal attendu qu'elles sont les propriétaires actuels des terrains qui sont assujettis aux travaux d'après le dit procès verbal.

G. Napolian gaudain étant le propriétaire du demi lot appartenant ci-devant à Larini-que Frideric Lufusne, lot no. 233 du cadastre devra donner ~~et~~ trois jours d'ouvrage.

Le lot de terre appartenant ci-devant à Olivier Esaurin, lot numero 234 du cadastre, appartenant aujourd'hui à dame Marie Kélinas pour dix-sept arpent, cette dernière devra donner neuf heures d'ouvrage; à Thais G. Lamy pour vingt-un arpent, ce dernier devra donner dix heures et demi d'ouvrage; à J. Narcisse Esodin pour vingt-un arpent, ce dernier devra donner dix heures et demi d'ouvrage; à Eugène Bisson pour cinquante arpent, ce dernier devra donner trois jours d'ouvrage.

Georges Esarcean étant aujourd'hui le propriétaire du lot de terre no. 235 du cadastre appartenant ci-devant à Adélan Esarcean devra donner trois jours d'ouvrage.

Hubert Lehanbuland étant aujourd'hui propriétaire du lot no 236 du cadastre appartenant ci-devant à Barthélemy Parent devra donner une journée et trois quarts.

Wilbram Pratto et Clouffe & Baisinet étant aujourd'hui propriétaires pour chacun une moitié du lot no. 237 du cadastre, appar-

appartenant ci-devant aux héritiers Antoine
 Jean, devant donner chacun onze heures et
 un quart d'ouvrage

Orlinda Eschult et Isaac Samy étant au-
 jourd'hui les propriétaires du lot no 238, appa-
 tenant ci-devant à Adolphe Raetz, le dit
 Orlinda Eschult ayant toute ses arpent de
 terre travaillera dit neuf heures et un quart
 et le dit Isaac Samy ayant vingt arpent
 de terre devra donner dit heures et trois quart.

L'assemblée est ensuite ajournée au deux
 novembre à 10 hrs. a. m. à l'école de la Baudinière.

Alphonse Duval Maire
 Le Maireur Sec. Trés.

Province de Québec,
 Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
 A une assemblée du conseil de la dite munici-
 palité, tenue à la maison d'école de la Baudinière
 le deuxième jour du mois de novembre, mil
 neuf cent-neuf, à onze heures a. m. à laquelle
 étaient présents, le Maire Alphonse Duval et
 le Conseil T. G. Samy, attendu qu'il n'y a pas
 quorum pour former le conseil, l'assemblée est
 ajournée au premier lundi du mois de décembre,
 à l'école de St-Marguerite à sept heures p. m.

Et le Secrétaire en présence des dit Alphonse
 Duval et T. G. Samy, procède tel qu'il a été
 annoncé par un avis public à cet effet, donné
 par le Secrétaire, suivant la loi, à la vente
 des routes et chemins, pour leur entretien,
 depuis le premier novembre, mil neuf cent-
 neuf, jusqu'au trente avril, mil neuf cent-
 dix, et la vente en est faite aux mêmes
 conditions que l'an dernier et dont le
 Secrétaire en a donné la lecture avant
 de procéder à la vente.

Route du 1 ^{er} rang, adjugi à Alfred Langlais pour	\$ 35.00
" " 2 " " " Louis Châutte "	28.00
" " 3 " " " Antoni Chambyland "	40.00
" " 4 " " " Aloisih Lord "	22.00
" Banlieue " Roméo Bellemare "	35.00
" Village " Hubert Baldue "	15.00

Le Chemin de front depuis le premier lat jusqu'au anzime lat est adjugi à Théo de Lebrambuland & fille Raymond à raison de quarante piastres — \$ 40.00

Le Chemin de front du troisième rang depuis le deuxième lat jusqu'au d'anzime lat est adjugi à Théo de Lebrambuland à raison de trente piastres — \$ 30.00

Alphonse Duval Maire
 R. Riviere Sec. Tr. M.

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières
 a une assemblée du conseil de la dite municipalité tenue à la maison d'école de Ste. Marguerite le sixieme jour du mois de decembre, mil neuf cent. neuf à huit heures p. m. à laquelle étaient présents le maire Alphonse Duval & les conseillers Edmond Trouin, Narcisse Leclerc, Xavier Girard & Louis Julien.

après lecture du procès verbal de l'assemblée du mois d'octobre qui est adopté & la lecture de la séance du mois de novembre, il est proposé par Xavier Girard secondé par M. Edmond Trouin que la vente des routes et chemins pour leur entretien pour l'année courante soit ratifié par le conseil.

adopté unanimement.

Il est proposé par Narcisse Leclerc, se-
coudé par Xavier Esnard que le Maire Alphonse
Duroval soit nommé président d'élection -
pour les prochaines élections de Conseillers mu-
nicipaux. adopté unanimement.

Et le conseil est ensuite ajourné au
deuxième lundi du mois de janvier pro-
chain, à dix heures a. m. à l'école de
St-Marguerite.

Alphonse Duroval
Maire

Secrétaire Sec-Tris.

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières,
à une assemblée du conseil de la dite municipalité,
tenue à la maison d'école de St-Marguerite,
le dixième jour du mois de janvier, mil
neuf cent-dix à dix heures avant midi,
à laquelle étaient présents, le Maire Alphonse
Duroval et les conseillers Edmond Thaurin,
Thais G. Lamy, Xavier Esnard, Louis Julien
et Thomas Martin.

Il fut proposé par Thais G. Lamy, secoudé
par Louis Julien et adopté unanimement que le
Maire soit autorisé à payer la contribution
due au conseil de comté, soit la somme de
cent quarant-une piastres et quatre-vingt-
dix-huit centimes. (\$141.⁹⁸)

Il fut proposé par Xavier Esnard -
secoudé Edmond Thaurin que le Maire -
soit autorisé à donner à l'entreprise pour la
présent hiver, la traverse sur le fleuve St-
Laurent entre cette paroisse et celle de St-Ger-
main, et que celle-ci soit placée entre le terrain
de l'ancien Maxime Belin et Harmandas Cloutier.

Alphonse Duroval Adopté - -

Province de Québec.

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
 A une assemblée publique des électeurs de la
 dite municipalité tenue à la maison d'école
 de St-Marguerite, le dixième jour du mois
 de janvier, mil neuf cent dix, à laquelle
 à dix heures et vingt minutes avant midi,
 après avis publics donnés à cet effet tel
 qu'il valet par le code municipal de la
 province de Québec, sous la présidence
 de Alphonse Duval, nommé président d'é-
 lection, pour élire des conseillers pour la
 dite municipalité, en remplaçant de Edmond
 Traquin, Thais G. Lamy et Xavier Girard,
 sortant de charge. Le président déclare
 l'assemblée ouverte à dix hr. & vingt minutes.

Il est proposé par Thais G. Lamy,
 secondé par Pierre Bélinas que ~~M. Na-~~
 poléon Girard soit nommé en rem-
 plaçant de Thais G. Lamy.

Il est proposé par Xavier Girard, se-
 condé par E. Clivio Duval que Emile Lu-
 fusse soit nommé conseiller en rem-
 plaçant de Xavier Girard.

Il est proposé par E. Clivio Duval,
 secondé par Pierre Racette que Edmond
 Traquin soit nommé de nouveau pour
 un autre terme.

Une heure étant écoulée après la mise
 en nomination des personnes plus haut
 nommées et aucune autre proposition n'étant
 faite, le Président d'élection le dit Alphonse
 Duval proclame élus conseillers pour la
 dite municipalité, pour le prochain terme, --
 les dits Napoléon Girard, Emile Lu-
 fusse et Edmond Traquin.

Et tous les conseillers municipaux

étant présents, la prochaine assemblée ~~est~~
~~convoquée par le~~ du conseil est convoquée
 par le premier lundi du mois de février
 à l'heure ordinaire, à 7 h. p. m. à l'école de
 la Banlieue.

Cinq cents rayes sept mils. ———

Alphonse Duval
 Président de l'élection

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse des Trois-
 Rivières.

à une assemblée du conseil de la
 dite municipalité, tenue à la mai-
 son d'école de la Banlieue le sept-
 ième jour du mois de février, mil
 neuf cent-dix à huit heures p. m. à
 laquelle étaient présents, le maire -
 Alphonse Duval et les conseillers
 Edmond Lacroix, Louis Julien, Na-
 poleon Girard, Narcisse Bélantier
 et Emile Lussier.

Le secrétaire fait prêter le serment -
 requis par la loi aux nouveaux con-
 seillers: Napoleon Girard, Edmond
 Lacroix et Emile Lussier, et après
 lecture du procès verbal de la dernière
 assemblée qui est adopté le conseil
 procède à l'élection du maire pour
 le prochain terme.

Il est proposé par Edmond Lacroix
 secondé par Emile Lussier et Louis
 Julien que Narcisse Bélantier soit
 élu maire de ce conseil pour le
 prochain terme. - adopté.

Il est proposé par Alphonse

Alphonse Duval, secondé par Emile
 Dufresne que Edmond Braun
 soit élu pour le prochain terme.
 Il est proposé adopté.

Il est proposé par Louis Julien,
 secondé par Edmond Braun que
 la somme de dit huit piastres donnée
 par le maire à Alexandre St-Pierre
 pour l'entreprise de la traverse d'In-
 bers sur le Filume St-Laurant, en
 St-Brigide et cette paraisse soit ap-
 prouvé et autorisé. payé et conseil.
 adopté.

Et l'assemblée s'ajourne en-
 suite au premier lundi du mois
 de mars à l'école St-Marguerite à sept
 heure p. m.

Alphonse Duval
 Et. Mercier.

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
 A une assemblée du conseil de la dite
 municipalité, tenue à la maison d'école
 de St-Marguerite, le septième jour du
 mois de mars à huit heure p. m. à
 laquelle étaient présents, le Maire Nar-
 cisse Blaytin et les conseillers Napo-
 lion Girard, Edmond Braun, Alphonse
 Duval Emile Dufresne

Après lecture du procès verbal de la
 dernière assemblée qui est adopté.

Il est proposé par Napoléon Girard
 secondé par Edmond Braun, que le
 maire soit autorisé à renouveler les deux
 billets que cette municipalité doit à Sieurs
 Laerte, au montant de onze cents piastres

pour mille piastres, le secrétaire devant remettre cent piastres, pour une année à compter du premier février, dernier, 1910, aux mêmes taux que l'an dernier, - et le rapport des auditeurs de ~~la~~ dite municipalité est adopté. Et l'assemblée s'ajourne au premier lundi d'août, à 7 p. m. à la ^{Banque} ~~Banque~~ ^{Navaise} Cloutier

Commerces

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières,
 A une assemblée régulière du conseil de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de ~~St. Marguerite~~ ^{Banque}, le quatrième jour du mois de ~~mai~~ d'août, mil neuf cent dix à huit heures p. m. à laquelle étaient présents, le maire Narcisse Cloutier et les conseillers, Edmond Drouin, Louis Gulin, Alphonse Duval, & Emile Lafusme.

Il est proposé par Edmond Drouin secondé par Louis Gulin que le secrétaire paye un compte de cent six piastres et quatre-vingt une cents pour la pension de Joseph Marchand, Bengois Esvein et Marie Robert, au conseil de comté. adopté.

Il est proposé par Emile Lafusme secondé par Louis Gulin que le comté de Alex St. Pierre s'annule dix-huit piastres pour l'entreprise de la traversée sur le F. L. L. pour l'année 1910 lui soit payé. adopté.

Proposé par Alph. Duval secondé par Ed. Drouin que le secrétaire soit continué sans engagement pour le conseil pour une autre année aux mêmes conditions que l'an dernier.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite
au premier lundi du mois de mai à l'école
de St. Marguerite à sept heure p. m.
Narcisse Cloutier
Secrétaire.

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
à une assemblée des conseil de la dite
municipalité, tenue à la maison d'école
de St. Marguerite, le lundi deux mai,
mil neuf cent-dix, à huit heure p. m.
à laquelle étaient présents le Pro-Maire
Edmond Drouin, les conseillers Napoléon
Lisard, Alphonse Duval et Emile Dubreuil.
Après lecture du procès verbal de la dernière
assemblée qui est adapté, l'assemblée est
présidée par le pro-maire Edmond Drouin.
Lecture d'un compte de F. Ferdinand Lehambu-
land au montant de cinq piastres, est
faite au conseil par le secrétaire et est
adapté unanimement.

Proposé par Nap. Lisard, secondé par
Alph. Duval que Alide Bellemare soit
nommé inspecteur de la route et du che-
min de front du quatrième rang de cette
municipalité en remplacement de Alex-
st. Pierre, adapté unanimement.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite
au premier lundi du mois de juin
à l'école de la Paroisse à 7 h. p. m.

Edmond Drouin
Secrétaire

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

A une assemblée régulière du conseil de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de la paroisse, le lundi, le six de juin, mil neuf cent-dix à huit et demie p.m. à laquelle étaient présents: le maire Narcisse Cloutier et les conseillers, Napoléon Girard, Edmond Traut, Alphonse Duval et Emile Lefebvre;

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adapté, le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Alide Bellemare demandant d'être nommé de la charge d'inspecteur de voirie qu'on lui a donné à la dernière assemblée sur qu'il était inspecteur de voirie du 4 mars 1907 au 28 avril 1909 et comme tel exempté pour le moment.

Proposé par Alphonse Duval secondé par Napoléon Girard que M. Joseph Lefebvre soit nommé inspecteur de la route et du chemin de haut du quatrième rang du township St-Maurice pour remplacer Alide Bellemare. adapté unanimement.

Il est proposé par Alphonse Duval, secondé par Emile Lefebvre que le secrétaire paye un cent de trente-sept piastres et six centimes à Philippe Lehameland, inspecteur à la condition qu'il assermenté son compte. adapté unanimement.

Et l'assemblée s'ajourne au premier lundi de juillet à l'école de Ste-Marguerite à 7 hr. p.m.

Narcisse Cloutier

Secrétaire.

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

A une assemblée régulière du conseil de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à la maison d'école de Ste. Marguerite, le lundi, le quatre juillet mil neuf cent. dix à huit et demi h. m., à laquelle étaient présents, le Maire Narcisse Cloutier et les conseillers Napoléon Girard, Edmond Lavoie, Louis Julien et Emile Dupresne, Alphonse Duval,

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adopté,

Il est proposé par Alphonse Duval, secondé par Louis Julien, que dans l'après-midi et à commencer d'aujourd'hui toutes les clôtures des routes dans les limites de la municipalité, pour celles qui auront besoin d'être réparées ou réparées en neuf, soit faites en fil métallique

adopté unanimement.

Il est proposé par Alphonse Duval, secondé par Louis Julien que le secrétaire notifie par écrit la Compagnie The Shannongan Water & Power Co. d'enlever sans un délai de quinze jours à partir d'aujourd'hui le poteau qui elle a placé sur le chemin St-Marguerite sur le lot de terre de Joseph Carrière no. 107 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières et qui est placé dans le chemin public et obstrue la circulation.

Et, après lecture du procès verbal de la dernière présente assemblée qui

qui est adapté, l'assemblée s'est réunie
au premier lundi du mois d'août,
à l'école de la Paroisse, à sept h. p.m.

Narcisse Blautier
Secrétaire n. p.

Préambule de l'Assemblée
Municipale de la paroisse des
Sœurs

La présente assemblée régulière de conseil
de la dite municipalité tenue à la
maison d'école de la Paroisse le
lundi, le deux septembre, mil-
neuf cent dix, à huit heures p.m.
à laquelle étaient présents, le
maire Narcisse Blautier, Napo-
léon Esnard, Emile Lefebvre
François Martin et Louis Julien

Le secrétaire donne lecture des chan-
gements faits au rôle d'évaluation
de la dite municipalité par les éva-
luateurs de la dite municipalité et
cette révision du rôle d'évaluation est
approuvée par le conseil.

Il est proposé par Napoléon Esnard
secondé par Louis Julien que les comptes suivants
sont payés par le conseil:

à M. Martin
N° 6
com.

Un compte de huit piastres et qua-
rante centimes à Joseph Lucharme
un autre à Lucille Esnard; un
autre de sept piastres et quarante
quatre centimes à Joseph Lucharme
et un troisième de six cent cinquante
centimes à Edmond Esnard.

Et l'assemblée s'est réunie en-
suite au premier lundi du mois

mais d'octobre, à 7 hrs. p. m. à l'école
de st. Marguerite. Un envoi en
marge est barré. Narcisse Cloutier
Secrétaire.

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
A une assemblée régulière du conseil de
la dite municipalité, tenue à la maison
d'école de st. Marguerite, le lundi, le 23
octobre, mil neuf cent dix à huit heures
p. m. à laquelle étaient présents, Messieurs
les conseillers Edmond Laramie, Emile
Lefebvre sans qu'il y eût de secrétaire. Mais
comme l'assemblée est ajournée au deux
novembre à l'école st. Marguerite, faute
de quorum. Narcisse Cloutier
Secrétaire.

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
A une assemblée régulière du conseil de
la dite municipalité, tenue à la maison
d'école de st. Marguerite, à laquelle était
présent le maire Narcisse Cloutier et le
secrétaire Lefebvre, l'assemblée fut ajournée
faute de quorum et le secrétaire Lefebvre,
dans la présidence du maire et des assés-
teurs fait la vente des routes et chemins de
la municipalité pour leur entretien
pour l'année 1910 et 1911, au rabais et
devenir enchevêtrés, à l'exception de
la route de la Baie qui ne fut
pas vendue faute d'enchérisseurs.
Cette vente des routes et chemins est
faite aux mêmes conditions que pour
l'année, mil neuf cent dix et neuf, dont
l'acte en est fait par le secrétaire devant

le deux novembre
1910, à cinq heures

de procéder à la dite vente.

L'entretient de la route du premier rang est adjugé à Alfred Langlais pour le prix de quarante-deux piastres (\$42.⁰⁰).

L'entretient de la route du deuxième rang est adjugé à Louis Chabot pour le prix de vingt-quatre piastres (\$24.⁰⁰).

L'entretient de la route du troisième rang est adjugé à Gas Uléine Guard pour le prix de quarante-trois piastres et cinquante centes (\$43.⁵⁰).

L'entretient de la route du quatrième rang est adjugé à Edmond Raymond pour le prix de quarante-neuf piastres et cinquante centes (\$49.⁵⁰).

L'entretient de la route du petit village est adjugé à Hubert Balduc pour le prix de quinze piastres (\$15.⁰⁰).

L'entretient du chemin de front du deuxième rang est adjugé à Thibault Raymond pour le prix de vingt-quatre piastres et cinquante centes (\$24.⁵⁰) et cela depuis le premier lat au septième lat.

L'entretient du chemin de front, depuis le deuxième lat jusqu'au deuxième lat est adjugé à Thibode Chambuland pour le prix de trente-cinq piastres (\$35.⁰⁰).

Narcisse Cloutier

Le Maire.

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières
à une assemblée du conseil de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de St-Marguerite, le cinquième jour du mois de décembre, mil neuf cent-dix, à huit heures et demie p. m. à laquelle étaient présents

présents, le maire Narcisse Cloutier et les
Conseillers Edmond Trauin, Louis Julien,
et Emile Dupesne.

Après lecture du procès verbal des dernières
assemblées et de la séance à laquelle a été
fait la vente des routes, le Conseil autorisé
le Secrétaire de payer un compte de trois piastres
trois produits par J. A. Bellemare, et accepté
la somme de dix piastres pour le loyer
de la machine à Chemin, à Bernard Gauld
dit Gervais.

Il est ensuite proposé par Edmond
Trauin, secondé par Louis Julien que le se-
crétaire prélève sur les biens fonds de la
municipalité le même montant que par
les années dernières pour subvenir aux
dépenses de l'an prochain, soit cinquante dans
le cent piastres sur l'évaluation portée au rôle.

Proposé par Adopté unanimement.

Proposé par Louis Julien secondé par
Emile Dupesne que la route de la Rantien
qui n'a pas encore été rendue soit adjugée
à messieurs Thais Lamy et Alide Bel-
mar, pour son entretien pour l'an pro-
chain, aux mêmes conditions qui ont été
parées aux enchères lors de la vente le
deux novembre dernier et qui ont été
faites à la séance du deux novembre 1905.
pour le prix de \$40.00 - Adopté unanimement.

Proposé par Edmond Trauin, secondé par
Emile Dupesne que les deux requêtes pré-
sentées au Conseil par J. A. Bellemare
relativement à des canaux d'eau soient
prises en considération par le Conseil
à ses prochaines séances.

Adopté unanimement.

Proposé par Edmond Lacroix, secondé par Louis Julien qui a l'honneur l'entretien des routes et chemins de la dite municipalité qui est rendu le deux novembre de chaque année, soit rendu pour toute l'année, l'été comme l'hiver et que le conseil passe un règlement à cet effet à sa séance régulière du mois de février prochain et que les avis publiés soient donnés en conséquence par le secrétaire.

adapté.

Proposé par Louis Julien, secondé par Emile Lacroix que M. Napoleon Lacroix soit nommé Président de l'élection de conseillers qui aura lieu le deuxième lundi de janvier prochain

adapté.

Et l'assemblée est ensuite ajournée au deuxième lundi du mois de janvier prochain à l'école St Marguerite de la Paroisse à neuf heures a. m.

Narcisse Cloutier maire
Lacroix.

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
A une assemblée du conseil de la dite municipalité, tenu à la maison d'école de la Paroisse le neuvième jour du mois de janvier, soit neuf cent-vingt à neuf heures a. m. à laquelle étaient présents le maire Narcisse Cloutier et les conseillers, Nap. Lacroix, Louis Julien et Edmond Lacroix attendu qu'il est bientôt l'heure à laquelle doit commencer l'assemblée des électeurs pour l'élection des nouveaux conseillers pour le prochain terme le

l'assemblée qui devait avoir lieu à neuf heures est ajournée et remise au premier lundi du mois de février prochain à l'école St-Marguerite à l'heure ordinaire.

Narcisse Lalonde maire

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
A une assemblée des électeurs de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de la Paroisse, le neuvième jour du mois de janvier, mil neuf cent-vingt, à dix heures a. m., après les avis requis d'imprimés d'avis et affichés, sous la présidence de Napoléon Girard, nommé à cette charge par le conseil de la dite municipalité à sa séance du cinq décembre dernier; le Président ayant ouvert l'assemblée et requis les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers municipaux en remplacement de Louis Julien et de Thomas Martin sortant de charge.

Il est proposé par François Lamy, secondé par Édouard Larin que Thomas Augré soit nommé conseiller à la place de Louis Julien;

Il est proposé par Hermidas Duval, secondé par Moïse Balduc que Louis Charette soit nommé conseiller à la place de Thomas Martin.

Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité par l'assemblée et l'heure écoulée le président proclame élus les dits Thomas Augré et Louis Charette.

F. Napoléon Girard.

Commune de Québec,
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières,
A une assemblée du Conseil de la dite
municipalité, tenue à la maison d'école de St-
Marguerite, le sixième jour du mois de février,
mill neuf cent-vingt, à laquelle étaient présents,
le Maire Narcisse Cloutier et les conseillers Nap.
Girard, Edmond Strain, Alphonse Duval,
Emile Luforne Thomas Eugri et Louis Cha-
rrette,

Il est fut proposé par Edmond Strain,
secondé par Emile Luforne que M. Narcisse
Cloutier soit réélu Maire pour une autre
année.

Adopté unanimement.
Proposé par Alphonse Duval, secondé par
Nap. Girard faire tracer et baliser la
traverse sur le Fil de St-Sauveur, s'il y
a lieu, après qu'il aura pris les infor-
mations nécessaires des autorités muni-
cipales de la paroisse de St-Étienne.

Adopté.
Proposé par Edmond Strain, secondé
par Thomas Eugri que le Secrétaire paye
cent piastres sur le capital des billets des
Sociétés Sacré et que le Maire soit autorisé
de ramasser les dits billets pour cent
cents piastres, au même taux et conditions
pour une autre année.

Les deux nouveaux conseillers Thomas Eugri
et Louis Charrette ont été assermentés par le Se-
crétaire avant l'assemblée et le Maire im-
médiatement après sa nomination.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite au premier
lundi de mars, à l'école de la paroisse à 7 h. p. m.

Narcisse Cloutier Maire

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trés-~~Rivières~~ Rivières.

à une assemblée du conseil de la dite municipalité tenue à la maison d'école de la Banlieue, le premier lundi du mois de mars, le six, mil neuf cent-onze, à laquelle étaient présents le maire Narcisse Leclerc et les conseillers Napoléon Girard, Thomas Luginé et Louis Charré, formant quorum.

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adopté, le conseil procède à la nomination des officiers municipaux suivants et chacune des nominations qui suivent ont été adoptées unanimement par le conseil.

Proposé par Thomas Luginé, secondé par Napoléon Girard que Zoel Guilbert soit nommé inspecteur du chemin de front de la Banlieue depuis la ligne de la Pointe du Lac jusqu'à la hauteur du Petit Village y compris la dite route et le chemin de front du petit village et Joseph Bellemare inspecteur du dit chemin de front de la Banlieue jusqu'aux limites de la cité des Trés-Rivières.

Proposé par Thomas Luginé, secondé par Louis Charré que Honorat Lamy soit nommé inspecteur de la route de la Banlieue.

Proposé par Napoléon Girard secondé par Thomas Luginé que Albert Girard soit nommé inspecteur du chemin Ste Marguerite, depuis les limites de la paroisse de la Pointe du Lac jusqu'à la maison d'école de Ste Marguerite et Médéric Pettez soit nommé inspecteur du

du dit chemin ste-Marguerite, depuis la maison d'école ste-Marguerite jusqu'aux limites de la cité.

Proposé par Louis Charette secondé par Napoléon Girard que Xavier Koberge soit nommé inspecteur de la route du premier rang du Township st-Maurice et Adolphe Bellerive soit nommé inspecteur du chemin de front du dit premier rang du Township st-Maurice.

Proposé par Louis Charette secondé par Thomas Elgri que Thomas Raymond soit nommé inspecteur de la route et du chemin de front du deuxième rang du Township st-Maurice.

Proposé par Louis Charette, secondé par Thomas Elgri que Lesie Colé soit nommé inspecteur de la route du troisième rang du Township st-Maurice et James Lubié soit nommé inspecteur du chemin de front du dit troisième rang.

Proposé par Napoléon Girard, secondé par Louis Charette que Noël Levasseur soit nommé inspecteur de la route et du chemin de front du quatrième rang du Township st-Maurice.

Proposé par Napoléon Girard secondé par Thomas Elgri que Arsène Bellemare, Edmond Siemier et Joseph Clouté soient nommés inspecteurs agraires de cette municipalité.

Proposé par Napoléon Girard secondé par Thomas Elgri que Edouard Baron, Henri Bettez et Alfred Milat soient nommés estimateurs ou évaluateurs de cette municipalité.

Proposé par Thomas Elgri, secondé par Napoléon Girard que Siméon Gélinas et —

Et Joseph Guenier saint nammo
auditeurs de cette municipalité.

Le maire fait rapport qu'il a donné
à l'entreprise la traverse sur le 7^e terre
St-Laurant à det St-Pierre pour le
prix de dix-huit piastres et ce rap-
port est approuvé par le conseil.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite
au premier lundi du mois d'avril
à l'école St-Marguerite, à sept heures
p.m.

Narcisse Cloutier
Maire

A une assemblée du conseil municipal
de la paroisse des Trois-Rivières, tenue
à l'école de St-Marguerite, le troisième
jour du mois d'avril, mil neuf cent-
onze à huit heures p.m. à laquelle étaient
présents le maire Narcisse Cloutier et
les conseillers, Napoléon Girard, Edmond
Lacour, Alphonse Laval et Louis Cha-
rrette.

Il fut proposé par Edmond Lacour
secondé par Napoléon Girard que le
compte de Charles Marchand de \$75.⁶⁹ pour
la pension à l'asile de Joseph Marchand
son fils pour les années 1908 et 1909 et qui
a été payé par la municipalité ne soit
pas collecté de M. Marchand attendu que ce
dernier a exposé au conseil qu'il n'avait pas
les moyens de payer ce compte. Adopté unanimement.

Proposé par Alphonse Laval, secondé
par Louis Charrette que le secrétaire soit
engagé pour une autre année à partir du 1^{er}
avril suivant aux mêmes conditions que l'année
dernière. Adopté unanimement.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite

un premier lundi du mois de mai à sept heures p. m. à l'école de la Banlieue.

Narcisse Clautier maire

Le maire.

Province de Québec.

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

A une assemblée du conseil de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de la Banlieue le premier lundi de mai, - le premier de mai - mil neuf cent onze à sept heures p. m. à laquelle étaient présents le maire Narcisse Clautier et les conseillers Napoléon Esnard et Louis Charette; à neuf heures p. m. n'ayant pas quorum pour l'assemblée elle fut ajournée sine die.

Narcisse Clautier

Le maire.

Province de Québec.

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

A une assemblée du conseil de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de la Banlieue le premier lundi du mois de juin, le cinq, mil neuf cent onze à huit heures p. m. à laquelle étaient présents le maire Narcisse Clautier et les conseillers Napoléon Esnard, Edmond Leduc, Thomas Eugène, Alphonse Leval, Emile Lafosse et Louis Charette.

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adopté le secrétaire donne lecture des comptes suivants qui sont adoptés par le conseil et le secrétaire est

est autorisé à les payer sauf le compte pour les aliénés qui devra être recouvré des personnes obligées à l'entretien des aliénés; ci-dessous rattachés:

Le compte du conseil de curés pour la pension à l'ordre de Joseph Marchand, pour l'année 1910 au montant de cinquante piastres; pour Nare Rahut cinq piastres et 80 cts; Eugène Guenier quarante-neuf piastres et 80 cts; le compte de Alexandre Bellemare au montant de deux piastres et 40 cts;

Le compte de Gadiel D'Arminval au montant de six piastres et 73 cts;

M. Alphasse Luvial donne avis de motion secondé par Louis Chanté qui à la prochaine assemblée du conseil il proposera une résolution à l'effet de fixer les assemblées du conseil de la dite municipalité à la maison d'école de la Bontière et de St. Marguerite et de fixer d'avance les mois ou au moins les sites assemblées. adopté.

Il est proposé par Alphasse Luvial, secondé par Emile Lefebvre que messieurs le maire Narcisse Chanté et les conseillers Nap. Girard et Thomas Dupré soient autorisés à examiner et prendre les mesures nécessaires pour faire réparer ou refaire en tout le pont de la Rivière Aubry, sur le chemin de la Bontière et de faire exécuter les travaux immédiatement s'il y a urgence et s'il le devient nécessaire, à la journée à l'entreprise ou par sar-misier, et de la manière qui sera jugerant le plus avantageux pour

la municipalite ou les interesses.
adapte.

Propose par Edmond Trauin, se-
candi par alphonse Luval que
sieur Sacre soit autorise a faire
executer les travaux necessaires
sur le cours d'eau nos 19 & 18 et
qui a son refus d'accepter Emile
Dufresne fasse faire les travaux
adapte.

Propose par alphonse Luval, secandi
par Louis Chautte que Edmond Trauin
et Emile Dufresne fassent riparer au re-
saisie en neuf le pont de la route du deux-
ieme rang, prise chez Louis Pelletier, -
et a cette fin on fixe pour dimanche le 10
de juin, 1911, une assemblee des interesses qui au-
ra lieu sur les lieux a deux hrs p. m.
et avis de cette assemblee devra etre donne
aux interesses.

adapte.
Propose par Edmond Trauin, secandi
par alphonse Luval que Henri Betty de
Sto-Marguerite soit nomme surintendant
special pour agir sur les requites pre-
sentes au conseil par J. A. Bellemare,
ce jour, lesquelles requites sont date
du cinq decembre 1910.

adapte.
Et l'assemblee s'ajourne ensuite au
premier lundi de juillet a l'ecole Sto-
Marguerite a 7 hrs p. m.

Narcisse Lalonde
Sec. muni.

Prochaines de Québec.
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
A une assemblée du conseil de la dite
municipalité tenue à la maison d'école
de Ste-Marguerite, le trois juillet, mil neuf
cent-onze, à laquelle étaient présents:
Le Maire Narcisse Leclerc et les Con-
seillers Edmond Drain, Alphonse Duval,
Emile Lefebvre et Louis Charette.

Après lecture du procès verbal de
la dernière assemblée qui est adapté
monsieur Thomas Leger arrive à son siège
de conseiller, et il est proposé par alph.
Duval, secondé par Edmond Drain
que Alfred Lemerle soit nommé à la
place de Henri Bettez pour agir comme
surintendant spécial sur les requêtes
présentées au conseil par G. A. Bellemare
le cinq juin, 1911 et datées du cinq décem-
bre, 1910, sur que le dit H. Bettez a refusé
cette charge.

adapté.
Alphonse Duval retire l'avis de
motion qu'il avait donné à la derni-
ère assemblée relativement à la tenue des
assemblées du conseil à la Baie de
St-Marguerite et il est proposé
par Louis Charette, secondé par Edmond
Drain qu'un avis de motion est donné qu'à
la prochaine assemblée du conseil il se-
ra présentée une résolution par lui à l'effet
que les assemblées du conseil de la dite
municipalité sont bien saintes tenues,
le premier lundi de chaque mois à sept
heures p. m. à l'école Ste-Marguerite
et que toutes résolutions antérieures fixant
le conseil à un autre endroit soient

saint amandis et annulé.

Il est proposé par Louis Charrto, secondé par Edmond Bravin que Antoine Milat soit remplacé par Jean-Baptiste Charrto, comme syndic dans le cours d'eau qui part du cordan du premier rang mis à vis de l'école qui aboutit en gagnant le chemin des forges. Et l'assemblée s'ajourne au premier lundi d'août à l'école de la Baubine.

Narcisse Clautier maire Edmond Bravin
Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières

A une assemblée régulière du conseil de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de la Baubine, lundi le sept août, mil neuf cent-vingt, à laquelle étaient présents, le maire Narcisse Clautier et les conseillers Edmond Bravin, Alphonse Duval, Emile Dupesque et Louis Charrto, Napoléon Girard et Thomas Eugé.

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adopté, il est proposé par Louis Charrto secondé par Edmond Bravin que les assemblées du conseil de la dite municipalité soient tenues à l'école de St Marguerite à sept heures le premier lundi de chaque mois et que toutes résolutions fixent les assemblées du conseil à un autre endroit soient annulés.

Il est proposé par Thomas Eugé secondé par Napoléon Girard que les assemblées du conseil soient tenues comme auparavant à la

Banliere di Sto. Margherita
 Ont votés pour la motion prin-
 cipale, Lelio Charetto, Alphonse
 Luval, Edmond Lravin & Ernie Lufrene
 Ont voté pour l'amendement &
 contre la motion Napoleone Gi-
 raud & Lelio Lugi, pour motion
 principale quatre, pour l'amende-
 ment deux. La motion prin-
 cipale est remportée.

Il est proposé par Alphonse
 Luval, secondé par Thomas Lugi
 qu'un règlement soit publié et affiché
 dans la dite municipalité pour rendre
 la vaccination obligatoire et le dit
 Conseil décide ce qui suit:

1^o - A compter de l'entrée en vigueur du pré-
 sent règlement la vaccination et la revac-
 cination seront obligatoires dans les limites
 de cette municipalité pour toutes les person-
 nes qui s'y trouveront.

2^o - En conséquence, après 48 heures
 de l'entrée en vigueur du présent règlement,
 toute personne se trouvant dans les limites
 de la municipalité qui ne pourra pas éta-
 blir qu'elle a été vaccinée avec succès dans
 les sept années précédentes, ou qui ne pour-
 ra pas établir par un certificat de mé-
 decin, qu'elle a été vaccinée sans succès
 dans les six mois précédents, sera passible
 d'une amende de cinq dollars et aussi
 d'une amende additionnelle de un dol-
 lar par chaque jour qu'elle aura omis
 et permettra de se faire vacciner après le
 deuxième jour de l'entrée en vigueur du
 présent règlement.

3^o - après 48 heures de l'entrée en vigueur

En présent règlement, toute personne se trouvant dans la municipalité devra exhiber à l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale, lorsqu'il en sera requis verbalement ou autrement un certificat d'un médecin dûment qualifié à pratiquer comme tel dans cette province, établissant qu'elle a été vaccinée avec succès ou que la vaccination a été tentée sur elle sans succès dans les délais mentionnés au paragraphe précédent et chaque refus ou omission de sa part d'exhiber tel certificat lorsqu'il en sera ainsi requis, la rendra passible d'une amende de cinq dollars.

4^e - Un certificat d'un médecin dûment autorisé à pratiquer comme tel en cette province, à l'effet que l'état de santé d'une personne ne permet pas qu'elle soit vaccinée et établissant la raison de tel impossibilité, s'il est exhibé à l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale par telle personne lorsque la requête ci-dessus lui sera faite, et s'il est daté de pas plus de deux mois avant telle requête, aura pour effet d'exempter telle personne de l'application des deux articles précédents.

5^e - Tout médecin qui donnera sciemment un certificat faux sur les faits sur lesquels il pourra être appelé à donner des certificats en vertu des articles précédents, sera passible d'une amende de vingt dollars.

6^e - Toute personne qui n'aura pas les moyens de payer pour se faire vacciner, pourra, en s'adressant à cet effet à M. R. Godin. m. d. et en satisfaisant telle personne de son-

son incapacité de payer, se faire vacciner aux dépens de la municipalité.

7° Les amendes ci-dessus seront recouvrables de la manière prescrite au code municipal.

8° Sont exemptés de la vaccination, telle qu'exigée par le présent règlement, ceux qui pourraient établir à la satisfaction de l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale qu'ils ont eu la variole.
Par le conseil d'hygiène de la Province de Québec

Le présent règlement entrera en vigueur quinze jours après sa promulgation.

Monsieur de la cote présent un compte au conseil au montant de quarante-une piastres et demi pour réparation au pont de la route du deuxième rang, pris de chez Louis Pelletier qui est approuvé par le conseil.

Proposé par alphonse Leval secondé par Emile Lefebvre que donner Levasseur soit nommé à la place de Henri Bettez, surintendant spécial pour agir sur les requêtes de G. A. Bellemare.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite au vingt-deux du mois courant à l'école Ste-Marguerite à 7 hrs p.m.

Edmond Beron Frère

Secrétaire.

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
à une assemblée régulière du conseil de la dite municipalité tenue à la

la maison d'école de St-Marguerite, le
vingt-deuxième jour du mois d'août, —
mil neuf cent-cinq, à huit heures p. m.
à laquelle étaient présents, le maire
Narcisse Clautier et les Conseillers —
Napoleon Girard, Edmond Leduc,
Alphonse Lysval, Emile Lefebvre,
En l'absence de M. Paris Charette et Thomas Leroy,
~~formant le conseil au complet.~~

Après lecture du procès verbal de
la dernière assemblée qui est adopté
le conseil ordonne la publication du ré-
glement passé à la dernière assemblée
concernant la vaccination obligatoire
qui sera en vigueur quinze jours après
la publication qui en sera faite.

En l'absence du maire Narcisse Clautier,
il est proposé par Thomas Leroy, secondé
par Napoleon Girard et Paris Charette
que M. Edmond Leduc, soit continué
dans ses fonctions de procureur de
cette municipalité et soit appelé à presider
la présente assemblée.

Il est proposé par Alphonse Lysval
secondé par Paris Charette que le maire
soit autorisé à signer un contrat avec
Adolphe Biron, de la Pointe du Lac pour la
construction d'un pont en filon armé sur
la rivière Aubry en la Baubière, pour le prix
de sept cent-quatre-vingt-dix piastres. Ce pont
devant supporter un poids de dix-huit tonnes
pesant, et l'entrepreneur devant construire à ses
frais un pont temporaire pour le temps de
la construction.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite au premier lundi du
mois d'octobre, à l'école St-Marguerite à 7 p. m.

Narcisse Clautier maire
de Méric, Méric

Paroisse de Québec,
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
A une assemblée spéciale du conseil de
la dite municipalité, tenue à la maison
d'école de St.-Marguerite, après avis spéci-
al régulièrement donné, ont été examinés
par le conseil le rapport de l'évaluation de
la dite municipalité, déposé par les
estimeurs le trentième d'août, 1911. Ce
rapport est en date du mois de septembre
mil neuf cent-onze, à huit heures
p. m. à laquelle étaient présents le
maire Narcisse Chartier et les con-
seillers, Edmond L'Amour, Alphonse
Lévesque, Émile Lefebvre, Louis Charette

après lecture du procès verbal de
la dernière assemblée qui est adopté
le conseil procède à l'examen du
nouveau rapport d'évaluation pour
l'année 1911 & 1912 - Il est proposé
par Alphonse Lévesque secondé par
Louis Charette que le présent rapport d'é-
valuation soit analogue avec quel-
ques corrections qui y ont été faites
par le conseil et qui ont été insérées
par le maire du conseil.

Et l'assemblée a passé ensuite
au premier lundi octobre, à 7 p. m. à
l'école St.-Marguerite.

Narcisse Levesque maire
Alphonse Lévesque

Paroisse de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières
A une assemblée régulière du conseil
de la dite municipalité, tenue à la
maison d'école de St.-Marguerite

le dernier jour du mois d'octobre,
 soit neuf heures à huit heures p.m.
 à laquelle étaient présents le maire
 Narcisse Cloutier et les conseillers, Napoléon
 Guind, Thomas Duqu, Edmond Lacombe et
 Alphonse Lavoie

Après lecture du procès verbal de la
 dernière assemblée qui est adapté le
 conseil autorisé le paiement des comptes
 suivants qui durant l'été collectés par le se-
 cretaire des personnes obligées le plus tôt
 possible: un compte de six piastres de l'ins-
 pecteur Johnny Lubi pour la part de frais de
 Philippe Savin et Isai Adam dans un
 parti réparé par le dit Johnny Lubi; un
 compte de \$2.⁷⁰ pour ouvrage fait dans le
 chemin de Anila Guilbuit par l'inspec-
 teur Thomas Raymond; un autre compte
 de \$24.⁰⁰ pour ouvrage fait dans la
 part de route de la Banque Dubuc
 par l'inspecteur Thomas Raymond

Le conseil examine ensuite les plaintes
 produites contre la liste des électeurs
 et les noms des personnes suivantes sont
 ajoutés à la liste: Pierre Cloutier fils
 de Narcisse, Banlieue; Médéric et
 Achille Baldue fils de Marie, Banlieue
 Esprit Guind, fils de Napoléon Banlieue,
 Donat St-Pierre fils de Alexandre, —
 Banlieue; Iside Dupont, résident
 parvair, St-Marguerite; F. Arthur
 Verretto, entrepreneur menuisier, propri-
 etaire dans le troisième rang, St-Martin,
 Alphonse Verretto fils de F. A. Verretto,
 Amos Baldue fils de Louis Baldue, St-
 Marguerite; Stevie Beaudry, fils de
 J. Leduc St-Marguerite; Amos Belle-

Bellemare fils de Onésime, Banlieu, Raphaël
 Camassa, Kentin, Township St-Maurice, Frank
 Surprenant, propriétaire premier rang, Township
 St-Maurice, Willie Beaudry fils d'Armand, St-
 Marguerite, Narcisse Galin fils de Philippe
 père, St-Marguerite; Emile Panneton fils de
 Joseph, St-Marguerite; Mldaire Plante fils
 de Mldaire troisième rang rang Township St-Maurice
 Albert Esnard, propriétaire St-Marguerite;
 La plainte de gas Elvasun demandant d'être
 inscrit sur la liste est refusé vu que ce
 dernier n'a plus son domicile en la paroisse
 des Trais-Rivières. Et le secrétaire
 donne ensuite lecture de la liste des
 électeurs qui est approuvée et homologuée
 par le conseil.

Il est proposé par Alphonse Lavoie second
 de par Edmond Elanin que la municipalité
 ait fins d'encourager la construction des "cuberts"
 au des parcs en tuyaux en béton au en
 terre vitifiée, au en tôle ondulée dans
 les limites de cette municipalité, paye directe-
 ment aux fabriques qui avant rendre les dits
 tuyaux, le montant total de leur coût
 et de leur frais de transport et que la muni-
 cipalité porte ces frais au compte des personnes obli-
 gées suivant les procès urbains actuellement en
 vigueur. adapté unanimement.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite
 au lundi trent août courant à la
 Salle St-Marguerite, à six heures p. m. Et
 à cette assemblée aura lieu la vente des routes et
 chemins d'hiver de cette municipalité.

Narcisse Leblond Maire
 Ed. Lavoie Sec. G. M.

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
A une assemblée du conseil de la dite -
municipalité tenue à la maison d'école de -
ste-Marguerite, le trentième jour du mois
d'octobre, mil neuf cent-douze, après avoir
donnés aux conseillers absents l'avis de l'ajourne-
ment de la dernière assemblée; à laquelle
étaient présents le Maire Narcisse Bélantier
et les conseillers Napoléon Leduc, Edmond
Blouin, Thomas Dugre, Louis Chantre

Après lecture du procès verbal de la
dernière assemblée qui est adopté, le
conseil procède à la vente des routes et
chemins suivants de la dite municipalité
pour leur entretien depuis le premier no-
vembre, mil neuf cent-douze jusqu'au
trentième inclusivement, mil neuf cent-douze
Et la route du Petit Village et de la Pointe
pour une année entière, depuis le 1^{er} novem-
bre, 1911 au 1^{er} novembre, 1912 et à la charge
en plus par l'entrepreneur de couper les
herbages et mauvaises herbes de toutes routes
dans les dites routes de la Pointe et du Petit
Village. Cette vente est faite aux conditions
suivantes qui sont lues par le secrétaire
à l'assemblée présente avant la dite vente
qui est faite publiquement et au rabais:
1^o Le prix pour l'entretien des dites routes
et chemins ne sera payé à l'entrepreneur -
qu'à l'expiration de l'entreprise et l'entre-
preneur devra avoir rempli son entreprise
à la satisfaction du conseil.
2^o Toutes les dites routes et chemins de-
vant être ~~soit~~ entretenus sur un tracé de
quatre pieds de largeur et le "scraper" devra être

être passé immédiatement après chaque "bordée" de neige tel que le loi l'exige.

3° Toutes les dites routes et chemins devant être entretenus de bois double à tous les quatre arpents et balisés partant;

4° Les balises devant de bois dur sur le parcours des dites routes et chemins et de bois blanc à l'endroit des bois doubles. La route de la Barrière, la route du petit village et la traverse sur le Filon et l'arrondissement devant balisés en balises en bois blanc.

5° Le conseil ne reserve le droit de retirer de la route les routes ou chemins pour lesquels le prix demandé lui semblera trop élevé au quel qu'autre considération.

6° L'entretien du chemin de front du deuxième rang se fera depuis le premier lat jusqu'au septième lat ^{deuxième} et celui du troisième rang depuis le deuxième lat jusqu'au deuxième lat.

La route de la Barrière est adjugée à Thais Camp et Alide Bellemare pour le prix de quarante piastres ————— \$40.⁰⁰

La route du Petit Village est adjugée à Hubert Balduc pour quinze piastres ————— \$15.⁰⁰

Route du 1^{er} rang adjugée à Alfred Sangleis — \$45.⁰⁰

" " 2^{ème} " " Thomas Raymond \$21.⁰⁰

" " 3^{ème} " " Antoni Chamberland \$45.⁰⁰

" " 4^{ème} " " Lucien Balduc \$45.⁰⁰

Chemin " 2^{ème} " " Tripple Raymond 35.⁰⁰

" " 3^{ème} " " Antoni Chamberland 35.⁰⁰

Proposé par Napoleon Guindé secondé par Edmond Traun que le même montant que les années dernières soit; par la somme de quatre cent cinquante piastres soit prélevé sur les biens fonds de cette municipalité pour subvenir aux dépenses de l'année courante.

Propose par Thomas Eugre, seconde par Samu Chautte que les comptes suivants soient payés par le seintari: un compte de vingt-sept piastres de adalphe Biron pour dit feuille de tuyaux en leton de 24 paues et frais de transport; un autre compte de vingt-neuf piastres au dit adalphe Biron pour dit feuilles de tuyaux en leton de 24 paues et frais de transport, un troisième compte du dit adalphe Biron pour huit feuilles de tuyaux en leton de 36 paues et frais de transport et que ces montants soient répartis parmi les personnes obligés au paiement de ces comptes.

Propose par Napoleon Girard, seconde par Edras Eugre qu'un acompte de quatre cents piastres soit payé à adalphe Biron sur son entreprise du part de la rivier Aubry et que le maire soit autorisé à signer au nom de cete municipalité un billet au montant de quatre cents piastres payable à demande et avec intérêt au tant de cinq pour cent par an.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite au premier lundi du mois de décembre prochain, à sept heures p. m. à l'école St-Marguerite.

Narcisse Cloutier maire
Ed. Mercier Sec. Tris.

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières
A une assemblée régulière du conseil de la dite municipalité, tenu à la maison d'école de St-Marguerite, le premier lundi de décembre, le quatre, mil neuf cent-vingt, à laquelle étaient présents le maire Narcisse Cloutier et les conseillers alphonse Laval, Edmond Lavoie,

drauin, Emile Dufresse et Louis Chautte.

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adapté,

Il est proposé par Alphonse Duval secondé Edmond Drauin que le compte du pain taxes à cette municipalité par Claude Urbain Rivard pour le lot no. 263 soit envoyé au conseil de comté si cette dernière refuse de le payer.

Proposé par Emile Dufresse, secondé par Alphonse Duval que Edmond Drauin soit nommé président d'élection de cette municipalité pour l'élection des conseillers qui doit avoir lieu le deuxième lundi de janvier prochain.

Proposé par Louis Chautte, secondé par Emile Dufresse que Ferdinand Chambuland soit accepté par le conseil comme entrepreneur du chemin de la route du troisième rang pour son ~~entretient~~ pour l'année 1911 et 1912, à la place de Anton Cham-berland.

Le conseil autonome le secrétaire a payer les comptes suivant: Mr - compte au montant de (29.⁰⁰) vingt-neuf piastres à Adolphe Brien pour transport en letan et frais de transport; et les comptes de Joseph et Pierre Lalantier au montant de neuf piastres et 95 cts pour ar-riété au pont de la rivière Aubrey sur le chemin de la Paroisse et l'assemblée s'ajourne ensuite au deuxième lundi de janvier prochain et l'école de St-Marguerite a dit

dit heures a. m.

Narcisse Cloutier Maire
Edmond Desjardins Sec. Tr. us.

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
A une assemblée des électeurs mu-
nicipaux de la dite Municipalité, tenue
à la maison d'école de St-Marguerite
le huitième jour du mois de Janvier,
mil neuf cent-douze, à dix heures a. m.

après avoir d'abord conformément
à la loi, sous la présidence de Ed-
mond Desjardins, nommé président
d'élection par le conseil de la dite
municipalité à sa dernière séance

Il fut proposé par Alphonse
Lévesque, secondé par Emile Lafrenay
que Emile Pratte soit nommé
conseiller en remplacement de
Alphonse Lévesque sortant de charge

Et par Narcisse Cloutier, secondé
par Edmond Desjardins que Arsène
Bellemare soit nommé conseil-
ler de cette municipalité en rempla-
cement de Narcisse Cloutier sortant
de charge.

Une heure s'étant écoulée et aucun
autre proposition n'étant faite le Pré-
sident d'élection proclame élu les
dits Emile Pratte et Arsène Bellemare

Et l'assemblée du conseil est ajournée
au premier lundi du mois de février
prochain à l'école St-Marguerite à 7 h. p. m.

Edmond Desjardins

Edmond Desjardins Sec. Tr. us.

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
A une assemblée régulière du
conseil de la dite municipalité, tenue
à la maison d'école de St-Marc, le
premier lundi de février, le cinq, mil
neuf cent dix-neuf, à laquelle étaient
présents les conseillers, Edmond -
Drauin, Thomas Lequie, Emile Le-
fèvre, Louis Chavette, Arsine Belle-
mar et Emile Pratte.

Après lecture du procès verbal de
la dernière assemblée du conseil et
de l'assemblée des électeurs du huit
janvier dernier qui est adapté et après
que les deux nouveaux conseillers
ont été assermentés suivant la loi.

Il fut proposé par Louis Chavette,
secondé par Arsine Bellemar et résolu
unanimentement que Edmond Drauin
soit nommé maire de cette municipi-
pauté et celui-ci présidera présente assemblée.

Proposé par Thomas Lequie -
secondé par Emile Pratte que Emile
Lefèvre soit nommé Pro-Maire
du conseil de cette municipalité.

Adapté unanimentement.

Proposé par Arsine Bellemar,
secondé par Louis Chavette que Louis
Lacerte soit nommé inspecteur -
Agraire de cette municipalité en rem-
placement de Arsine Bellemar ~~qui~~ qui
avait été chargé et qui a été nommé
conseiller.

Proposé par Thomas Lequie, se-
condé par Louis Chavette que le maire
soit autorisé à signer des billets de

en faveur de Serin Lacote en unanimité de cent actuellement des, pour une autre année au même taux, après qu'un acompte de cent cinquante piastres aura été donné par le recetane en diminution du capital des dits billets; et que l'intérêt dû soit aussi payé.

adapte.

Proposé par Louis Chautot secondé par Erville Lefrere que le procès verbal fait par Samuel Levasseur et déposé au bureau du conseil le deux décembre, mil neuf cent-vingt, relativement au cours d'eau de Rivière Bellevue, Joseph Ducharme et autres soit examiné et homologué par le conseil, s'il y a lieu, à sa prochaine assemblée du premier lundi de mars, le quatre, mil neuf cent-vingt et qu'un avis public soit en conséquence donné aux intéressés par le recetane.

adapte.

Proposé par Louis Chautot secondé par Thomas Lefrere que Louis Balduc soit accepté par le conseil comme entrepreneur de la route du quatrième rang du township St-Maurice à la place de son fils Lucien sur que ce dernier a déclaré à l'inspecteur de voirie qu'il ne s'en occupait plus et que le dit Louis Balduc déclare qu'il a désintéressé son fils de la dite entreprise.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite au premier lundi du mois de mars prochain, à l'église St-Marguerite à 7 p.m.

Edmond Desautels Maire.

Et merci re. 915

Provinces de Québec,
Municipalité de la paroisse des Trois-
Rivières.

A une assemblée régulière du Con-
seil de la dite municipalité, tenue
à la maison d'école Ste-Margu-
rite, le lundi, quatre Mars, mil
neuf cent-dix-huit à huit heures après
midi, à laquelle étaient présents,
le maire Edmond Duran et les
Conseillers Thomas Luygi, Émile Lufusme
Arsine Bellemare, Louis Chautte et Émile Pratte

après lecture du procès-verbal de
la dernière assemblée qui est adapté
Il est proposé par Louis Chautte,
secondé par Thomas Luygi, que le
procès-verbal du camp d'eau de Gide-
on Karean, Joseph Lucharme, Lamondace
Haute et autres, fait par Amos Sevasson,
surintendant-spécial, en date du deux
décembre, dernier, 1911, déposé au bu-
reau du Conseil le quatre du même
mois et dont avis d'homologation a été
régulièrement donné suivant la loi —
par l'assemblée du quatre mars courant
soit homologué et approuvé par le
Conseil dans sa forme et teneur.

Et l'assemblée s'ajourne en-
suite au premier lundi du mois
d'avril, le premier à sept heures
après midi à l'école Ste-Marguerite.

Edmond Duran maire
Ed. Mercier. Sec. G. R. S.

Provinces de Québec,
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
à une assemblée régulière du conseil de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de Ste-Marguerite, le premier lundi du mois d'avril, le premier, mil neuf cent-douze — à laquelle étaient présents le Maire Edmond Desrosiers et les conseillers Napoléon Girard, Thomas Lugin, Émile Lufesne, Émile Pratto et Arsène Bellemare.

après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adapté, le secrétaire rend ses comptes et donne en conseil le rapport de Joseph Grenier, daté du trente mars dernier, le tout est adapté,

Et il est ensuite proposé par — Émile Lufesne, secondé par Émile Pratto que l'engagement du secrétaire qui expire le sept avril courant, soit continué pour une autre année aux mêmes conditions et pris que par le passé.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite au premier lundi du mois de mai à l'école Ste-Marguerite, à sept heures p. m.

Edmond Desrosiers Maire
Secrétaire des Trois.

Provinces de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
à une assemblée régulière du conseil de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de Ste-Marguerite, le premier lundi de mai, le six à huit heures p. m., mil neuf cent-douze, à laquelle étaient

étaient présents, le Maire Edmond -
Lévesque et les conseillers Arsène -
Bellemare, Emile Dufresne et Emile
Pratto.

Après lecture du procès verbal de
la dernière assemblée qui est adapté
les comptes suivants sont approuvés
par le conseil: un compte de cinquante
piastres au cours de compte pour la pen-
sion de Joseph Marchand à l'asile
de la Baie St-Paul pour l'année 1911;
un compte du syndic Louis Marchand
pour la part de travaux de Louis Faus-
sant dans le cours d'eau de "Ged-
frard Dufresne, Furland et autres;
un montant de sept piastres et demi;
et un autre compte de Gabriel Dubé
inspecteur pour frais dans le chemin
de Oliva Guilbert pour deux piastres.

Il est proposé par Arsène Belle-
mare secondé par Emile Dufresne,

Qu'attendu que cette municipalité
a donné à l'entreprise le 26 août, 1911,
à Adolphe Biron, de la Pointe du Lac -
les travaux de confection d'un pont en
lutan armé, sur le chemin de la Banque,
sur le cours d'eau appelé "Rivière Aubry",
pour le prix de \$790.⁰⁰ - qui a été payé
par la municipalité;

Qu'attendu que la municipalité
a reçu du Gouvernement de Québec
un acheminement spécial de \$400.⁰⁰ pour ai-
der à la construction de ce pont;

Qu'attendu que la balance, soit
\$390.⁰⁰ et quelques montants pour ar-
rages extra et réparations et intérêts ont
été répartis par le secrétaire, sous l'a-

l'ordre du conseil sur les propriétaires du rang de la Baie et de Ste-Marguerite d'après le montant de l'évaluation d'un chacun, tel que le veut les anciens règlements de ce conseil.

Le conseil veut et ordonne que le secrétaire aussitôt qu'il aura en mains le montant nécessaire pour solder toutes les dépenses de ce dit rang, carvoque par avis public, tous les intéressés dans le dit rang fins de leur rendre compte du coût de tous les dits ouvrages et des arquts perçus pour en payer le coût.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite au premier lundi du mois de juin à sept heures p. m. à l'école Ste-Marguerite.

Edmond Sevain

Secrétaire Sec. Tris.

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

A une assemblée du conseil de la dite municipalité tenue à la maison — d'école de Ste-Marguerite, le deux juillet, mil neuf cent. onze, étant l'assemblée régulière du conseil tenue au mardi, le deux à cause de la fête légale du premier juillet, à laquelle étaient présents: le Maire Edmond Sevain et les conseillers Napoleon Girard, Thomas — Dugri, Emile Dufresne, Emile Pratto et Louis Charette.

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui a été adoptée.

Il a été proposé par Thomas
Lugni secondé par Emile Oratto que
Napoleon Girard est autorisé par le
Conseil à faire réparer et mettre en bon
état le pont qui se trouve sur le che-
min de la Banlieue, pris de chez Sireur
Lacerte et qui est à la charge de la
municipalité.

adopté unanimement

Il a été proposé par Louis Cha-
rrette, secondé par Emile Dufresne
que la somme de vingt piastres
offerte par Charles Marchand pour
la pension de son fils Joseph à l'asile
des aliénés de la rue St-Jacques pour
l'année 1911 soit acceptée en règle-
ment complet du compte de cir-
quante piastres produit à la
dernière assemblée du conseil et
payable au conseil de carité.

adopté unanimement.

Il est proposé par Thomas
Lugni, secondé par Emile Oratto
que Sireur Côté l'inspecteur de la route
du ~~premier~~ ^{premier} rang fasse couper les
branches sur la dite route, sur que
des contribuables le demandent

adopté unanimement.

Il est proposé par Thomas
Lugni, secondé par Emile Dufresne
que Sireur Lacerte soit autorisé à
faire exécuter les travaux né-
cessaires sur le canal d'eau de
Sireur Lacerte d'après nos 17-18-
du cadastre et qu'on repus de lui.
ci d'accepter Rémie Bellemare soit
autorisé à sa place à faire exécuter

entre les clatures
de faire les clo-
tures et fossés
depuis la cote
chez Senouan
jusqu'au chemin
St-Marguerite
et les clatures
où il y a besoin

E D
S.M.

travaux.

adopté unanimement.

Proposé par Nap. Girard, secondé par Thomas Eugé qui le maire sait tantaise à prendre les moyens nécessaires pour faire cesser le désordre par les personnes occupant la maison de Eugène Genier, sur le chemin St-Marguerite et à porter plainte aux autorités si nécessaire et faire tout autre procédure à cet effet.

adopté unanimement.

Et le conseil procède à la révision du rôle d'évaluation actuellement en force en cette municipalité, après avis publics donnés à cet effet, et en conformité avec la loi et le rôle tel qu'aujourd'hui est homologué par le conseil unanimement.

Et l'assemblée s'est tenue ensuite au premier mardi du mois d'août, à l'école St-Marguerite, à l'heure ordinaire. Un usage en usage bon.

Edmond Genois

parmeris. ne. Trio.

Municipalité de Québec

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières à une assemblée du conseil de la dite municipalité, tenu à la maison d'école de St-Marguerite, suivant la loi, le premier lundi du mois d'août, le cinq, à huit heures p.m., à laquelle étaient présents: le maire Edmond Genois et les conseillers Nap. Girard, Emile Pratto, Arsène Bellemare et Louis Chavette, après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adopté —

adapto,

Il est proposé par Louis Cha-
 rrette secondé par Arsène Bellemare
 que le compte de vingt-quatre piastres
 pour fonds de bâtisse et de pressés et
 frais autres comptes, de Félix Plouffe
 au montant total de \$7.⁵⁰ — dont \$1.⁰⁰ pour al-
 phane Dupuis \$1.⁰⁰ pour Gaspard Saretat et
 \$4.⁵⁰ pour Beauchemin & Selinas,
 soient payés par le conseil.

adapto.

Il est proposé par l'Émile Dupuis
 secondé par Louis Charrette que Noël
 Sivarum inspecteur de la route du qua-
 trièm rang notifié les inspecteurs
 agrais de visiter ~~les~~ la dite route
 afin de voir de quelle manière les clou-
 ses et les fossés devront être faits.

adapto.

M. Napoléon Girard fait rapport
 au conseil qu'il a donné à l'entre-
 prise à Arthur Bellemare la ré-
 paration du pont prisé chez Sé-
 baste Saretat nos 17 & 18 du cadas-
 tre, sur le chemin de la Carrière
 pour le prix total de cent trente-
 trois piastres, et que le secrétaire
 soit autorisé à payer ce compte.

adapto unanimement

Proposé par Nap. Girard se-
 condé par Arsène Bellemare que
 le même montant que les années
 dernières soit prélevé sur les
 biens fonds de cette municipa-
 lité pour pourvoir aux dépenses de l'année
 prochaine, soit une répartition de
 onze centes dans la pio-

piastres représentant un montant
d'environ quatre cent cinquante piastres
adopté.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite au
mardi trois septembre prochain à l'école
St-Marguerite à l'heure ordinaire.

Edmond Derain
Secrétaire Sec. G. U. S.

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

À une assemblée du conseil de la
dite municipalité tenue à la maison
d'école de St-Marguerite, suivant la loi,
ce troisième jour du mois de sep-
tembre, mil neuf cent douze à huit
heures p. m., à laquelle étaient pré-
sents: le maire Edmond Derain, et les
conseillers Napoléon Girard, Emile
Pratte, Arsène Bellemare, Louis Cha-
rrette et Emile Dupesne.

Après lecture du procès verbal de
la dernière assemblée qui est adopté.

Il est proposé par Emile Du-
pesne, secondé par Arsène Bellemare
que Alexandre St-Pierre soit nommé
syndic à la place de Sidon Garneau
dans le cours d'eau de "Arrière Bellemare
Lucharme & autres,

adopté.

Il est proposé par Emile Pratte, -
secondé par Louis Charrette que le secrétaire
élu au conseil de la Corporation de la
cité des Trois-Rivières pour lui de-
mander d'améliorer le chemin St-
Marguerite, depuis la rivière —

riverie Millette en gagnant la ville
 un qui cette partie de chemin est dans
 un très mauvais état et que cette mu-
 nicipalité de la paroisse des Trais-Rivi-
 ères a l'intention d'améliorer ses pro-
 pres chemins. adapté.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite
 au premier lundi du mois d'octo-
 bre, à sept heures p. m. à l'école de
 St-Marguerite!

Edmond Dorvain, maire.
 Le Maire de Trais.

Pravines de Quibec,
 Coparation de la paroisse des Trais-Rivières
 a une assemblée régulière du con-
 seil municipal de la Coparation de la
 paroisse des Trais-Rivières tenue à la
 maison d'école de St-Marguerite, le lundi
 le sept octobre mil neuf cent douze
 à huit heures p. m., à laquelle
 étaient présents, le maire Edmond
 Dorvain et les conseillers Emile Pratto,
 Arsène Bellemare et Louis Charette,
 formant quorum.

Après lecture du procès verbal de
 la dernière assemblée qui est adapté
 le conseil décide à la révision
 de la liste des électeurs pour le district
 électoral de la cité des Trais-Rivières
 et du canton de St-Maurice et les change-
 ments suivants sont faits à l'unani-
 mité du conseil. à la liste des électeurs
 du canton de St-Maurice les noms sui-
 vants sont ajoutés: Félix Plouffe, Honoré
 Plouffe, Joseph Parent, Théodore Bercart,

Judge Charbonneau, Alexandre Centure
 et les noms suivants sont retranchés de
 la dite liste: Achille Balduc, Louis Balduc,
 Raphaël Bourassa, Arthur Chamberland,
 Camier Clautier, Dominicus Dupesne,
 Philias Dupesne, Joseph Lestaler, Raoult
 Langlais, Léonard Milat, Antonio Milat,
 Joseph Milat, Frank Surprenant et John
 Mylubi dont le nom était écrit dans deux fois. A
 la liste des électeurs votant dans le dis-
 trict électoral de la cité des Trois-
 Rivières les noms suivants sont
 ajoutés: Elphège Balduc, Camier
 Bisson, Rodolphe Leclair, Thomas
 Raymond; et les noms suivants sont
 retranchés: Balduc Médéric, Clautier
 Pierre, Girard Édmond, St. Pierre
 Léonard; chaque nom rayé a été initialé
 par le maire Édmond Laramie. Et au-
 cune autre plainte n'étant faite contre
 les deux dites listes, celles-ci sont approuvées
 et adaptées par le conseil.

Il est ensuite proposé par
 Emile Pratto, secondé par Louis Cha-
 rrette que le maire Édmond Laramie,
 prenne les mesures nécessaires et est
 autorisé par ce conseil à exercer tous
 recours et prendre toute procédure à
 l'effet de collecter les argent dus à la
 Corporation de la paroisse des Trois-Rivières
 pour taxes municipales, travaux de route
 ou de chemin et autres objets quelconques.

Proposé par adapté
 Arsène Bellemare, secondé par
 Emile Pratto que l'inspecteur de la
 route du quatrième rang est
 autorisé par le conseil à faire ar-

arranger cette route et spécialement la
Côte de cette route, ainsi que faire les fossés
nécessaires dans la côte et ailleurs en se
conformant aux instructions des
inspecteurs agraires de cette municipalité.

Proposé par adapté.
Emile Pratto, secondé par Louis Char-
rette qui se main prennent les pro-
cédés nécessaires pour faire cesser
le désordre et faire observer les lois des
bonnes mœurs partout dans les
limites de cette municipalité.

L'Assemblée est ensuite ajournée
au premier lundi du mois de no-
vembre, à l'heure ordinaire, à l'école
St-Marguerite et à cette assemblée
le conseil procédera pour les inspecteurs
à rendre l'état des routes et
chemins pour l'an prochain.

Edmond Doraion Maire
Dorville, ne-4 vis.
Province de Québec.

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
A une assemblée régulière du
conseil de la dite municipalité, tenue à la
maison d'école de St-Marguerite, le premier
lundi de novembre, le quatre, mil neuf-
cent-douze, à huit heures p. m., à la-
quelle étaient présents le Maire Edmond
Doraion et les conseillers Thomas, Surpé,
Emile Pratto, Emile Duperré, Armand Bellemare et Louis Charrette.

Après lecture du procès-verbal de la
dernière assemblée qui est adapté,
le secrétaire, pour le dit conseil, décide,
comme il a été arrimé par avis public,
suivant loi, à la route au rabais, de

l'entretien des routes et chemins de la dite municipalité, depuis le cinq novembre courant jusqu'au trente avril prochain inclusivement, à l'exception de l'entretien des routes de la Banquière et du Petit Village dont la route est faite pour une année, depuis le cinq novembre courant jusqu'au premier lundi de novembre prochain inclusivement, 1913 - et à la charge en plus par les entrepreneurs des dites routes de la Banquière et du Petit Village de couper les herbes et mauvaises herbes de toutes sortes.

La route de toutes les dites routes et chemins est faite aux conditions suivantes qui sont lues par le secrétaire à l'assemblée avant la route, savoir:

- 1^o Le prix pour l'entretien des dites routes et chemins ne sera payé à l'entrepreneur qu'à l'expiration de l'entreprise et l'entrepreneur devra avoir rempli son entreprise à la satisfaction du Conseil;
- 2^o Toutes les dites routes et chemins devront être entretenus sur un tracé de quatre pieds de largeur et le "scraper" devra être passé immédiatement après chaque "bordée" de neige;
- 3^o Toutes les dites routes et chemins devront être entretenus de rails doubles à tous les quatre arpent, et balisés par tout et sur toute la longueur;
- 4^o Les balises seront de bois dur sur le parcours des dites routes et chemins et de bois mou à l'entrée des rails doubles; la route de la Banquière, la route du Petit Village et la traverse sur le Fleuve seront balisés en bois mou;

5^o - Le conseil se réserve le droit de retirer de la route les routes et chemins pour lesquels le prix demandé lui semblera trop élevé au point de vue des considérations.

6^o - L'entretien du chemin de front du deuxième rang se fera depuis le premier lot jusqu'au septième lot et celui du troisième rang depuis le premier lot jusqu'au deuxième lot.

- 1^o - La route de la Barrière est adjugée à ——— pour le prix de (55.⁰⁰) cinquante-cinq piastres
- 2^o - La route au Petit village est adjugée à Hubert Balduc ——— pour le prix de \$15.⁰⁰ quinze piastres;
- 3^o - Route du premier rang à J. B. Chautte pour le prix de (42.⁰⁰) quarante-deux piastres et
- 4^o - Route du 2^o rang à J. B. Chautte pour le prix de 30.⁰⁰ trente piastres;
- 5^o - Route du troisième rang à Gas. Emile Jamin pour le prix de 40.⁰⁰ quarante piastres
- 6^o - Route du quatrième rang à Lucille Laid pour le prix de 43.⁰⁰ quarante-trois piastres
- 7^o - Chemin de front du deuxième rang à Trufflé Raymond ——— pour le prix de \$34.⁰⁰ trente-quatre piastres.
- 8^o - Chemin de front du troisième rang à Ferdinand Chambaud pour le prix de \$34.⁰⁰ trente-quatre piastres et

et le conseil autorise le secrétaire à payer un compte de seize piastres et quatre-vingt seize centimes à Paul Servasem pour travaux faits dans la route du quatrième rang et deux autres

comptes à Thomas Raymond, l'un de
trois piastres et l'autre de deux piastres.
Et l'assemblée s'est ajournée ensuite
au premier lundi du mois de dé-
cembre à sept heures p.m. à l'école
de Ste-Marguerite.

Edmond Desrois Maire
Desriviers, Ste-Fris.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois-
Rivières.

A une assemblée régulière du con-
seil de la dite municipalité, tenue à la
maison d'école de Ste-Marguerite, lundi
le deux décembre, mil neuf cent-douze
à huit heures p.m. à laquelle
étaient présents le maire Edmond
Desrois et les conseillers: ~~Thomas~~
Lugré, Emile Pratte, Arsène Bellemare
et Emile Lefevre.

Après lecture du procès verbal de
la dernière assemblée qui est ac-
cepté.

Il est proposé par Thomas Lugré,
secondé par Arsène Bellemare que
Emile Lefevre soit nommé pré-
sident de l'élection de conseillers muni-
cipaux qui aura lieu le deuxième lundi
du mois de janvier prochain.

Le recteur est autorisé de payer
un compte de cinq piastres à M. Louis
Lacerte pour réparation et entretien
du pont pris de chez-lui qui est
à la charge de la municipalité.

route

Il est proposé par Thomas Dugri secondé par Emile Dupresne et résolu que le conseil accepte les offres faites par le gouvernement provincial par l'entremise de son conseiller officiel, M. A. L. Gaudin, de construire une route à travers notre municipalité moyennant une contribution de mille piastres \$1,000. par mille de chemin lorsqu'il sera complet, laquelle somme nous nous engageons à payer par les présentes et que copie de la présente résolution soit transmise à l'honorable Ministre de la Voirie à Québec.

T₂

Il est proposé par Thomas Dugri, secondé par Arsène Bellemare et résolu que demande soit faite au gouvernement de Québec de nous envoyer un ingénieur pour voir les travaux à faire dans notre municipalité pour l'amélioration des chemins et d'en établir le coût, sur notre désir de profiter de la loi des emprunts pour confecturer nos chemins et routes.

Il est proposé par Emile Pratto, secondé par Arsène Bellemare et résolu que le gouvernement provincial soit respectueusement prié de construire en "macadam asphalté" la partie de la route provinciale Montreal-Québec, comprise dans nos limites et que copie de la présente résolution soit adressée à l'honorable ministre de la Voirie à Québec.

Le secrétaire est prié d'écrire à la "Shan-
nigan-Maté & Porter co. lui demandant
de placer des protesteurs à ses fils électo-
rux qui traversent le chemin de la
Paroisse et celui de St-Marguerite.

Et l'assemblée est ensuite
ajournée au deuxième lundi du
mois de janvier prochain, à neuf
heures à l'école St-Marguerite.

Edmond Derocier
Secrétaire.

Province de Québec.

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

A une assemblée du conseil de
la dite municipalité, tenue à la maison
d'école de St-Marguerite, le treize de
janvier, mil neuf cent treize, à neuf
heures et demi de l'avant midi, sous
la présidence du Pro-Maire Emile
Lefebvre, en l'absence du Maire au
communément de l'assemblée,
mais qui était présent à la fin de la
séance; à laquelle étaient présents
les conseillers Thomas Auger, Ar-
sène Bellemare, Emile Lefebvre, Emile
Pratte et Louis Charlot.

Il fut proposé par Thomas Auger
secondé par Arsène Bellemare que
Louis Charlot soit nommé presi-
dent de l'assemblée des électeurs mu-
nicipaux qui doit avoir à la place
de Emile Lefebvre nommé à la der-
nière assemblée sur que celui-ci
est conseiller sortant de charge.

adapté.

Il fut préparé par Louis Chabot, secondé par Emile Pratte qui messieurs Sievier Sacré, Alphonse Lhuval et Emile Lufierne soit nommés membre du bureau d'hygiène de cette municipalité avec pouvoir de se nommer un officier exécutif et de prendre toutes les mesures pour prévenir la maladie de variole en cette municipalité, et d'exercer tous les pouvoirs que la commission aux bureaux sacant d'hygiène en vertu des articles 386-7 des Statuts Révisés de la Province de Québec de 1907.

adapte

Et l'assemblée s'ajourne ensuite au premier lundi du mois de février prochain, à l'école de St-Marguerite à sept heures p. m.

Edmond Serouin

Et merci.

Province de Québec.

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières
 A une assemblée publique des électeurs municipaux de la dite municipalité, tenue à la maison l'école de St-Marguerite, le deuxième lundi de janvier, le treize, mil neuf cent treize, à dix heures de l'avant midi, après avis public donné suivant l'article 294 du Code municipal de la province de Québec afin de procéder à l'élection de trois conseillers municipaux en remplacement de messieurs Napoléon Girard, Edmond Serouin & Emile Lufierne sortant de charge, sans la présidence de Louis Chabot, cultivateur, de la dite municipalité, dûment qualifié à cette charge

et nommé par le conseil de la dite municipalité.

Il fut proposé par Thomas Luque, secondé par Edouard Laron que Joseph Lamirand soit nommé conseiller en remplacement de Napoléon Girard

Adopté

Il fut proposé par Emile Pratte, secondé par Edouard Laron que Edouard Girard soit nommé conseiller en remplacement de Ed. Laron.

Il fut proposé (Adopté.) par Emile Lufesne, secondé par Arsène Bellemare que Henri Bettez soit nommé conseiller en remplacement de Emile Lufesne.

Adopté.

Et, une heure après l'ouverture de l'assemblée, aucune autre proposition n'étant faite le dit Président proclama élus les dits Joseph Lamirand, Edouard Girard et Henri Bettez.

Louis Charette
Secrétaire

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
A une assemblée régulière de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de Ste. Marguerite, le lundi, le trois février, mil neuf cent treize, à sept heures et demi après midi, à laquelle étaient présents, le Maire Edouard Laron et les conseillers Thomas Luque, Louis Charette, Arsène Bellemare, Emile Pratte, Henri Bettez, Joseph Lamirand et Edouard Girard,

sans la présidence de Edmond Strain,
 après lecture du procès verbal de la
 dernière assemblée qui est adapté.
 le conseil autorise le paiement d'un
 compte de sept piastres au Mr. Bellemare
 et un autre de neuf et 85 cts à Ed. Strain
 pour de beaux faits pour conduire M. J. P.
 Raymond à l'Asile de Beauport.

Sur une lettre de l'abbé Belinas de-
 mandant une exemption de taxe pour
 les terrains ~~qu'il~~ le séminaire des
 Trais-Rivières a dans les limites
 de cette municipalité; et le secrétaire
 est autorisé d'informer le séminaire
 que le conseil ne peut accorder ~~une~~
~~aucune~~ exemption de taxes sur ses
 terrains qu'il possède dans les limites
 de cette municipalité aussi longtemps
 que ces terrains ne sont pas occupés
 par le séminaire pour des fins d'édue-
 cation ou des fins religieuses.

Le maire Ed. Strain fait rapport
 qu'il a donné à l'entreprise la traversée
 sur le Fleuve St-Laurent pour et hier
 à Alex St-Pierre pour le prix de
 vingt piastres, et le tout est approuvé
 par le conseil.

Il est proposé par Henri Bettez
 secondé par Joseph Larrivard
 que Thomas Dugré soit élu maire
 de ce conseil et de la Corporation de la
 paroisse des Trais-Rivières et Henri
 Bettez — pro-maire.

Adapté unanimement
 Et l'assemblée est ajournée au premier
 lundi de mars à l'église St-Marguerite à 7 hrs. p.m.
 Thomas Dugré ~~maire~~ ~~maire~~
 me. G. us.

Province de Québec.

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

A une assemblée régulière du conseil de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de St-Marguerite, lundi, le trois mars, mil neuf cent-treize à huit heures après midi, à laquelle étaient présents le Maire Thomas Sugrue et les conseillers Cyrille Pratto, Arsène Bellemare, Louis Charrette, Henri Bettez, Joseph Lamirand et Elzéar Girard, sous la présidence du Maire.

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adapté le conseil procède à la nomination des officiers municipaux comme suit:

Il est proposé par Joseph Lamirand, secondé par Henri Bettez et résolu unanimement:

1^o Que Joseph Ducharme soit nommé inspecteur du chemin de front de la Paroisse depuis les limites de la paroisse de la Pointe du Lac jusqu'à la route du Petit Village, y compris la dite route et le chemin de front du Petit Village; et Armand Sevasson inspecteur du dit chemin de front de la Paroisse depuis la route du Petit Village jusqu'aux limites de la cité.

2^o Que Arifa Sawyer Sawyer soit nommé inspecteur de la route de la Paroisse;

3^o Que Lucien Balduc soit nommé inspecteur du chemin de front de St-Marguerite depuis les limites de la paroisse de la Pointe du Lac jusqu'à la maison d'école de St-

Louis

Marchand

Edouard
BaronArifé
BellemareLouis Phil.
Foussignan

au Séminaire l'exemption de taxe devant
pour leur terrain dans les limites de cette
municipalité aussitôt que le Séminaire
occupe ce terrain pour des fins d'édu-
cation ou religieuses.

Et l'Assemblée s'est réunie ensuite
régulièrement au premier lundi du
mois d'Avril, à sept heures p. m. à
l'école de St-Marguerite.

Thomas Dore Maire.
Secrétaire sec. Fuis.

Paroisse de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois Rivières.
A une Assemblée régulière du Con-
seil de la dite municipalité, tenue à
la maison d'école de St-Marguerite
le lundi, le sept avril, mil neuf-
cent-treize, à laquelle étaient pré-
sents: le maire Thomas Dore et les
conseillers Henri Bettez, Arsène Bellemare,
Gas. Lamirand, Emile Pratte, Alphonse Girard
et Louis Chavette, sous la présidence du
maire.

Après lecture du procès verbal de la
dernière Assemblée qui est adopté.
Il est proposé par Henri Bettez,
secondé par Arsène Bellemare que l'en-
gagement du secrétaire soit continué
pour une autre année au même
prix et conditions et qu'une somme
de huit piastres soit allouée au se-
crétaire pour timbres et papier.

Il est proposé, adopté unanimement
par Emile Pratte secondé par
Gas. Lamirand que le montant

montant de 75 cts par voyage soit —
payé à Arsene Bellemare pour dit voyage
de l'année dernière et le même fut
à l'avenir pour toute personne qui
voudra vouture le conseil secretaire
aut Assemblée du Conseil.

adapté. —

Le conseil autorise le maire à s'en-
quérir du coût de la pioche pour faire
la clôture de la banlieue sur une longueur
de quinze arpents à partir du chemin de
la Banlieue. Et l'assemblée s'ajourne
ensuite au premier lundi de —
mois de mai à l'heure ordinaire, à
l'école St-Marguerite.

Thomas Dugre Maire
Secrétaire Sec. 4 us

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
A une assemblée du conseil mu-
nicipal de la dite municipalité tenue
à la maison d'église de St. Marguerite,
à huit heures p.m. de quatre de mai, mil
neuf cent-treize, à laquelle étaient
présents, le Maire Thomas Dugre et
les conseillers Emile Pratto, Jas. La-
mirand, Arsene Bellemare, Louis —
Chartre et Roland Girard.

Après lecture du procès verbal
de la dernière assemblée qui est
adapté, il est proposé par Jas. La-
mirand, secondé par Emile Pratto
que le maire soit autorisé à faire ré-
parer en fil de fer la clôture de la
banlieue de la Banlieue, à partir du
chemin St. Marguerite, sur une

une largeur de seize à dix-sept arpents et de faire mettre en bon état l'auto-partie de cette clôture qui est en perches.

adopté unanimement

Le conseil autorise le secrétaire à payer les entrepreneurs des routes et chemins d'hiver et à écrire à la Corporation pour lui demander d'ailleurs si possible le chemin de la Pauline, pris du manoir à nord et le chemin des Farges en haut du terrain de l'Exposition.

Et l'assemblée s'ajourne usant au premier lundi du mois de juin à sept heures p. m. à l'école St. Marguerite. Thomas Puere Maire.
Dernier rec. fus

Province de Québec.

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

A une assemblée du conseil de la dite municipalité tenue à la maison d'école de St. Marguerite, le deuxième jour du mois de juin, mil neuf cent-treize à huit heures p. m. à laquelle étaient présents le maire Thomas Dugé et les conseillers Henri Belter, Emile Pratte, Roland Guind, Arsène Bellemare, Gas. Lamirand, Louis Thavette

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adopté le secrétaire donne lecture du ~~procès~~ ~~verbal~~ d'une lettre circulaire du ministre de l'Agriculture et de la Pêche relative aux bons chemins et le conseil autorise d'écrire au département de la voirie demandant un ingénieur du Gouvernement pour visiter le chemin St. Marguerite.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite au cinq août prochain à 7 hr. p. m. à l'école St.-Marguerite.

J. H. Bettey pour
Le Maire Sec. Tris.

Commune de Québec

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières
A une assemblée régulière du conseil de la dite municipalité, tenue à l'école St.-Marguerite, le cinquième jour du mois d'août, mil neuf cent treize à huit heures p. m., à laquelle étaient présents: Henri Bettey, Joseph Lamond, Leland Girard, et Félix Pratte, sous la présidence du Pro-maire Henri Bettey en l'absence du maire.

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui est adopté, le conseil procède à la révision du rôle d'évaluation pour l'année courante et est homologué et accepté après certains changements faits.

Le conseil autorise le Secrétaire à payer un compte de sept piastres à Félix Pratte inspecteur.

Il est proposé par J. H. Lamond, secondé par Leland Girard, que Pierre Dupont, soit autorisé à faire les travaux nécessaires dans le fossé de Rivière Laerte no. 794 du Cadastre qui est sans les charges de cette municipalité.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite au premier mardi du mois

mais de septembre à 7 hr. p.m. à
l'école St-Marguerite.

Thomas Dugre Maire
Remerciements

Province de Québec,

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

à une assemblée régulière du conseil
de la dite municipalité, tenue à la maison
d'école de St-Marguerite, le deux septembre,
mardi, mil neuf cent. treize, à laquelle
étaient présents huit heures p.m. à laquelle
étaient le maire ~~et~~ Thomas Dugre, Ben-
ji Petter, Emile ~~Dufosse~~, Arsen Bel-
lemaire, Alalard Esnard, Louis Cha-
rrette.

Pratt
J. D.
Eam.

Après lecture du procès verbal de la
dernière assemblée qui est adopté,

Le secrétaire est autorisé à payer
un compte de douze piastres aux percepteurs
du revenu par le fonds de bâtisse et
de juro pour l'année 1912 et le même
montant pour l'année précédente.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite
au premier mardi du mois d'oc-
tobre, prochain à l'école de St-Mar-
guerite à 7 hrs p.m.

Thomas Dugre Maire
Remerciements

Province de Québec

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières

à une assemblée du conseil de la
dite municipalité tenue à la maison
d'école de St-Marguerite, le sept octobre,
mil neuf cent treize à huit heures

Reunis après midi à laquelle était
présents, le maire Thomas Surgi et les
conseillers Henri Bettez, Louis Charette,
Joseph Lamirand, Arsène Bellemare,
Ernest Pratto et Roland Girard.

Après lecture du procès verbal de
la dernière assemblée qui est adopté.

Il fut proposé par Joseph Lamirand,
secondé par Arsène Bellemare
que le compte de deux cent-dix pro-
cès de 2^e et de Pierre Dupont pour
travaux dans le fossé de route La-
Certe les lots nos 17 et 18 du cadastre
soit payé par le conseil.

adapto
Il est procédé ensuite par le
conseil à la révision de la liste
des électeurs pour le district élec-
toral des Trais-Rivières et du town-
ship St-Maurice et les noms re-
tranchés et ajoutés sont paraphés
par le conseil, maire du conseil.
Les noms de Willie Alarie, Armand
Beaudry, Willie Beaudry, Arthur Beau-
dry, Sadfray Dupresche, Joseph
Brenier, Louis Levasseur, Thomas
Levasseur, Elzear Leblanc, Antoine
Milat, Alfred Milat, et sont ajoutés
Arthur Beaudry, Joseph Bellemare,
Paul Hummelin, Antoine Pratto,
Alfred Charette et Ernest Gannier.

Le secrétaire est autorisé à prélever
un montant sur les biens fonds impo-
sables de cette municipalité représentant
quinze centimes dans le cent parties pour
pourvoir aux dépenses de la munici-
palité pour l'an prochain.

Arvis de matien est d'anni par
 Louis Chanté qu'au temps d'err la ma-
 niere voulu par la loi et les régle-
 ments de ce conseil il proposera qu'un
 procès verbal soit fait pour subvenir
 le cours d'eau de rivière Lacerte sur
 les lots nos. 17 & 18 du cadastre of-
 ficiel de la paroisse des Trois-
 Rivières qui est actuellement à la charge
 de la corporation et à savoir toute mutation
 placée au cours d'eau à la charge de la municipalité.

Il est proposé par Louis Chanté, secondé
 par Arsène Bellemare que le conseil de cette commu-
 nauté approuve l'achat et l'emploi des tuyaux
 en beton ainsi que les comptes suivants s'y
 rapportant, savoir: 1^o un compte de trois
 piastres de a. Brian pour un panneau sur le
 chemin St-Marguerite no. 172 du cadastre;
 2^o un compte du même de \$77.⁰⁰ pour panneau sur
 le lot no. 70 du cadastre, sur le chemin de la
 Banlieue; 3^o un compte de \$12.⁰⁰ du même
 pour un panneau sur le chemin St-Marguerite
 le lot no. 134. - 4^o un compte du même
 de \$34.⁰⁰ pour un panneau sur le chemin
 de la Banlieue le lot no. 111 du cadastre. - 5^o
 un compte du même au montant de \$13.⁰⁰
 pour un panneau sur le chemin de la Banlieue
 sur le lot no. 110 du cadastre.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite
 au premier lundi du mois de novembre
 à 7 hrs p. m. à l'école St-Marguerite.

Thomas Dore Marin
 Secrétaire Rec. Trés.

Paroisse de Trois-
 Rivières
 Municipalité de la paroisse des 3 Rivières
 a une assemblée au conseil mu-
 nicipal de la dite paroisse, tenue

tenue à la maison d'iceux de St-
Marquinte, le mardi, le quatre novembre,
mil neuf cent-treize à sept heures
p. m. suivant la loi, à laquelle
étaient présents, le maire Thomas
Lerquet et les conseillers Arsen Belle-
mère, Louis Charlot, Arsen Emile Pratto,
Joseph Lamirand, Lalard Girard, —
et le secrétaire.

Après lecture du procès verbal de
la dernière assemblée qui est adapté
le conseil décide à la suite au rabais des
routes et chemins suivants de la dite
municipalité pour leur entretien depuis
le cinq novembre courant jusqu'au
cinq avril prochain, mil neuf cent qua-
tante, à l'exception de la route de la
Banlière et du Petit Village qui sont
rendus depuis le cinq novembre cou-
rant jusqu'au cinq de novembre
prochain, mil neuf cent quarante,
aux mêmes clauses et conditions que
stipulées et convenues à la suite faite
le deux octobre, 1911 et qui sont lues
par le secrétaire avant la suite:

1^o La route de la Banlière est adjugée
à Arthur Dupont pour le prix de quarante
piastres (40⁰⁰)

2^o La route du petit village est adjugée à
Armand Balduc pour le prix de quinze
piastres (15⁰⁰)

3^o La route du premier rang est
adjugée à Raoul Langlais pour le
prix de trente-huit piastres (38⁰⁰)

4^o La route du deuxième rang
est adjugée à Raoul Langlais pour
le prix de dix-sept piastres (17⁰⁰)

5° La route du troisième rang est adjugée à Joseph Gammir pour le prix de quarante piastres (\$40.⁰⁰)

6° La route du quatrième rang est adjugée à Edmond Raymond pour le prix de trente-cinq piastres (\$35.⁰⁰)

7° Le chemin de front du deuxième rang est adjugé à Tuffi Raymond pour le prix de trente-une piastres (\$31.⁰⁰)

8° Le chemin de front du troisième rang est adjugé à Ferdinand Mambelard pour le prix de quarante-quatre piastres (\$44.⁰⁰)

Et l'assemblée s'est terminée ensuite au premier mardi du mois de décembre à l'école de Ste-Marguerite à sept heures p.m.

Thomas Desrosiers Maire
Secrétaire

Pravine de Québec.

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

A une assemblée du conseil municipal de la dite paroisse, tenue à la maison d'école de Ste-Marguerite, mardi, le deux décembre, mil neuf cent-treize à sept heures p.m. suivant la loi, à laquelle étaient présents, le Maire Thomas Desrosiers et les conseillers Emile Pratto, Gas Camirand et Arsène Bellefleur formant quorum.

Après lecture du procès verbal de la dernière assemblée qui fut adopté,

Il fut proposé par Gas Camirand, secondé par Emile Pratto que la liste des grands et des petits jurés qui vont d'être lue par le secrétaire au conseil soit adoptée.

Il fut proposé par E. Pratto, secondé par A. Bellemare que l'inspecteur de la route à Québec qui a fait placer une traverse à environ quatre arpents de la côte soit autorisé à en faire placer une autre au haut de la côte le printemps prochain, s'il y a urgence.

adepts
Il fut proposé par Jas. Casimand, secondé par A. Bellemare que Emile Pratto soit nommé Président des élections municipales du mois de janvier prochain.

adepts
Et l'assemblée s'ajourna ensuite au dernier lundi du mois de janvier prochain à neuf heures du matin à l'école St-Marguerite.

Thomas Duro Marie
Commissaire - Re. Trés.

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.
A une assemblée régulière du Conseil de la dite municipalité, tenue à la maison d'école de St-Marguerite, le dimanche de janvier, mil neuf cent-vingt-quatre à neuf heures a. m. à laquelle étaient présents les conseillers Henri Pétty, Jas. Casimand, Assens Bellemare, Emile Pratto et Louis Charette, sous la présidence du Pro-Maire Henri Pétty.

Il fut proposé par Emile Pratto secondé par Louis Charette qu'à partir du premier de février prochain, les contribuables qui n'ayant pas encore -

payé leur taxes municipales devant payer
~~l'impôt~~ au taux de six pour cent l'an.
 adapté.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite au
 dernier lundi du mois de février
 prochain à l'école St Marguerite à sept
 heures p. m.

J. H. P. G. G. G.
 Secrétaire ne. 9. 100.

Province de Québec,
 District des Trois Rivières,
 Municipalité de la paroisse des Trois Rivières.

À une assemblée publique des électeurs
 municipaux de la dite municipalité, tenue à
 la maison d'école de St Marguerite, le deuxien
 lundi de janvier, le douze, mil neuf cent quatorze,
 à dix heures de l'avant midi; après avis public
 donné, suivant l'article 294 du code municipal
 de la Province de Québec, afin de procéder à
 l'élection de deux conseillers municipaux en
 remplacement de Messieurs Thomas Dugré et
 Louis Charette, sortant de charge, sous la Pré-
 sidence de Monsieur Emile Beattie, docteur de la
 dite municipalité, dûment nommé à cette char-
 ge par le Conseil à son assemblée du mois
 de décembre dernier, et aussi dûment qualifié.

Il fut proposé par M. Louis Charette, secondé
 par Roland Girard que Théodore Chambeland
 soit nommé conseiller en remplacement de Louis
 Charette.

Proposé par Jos Camiard, secondé par Arsen
 Bellemare que Géphurin Guilbert soit nommé
 conseiller à la place de M. Thomas Dugré.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois Rivières

A une assemblée régulière du conseil de la municipalité de la paroisse des Trois Rivières tenue à l'école de Ste Marguerite, le mardi le trois Janvier, 1914, à laquelle étaient présents MM. les Conseillers, Henri Bettez, Arsène Bellemare, Emile Pratte, Jos. Camirand et Roland Girard formant quorum sous la présidence du pro-maire Henri Bettez.

Il fut proposé par E. Pratte, secondé par Roland Girard que Henri Bettez soit nommé Maire du conseil de cette Municipalité.

Adopté.

Il fut proposé par R. Girard, secondé par Henri Bettez que Arsène Bellemare soit nommé pro-maire du conseil de cette municipalité.

Adopté.

La traverse sur le Phare St-Laurent a été accordée à Alex. St-Pierre pour le prix de \$20.00.

Et l'assemblée s'est poursuivie ensuite au premier mardi de mars, 1914, à l'école Ste Marguerite, à 7 heures, p.m.

H. Bettez fils
Secrétaire.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois Rivières

A une assemblée régulière du conseil de la municipalité de la paroisse des Trois Rivières tenue à l'école de Ste Marguerite, le mardi le trois mars, 1914, à laquelle étaient présents,

le Maire, Henri Bettez et les conseillers, Emile Pratte, Roland Girard, Arsène Bellemare et Zéphirin Guilbert, formant quorum sous la présidence du Maire.

Il fut proposé par Zéphirin Guilbert, secondé par Roland Girard, que Zoël Guilbert soit nommé inspecteur de cette municipalité à la place de Zéphirin Guilbert.

Adopté:

Il fut proposé par Emile Pratte secondé par Roland Girard que Omer Levasseur soit nommé Secrétaire-Treasorier de cette municipalité à l'expiration de l'engagement de L. P. Mercier, Secrétaire actuel qui a donné, ce jour, avis au Conseil qu'il ne continuerait pas son engagement pour une autre année.

Et le Secrétaire est ensuite autorisé à donner avis aux intéressés, dans le cours d'eau de Severe Lacerte No. 17818, du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, de se réunir à la maison d'école Ste Marguerite, le premier mardi du mois d'avril, à 7 hrs P.M. pour considérer l'opportunité de faire un procès verbal pour ce cours d'eau et de remettre son entretien à la charge de ceux y mettant de l'eau.

Et le Conseil s'ajourne ensuite au premier mardi d'avril prochain, à l'école Ste Marguerite, 7 hrs P.M.

H. Bettez p. s.
Secrétaire Municipal

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois Rivières

At une assemblée régulière du conseil de la dite municipalité tenue à la maison d'école de Ste Marguerite le septième jour du mois d'avril 1914, à ~~sept~~ heures P.M. suivant la loi, à laquelle étaient présents le maire Henri Bettez et les conseillers Arsène Bellumare, Joseph Camirand, Géphurin Guilbert, Dolard Guard et Théod. Chamberland formant quorum sous la Présidence du maire.

Il fut proposé par Joseph Camirand secondé par Arsène Bellumare que le notaire G. Forest soit nommé secrétaire du conseil de cette municipalité à raison d'un traitement de vingt-cinq par année, à commencer le 1^{er} mai prochain et devra faire pour ce prix tout l'ouvrage du dit conseil, sans extra pour les assemblées spéciales, la liste des grands et petits jurés ou autres ouvrages quelconque. Et le dit G. Forest est engagé par le conseil, à la place de Amur Lévesque qui fut nommé à la dernière assemblée et qui n'a pas accepté faute d'accord sur le prix de son engagement. Adopté.

Le conseil prend ensuite l'opinion des intéressés dans le cours d'eau de Sivières Lacerte sur les lots nos. 17878 du cadastre officiel de la dite paroisse, qui ont été convoqués par avis publics publiés par le secrétaire suivant la loi, et de même que tous les contribuables de la dite municipalité pour décider de l'opportunité de remettre ce dit cours d'eau à la charge des intéressés ou de ceux y mettant de

de l'eau actuellement; et il fut proposé par Roland Girard secondé par Gephuin Gauthier et accepté par tous les intéressés et les contribuables présents à cette assemblée en grand nombre, que le dit cours d'eau serait remis aux intéressés aux conditions suivantes:

- 1- Que le conseil remette la somme de cent cinquante piastres aux personnes qui seront tenues de faire les travaux dans le dit cours d'eau dans l'avenir pour cette somme être partagée entre eux au prorata du temps que chacun d'eux sera tenu de donner d'après le procès verbal qui sera fait sous les ordres de ce conseil. Et ce montant de cent cinquante piastres est remis aux intéressés à cause du fait que le conseil a payé autrefois cette dite somme de la Compagnie du Trafic Canadien pour l'entretien de ce cours d'eau.
 - 2- Que ce conseil fasse un procès verbal à ses frais et se rende responsable de tous autres dommages ou frais jusqu'à son homologation.
 - 3- Que ce conseil garantisse que les intéressés dans le dit cours d'eau ont droit de le passer à l'endroit où il est actuellement et qu'ils ne seront pas dans l'avenir troublés par l'œuvre d'acerte le détenteur actuel des dits lots no 17 & 18;
 - 4- Que cette somme de cent cinquante piastres sera payable aux intéressés lorsque le procès verbal sera homologué, et si le conseil garde cet argent le plus longtemps il devra payer sur cette somme un intérêt au taux de six pour cent par an.
- Et Amer Desrosiers, cultivateur, de la Banderie des Trois-Rivières, est chargé

par le Conseil de préparer un procès verbal pour ce dit cours d'eau.

Et l'assemblée s'ajourne ensuite au premier mardi du mois de mai le cinq à sept heures P.M., à l'école Ste Marguerite.

J. H. Bettez
 Secrétaire

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse des Trois Rivières

5 Mai 1914
 A une assemblée régulière du conseil de la dite paroisse, tenue à la maison d'école Ste Marguerite, le cinquième jour du mois de mai, 1914, à huit heures p.m. la laquelle étaient présents le Maire, Henri Bettez, et les Conseillers Jos. Camirand, Arsène Bellemare, Deshaies, Gaudet, Ovide Pratte, Robert Liard, Ovide Chamberland, sous la présidence du Maire.

Il fut proposé par Jos. Camirand, secondé par Robert Liard que ce conseil accepte la resignation de M. Omer Levasseur comme syndic dans le cours d'eau de rivière Laerte sur les sols de terre No. 17818 du Cadastre et que le secrétaire, soit autorisé à lui payer son compte, soit la somme de Onze piastres, pour ouvrages faits jusqu'à ce jour et un autre montant de cinquante centimes pour charoyage de sable dans le pont sur le chemin de la Baulme sur ce dit cours d'eau et que le Notaire Forest soit nommé à la place du dit Omer Levasseur pour signer le procès verbal du dit cours d'eau.

Il fut proposé par Jos. Camirand, secondé par G. Chamberland que l'audition des livres du

Secrétaire Premier L. P. Mercier, faite par J. B. Lamy et Emile Duprene, à la date du trois mai, mil neuf cent quatorze - soit acceptée par ce conseil; et la balance d'argent restant entre les mains du dit secrétaire étant aujourd'hui de \$ 138.46 qui fut remise au nouveau secrétaire le notaire G. Forest; en conséquence, quittance est donnée au dit L. P. Mercier.

Le conseil autorise ensuite M. M. Lemmeand & Guilbert, à demander des prix et à faire arrange- par le plus bas soumissionnaire la route du Petit Village, de manière à l'arrondir.

Le conseil autorise aussi le secrétaire à payer à Arthur Dupont la somme de \$ 10.00 en compte sur le prix de son entreprise de la route de la Banière et un autre montant de cinquante centimes pour compte produit; le secrétaire devra aussi écrire à Eugène Aubry, fils, inspec- teur du chemin Ste Marguerite, pour cette partie, à partir des limites de la ville jus- qu'à la route de la Banière; de plus à faire arranger cette partie de chemin qui est sous son contrôle.

Et l'assemblée s'est terminée ensuite au premier mardi du mois de juin, à l'école Ste Marguerite, à sept heures P. M.

J. H. Betts, Sec. G. Forest, N. A.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

2 juin 1914

Et une assemblée ré- gulière du conseil de la paroisse des Trois Rivières, tenue à la maison d'école du rang Ste Marguerite le deuxième

jour du mois de juin mil neuf cent quatorze à sept heures du soir conformément à l'appurement de la dernière session, à laquelle sont présents: Monsieur le Maire Henri Betty et Messieurs Emile Pratte, Adolphe Girard, Arsène Bellemare, Zéphirin Guilbert et Joseph Camirand conseillers formant le conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une requête signée par Mes. C. C. Millet et autres demandant à faire macadamiser le chemin de front de Ste Marguerite jusqu'à partir des limites de la ville jusqu'à la route du Calvaire et les signataires s'obligent à payer la somme de cinq piastres pendant cinq ans et il est proposé par le conseil Emile Pratte secondé par le conseiller Joseph Camirand que la considération de cette requête soit remise à plus tard Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture d'un compte du montant de \$30.00 présenté par M. T. G. Lamy pour avoir arroulé la route du village et il est proposé par le conseiller Joseph Camirand secondé par le conseiller Zéphirin Guilbert que le Sec. Trés. soit autorisé à payer ce compte et à le charger à titre de droit et ~~adopté~~ sur la même proposition qu'il soit accordé la somme de

soixante et quinze centus au sic.
 Trés. pour se rendre à chaque session.
 Adopté.

Et la session est ajournée au
 premier mardi de juillet à 4 P. M.

Arrome Bellemare Pro-Maire.
 sj. Fouat, sic Trés.

Province de Québec
 Municipalité de la
 paroisse des Trois-Rivières

7 juil. 1914

Le 7 juil. 1914

Il y a eu une assemblée générale
 et mensuelle du conseil municipal
 de la paroisse des Trois-Rivières, tenue
 à la maison d'école du rang Ste
 Marguerite, à huit heures du soir
 conformément à l'appel en vue
 à laquelle session sont présents
 Monsieur Arrome Bellemare Pro-
 maire et Messieurs Guib Patte,
 Beclaud Girard, Zéphirin Guilbert
 et Joseph Camirand conseiller et Théode
 Chamberland, conseillers formant le
 quorum sous la présidence de
 M^r le Pro-Maire.

Les procès de la dernière
 assemblée sont lus et approuvés.

Le sic Trés. donne lecture d'un
 compte du montant de \$13.00 pour
 frais de voisins entre la terre de M^r Au-
 touni Chamberland et celle de Gavoney
 et dit par ce dernier, et sur ce, il est
 proposé par le conseiller Joseph
 Camirand secondé par le conseiller

secondi par le ce Zephirin Guilbert que le sec. Tres. soit autorise a payer ce compte et a le charger a qui de droit. Adopte.

Le sec. Tres. donne lecture de 24 comptes presents par Mr. l'inspecteur de voirie Theode Benoit pour travaux faits dans le chemin de front du troisieme rang de Ste Marguerite du montant de \$80.99, et il est propose par le conseiller Theode Chamberland secondi par le conseiller Emile Pratte que le sec. Tres. soit autorise a payer ces comptes et a les charger a qui de droit.

Le sec. Tres. donne lecture de 5 comptes presents par Mr. l'inspecteur de voirie Georges Dupresne du montant de \$34.88 et il est propose par le conseiller Theode Chamberland secondi par le conseiller Zephirin Guilbert que le sec. Tres. soit autorise a payer ces comptes et a les charger a qui de droit, et a payer les comptes que cet inspecteur presentera d'ici a la prochaine session.

Et pour payer ces comptes il est propose par le conseiller Joseph Camirand secondi par le conseiller Dollar Girard que le Pro. Maire Mr. Arsine Bellemare soit autorise a emprunter la somme de cent cinquante piastres.

Il est propose par le Joseph Camirand secondi par le conseiller Theode Chamberland que le sec. Tres. soit autorise a notifier l'inspecteur Philipe Felix Plouffe que il fasse faire sans delai la statue

notifier
Plouffe

de la route du rocher ~~Adopte~~
après avoir notifié les intéressés.

Adopte.

Et la session s'ajourne au
prochain Mardi de huit à sept
heures du soir.

J. H. Bettey fils

sec. Tris.

Province de Québec }
Municipalité de la }
Paroisse des Trois-Rivières

4 Août 1914

A une session ~~publique~~
et manuelle du conseil municipa-
pal de la paroisse des Trois-Rivières
tenue à l'école du rang Ste Mar-
guerite # à sept heures du soir
conformément à l'ajournement
de la dernière session, à laquelle
sont présents: Monsieur le
Maire Henri Bettey et Messieurs
Géphirin ~~Bettey~~ Guilbert
Mésire Bellemare, Dollan Girard
conseillers formant le quorum
sous la présidence de Mr le
Maire.

le quatuor
d. huit

J. H. B.
sec. Tris.

Ces procès de la dernière
session sont lus et approuvés.

Le sec. Tris. donne lecture d'un
compte de Félix Plouffe pour ouvrage
fait dans le chemin d. hiver par
Sisire Cote du montant de \$11.00
et il est approuvé par le conseiller
Dollan Girard secondé par le

conseiller Gephurin Guilbert ne
se compte soit venir à Mr l'ins-
pecteur de voirie pour qu'il le
collekte lui-même. Et Mr

~~Le sec. Trés. donne lecture d'une
lettre de Mr J. Nap. Girard
le conseiller Guile protte arrive et
prend son tiel.~~

Le sec. Trés. donne lecture d'une
lettre de Mr J. Nap. Girard deman-
dant à être remplacé comme syndic
dans son ~~conseil~~ par le veuve Jean de
Nap. Girard et Eugène Grenier, et
il est proposé par le conseiller Doller
Girard résoudé par le conseiller Gephurin
Guilbert que Mr Thomas Dugré soit
nommé syndic pour remplacer
le sieur J. Nap. Girard. Adopté et
sur la même proposition que le sec.
Trés. soit autorisé à écrire à l'honorable
J. P. Tessier, ministre de la voirie, pour
lui demander de voir à ce que les entrepre-
neurs de la grande route Montréal et
Québec ne labourent pas trop long sans
le finir, car actuellement il y a des
parties de ce chemin qui sont presque
impossible et qui sont laissés là pour
faire des travaux velleux, alors la réparation
de la paroisse de Trois-Rivières aimera
à avoir un chemin passable. Adopté.

Et la session s'ajourne au premier
Mardi de septembre prochain.

J. H. Betty p. S.

q. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec }
Municipalité de la }
paroisse des Trois-Rivières }

A une session
générale et mensuelle du conseil de la
paroisse des Trois-Rivières, tenue à
la maison d'école du rang Ste Margue-
ritte, le premier septembre 1914 con-
formément à l'agencement de la der-
nière session, à laquelle sont présents
Monsieur Henri Betty, Maire Maire et Mes-
sieurs Arsène Bellemare, Dollard Girard,
Zéphirin Guilbert, Joseph Camirand,
Emile Pratte et Théode Chamberland, conseillers
formant le quorum sous la présidence
de Monsieur le Maire.

4
à sept heures
du soir
J. F.

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre
de Monsieur B. Michaud sous-ministre du
ministère de la voirie, à propos de l'in-
tretien des chemins.

Le sic. Trés. donne lecture d'une
lettre de Monsieur Joseph Gelinias don-
nant sa démission comme syndic
du cours d'eau entre Maxime Gelinias
et Paul Bellemare et il est proposé
par le conseiller Joseph Camirand
seconde par le conseiller Zéphirin
Guilbert que M. Joseph Bellemare
soit nommé syndic, à la place
de M. Gelinias. Adopté.

Le sic. Trés. donne lecture d'une réla-
mation de la part de M. Louis Chevalier
du montant de \$6.30 pour avoir brisé
son auto et il est proposé par Théode
Chamberland seconde par le conseiller

voies
navigables
dans le
chemin
de la Banque
J. F.

Joseph Camirand que le Sec. Tris soit autorisé à écrire à la compagnie qui travaille actuellement ce chemin et qui est en défaut d'offrir à payer cette réclamation. Adopté.

Le Sec. Tris. soumet au conseil l'offre de Mr Arthur Lamphrom du montant de \$19.20 pour régler ses taxes à ce jour et il est proposé par le conseiller Emile Pratte secondé Dollard Girard que cette offre soit acceptée. Adopté.

Le Sec. Tris. donne communication d'une lettre des Avocats Tessier, Laconsière et Trahan demandant le paiement d'un compte de \$ 11.00 en faveur de Mr L. inspecteur Félix Plaffe pour ouvrage fait dans les chemins d. hiver en sa qualité d'inspecteur et il est proposé par le conseiller Joseph Camirand secondé par le conseiller Arsène Bellemare que le conseil cette lettre reste sans réponse. ~~est~~ Adopté.

Il est proposé par le conseiller Théodore Chamberland secondé par le conseiller Emile Pratte que Monsieur Louis Henri Bolduc soit nommé syndic du cours d'eau des Soeurs, en remplacement de M^{rs}. Joseph Camirand et Gephirien Guilbert. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Emile Pratte secondé par le conseiller Gephirien Guilbert que Monsieur le Maire soit autorisé à faire faucher les bords du cours d'eau à la charge de la paroisse. Adopté.

Et la session s'ajourne au premier mardi d'octobre prochain à sept heures du soir.

J. H. Betty fils Sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

6 Oct. 1914

M. B.
1914
G. Guilbert
Pratte

A une session générale
et mensuelle du conseil municipal de la
paroisse des Trois-Rivières, tenue à l'école
Ste Marguerite, le six Octobre 1914
à sept heures du soir, conformément
à l'appel de la dernière, à la
quelle session sont présents: Monsieur
Henri Bethey, maire et Mess. Joseph
Camirand, Géphuin Guilbert et Emile
Pratte, formant le quorum sous la
présidence de Monsieur le
Maire:

Le conseil procède à l'examen
du rôle d'évaluation, le sec. Tris. donne
la lecture de deux plaintes l'une de
la part de M. Joseph Parent l'autre de
la part de M. Albert ou Alfred Geo
Ricard, et il est proposé et une
autre de la part de M. Jeffrey Dupont
et il est proposé par le conseiller Géphuin
Guilbert secondé par le conseiller Emile
Pratte que la plainte de Joseph Parent
soit rejetée et qu'il soit voté \$275.00
sur les propriétés de A. Ricard et \$95.00
sur les propriétés de Jeffrey Dupont, et que
le rôle soit ainsi homologué sans autre amendement.

Le sec. Tris. donne lecture d'une
lettre de La Presse demandant à cette mu-
nicipalité de souscrire pour un hôpital
à Paris pour la présente guerre et il a été
décidé de ne pas donner suite à cette lettre.

Le sec. Tris. donne lecture d'une
plainte de la part de M. J. A. Tessier

demandant que Joseph Moutambeault soit mis sur la liste électorale de la paroisse des Trois-Rivières et comme occupant d'une propriété évaluée à \$5000.00 et pour revenu et il est proposé par le conseiller Joseph Camirand secondé par le conseiller Zéphirin Guilbert que ce nom soit mis sur la dite liste.

Et le conseil autorise le ses. Tris. à écrire à la The Kennedy Construction Co pour lui demander de réparer le pont dans le chemin de la Bailliure chez sieur Laerte et de donner avis public que les routes se rendant à l'école publique le premier lundi de Novembre à sept heures du soir à l'école de Ste Marguerite.

Il est réglé et statué par règlement du conseil sur motion du conseiller Joseph Camirand secondé par le conseiller Emile Ratté que la taxe municipale pour l'année 1914-15 soit de quinze centus par cent piastres pour les dépenses ordinaires du conseil, et que les sessions du conseil aient lieu à l'avenir le premier lundi de chaque mois à sept heures du soir. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Joseph Camirand secondé par le conseiller Emile Ratté que l'inspecteur soit autorisé à faire faire Eugène Aubrey soit autorisé à faire faire le pont dans le chemin de Ste Marguerite sur le cours d'eau de B. O. Duval et H. Parneton et de le faire faire en béton.

Et la session est levée.

Arôme Bellemare, pro-Maire

Sec. Trés. Sec. Prés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières

2 Nov. 1864

D'une session générale et Mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue à la maison d'école des rangs Ste Marguerite le deux de Novembre mil huit cent quatre-vingt à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: M^r Arôme Bellemare, pro-Maire et Messieurs Dollard Girard, Zéphirin Guilbert, Joseph Camirand, Emile Kalle, Théodore Chamberland et Arôme Bellemare conseillers formant le quorum sous la présidence de M^r Arôme Bellemare.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

L'inspecteur Eugène Aubrey fait rapport pour les travaux du pont sur le chemin de Ste Marguerite, du cours d'eau de S. O. Dural et S. Lamont et ce rapport est approuvé.

Le Sec. Trés. donne la liste des arriérés de taxe et cette liste est approuvée.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre du ministre de la voirie demandant que les travaux des chemins vont discontinuer.

Le conseil procède ensuite à la vente des routes et chemins de front suivant qui donnent le résultat suivant:

Route du petit Village adjugé à Hubert Bolduc pour	\$15.00
de la Baie Lièvre	75.00
du premier rang	50.00
deuxième	40.00
troisième	30.00
quatrième	32.00
Chemin de front du 2 ^o rang	40.00
troisième	30.00

est ces routes et chemins ont été vendus aux conditions de 1911.

Il est proposé par Doller Girard secondé par Giphrien Gauthier qu'il soit nommé inspecteur de voirie pour remplacer Thevete Beroit d'ici à ce que ce dernier arrive.

Le Sic. Trés. est autorisé d'écrire à l'honorable J. A. Tassin et à la Kennedy Construction Co de voir à mettre les chemins sur cette dernière à bon point, dans un bon état, et ce sans faire de tous les cloumages.

J. H. Bettey fils

G. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

4 Dec. 1914

A une session générale et mensuelle du conseil municipalité de la paroisse des Trois-Rivières tenue à l'école de Ste Marguerite, lundi, le sept Décembre 1914 à sept heures et demie soir, à laquelle

session sont présents: Monsieur le
 Maire, et Messieurs Duile Pratte, Asses-
 + Henri Betty Belleman Dolla Girard, Gephurin Guil-
 bert, Joseph Barinand
 M.B.
 G.F.

formant le bureau sous la presi-
 dence de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session
 sont lus et approuvés.

M. Antoine Chamberland offre
 d'entretenir le chemin de front de Gavony
 pour la somme de six piastres et
 il est proposé par le conseiller Dolla
 Girard secondé par le conseiller
 Asses Belleman que cette offre soit
 acceptée et sur la même proposition
 le transport du contact de l'entretien
 de la route de la Baubins par Silvio
 Pratte à Arthur Dupont est approu-
 vé. Adopté.

Le sieur Tris. donne lecture de trois
 comptes pour travail, service, voyage
 et certificat à propos de la mort
 de Dame Ludore Dupont, et il est
 proposé par le conseiller Dolla
 Girard secondé par le conseiller
 Joseph Barinand que le sieur Tris.
 soit autorisé à payer ces comp-
 tes.

Le Sieur Tris. donne lecture d'une
 requête de la part de M. F. Napoléon
 Girard demandant la permission de
 changer ~~son~~ chemin de front de place
 de manière à le déplacer d'environ
 trente deux pieds vis-à-vis sa resi-
 dence en allant à rien aux deux
 lignes de son terrain, et il est propo-
 sé par le conseiller Gephurin Guilbert

secondé par le conseiller Joseph Camirand que le sec. tris. soit autorisé à donner avis public que cette requête sera décidée à la prochaine session du conseil qui aura lieu le deuxième lundi de janvier prochain à huit heures de l'avant midi et il sera passé un règlement à cet effet si le conseil le juge à propos.

Il est proposé par le conseiller Zéphirin Guilbert secondé par le conseiller Arsène Bellemare que le sec. tris. soit autorisé à envoyer au conseil de comtes pour être rendu pour taxes les propriétés de John Govey ou Jeffrey, et de Leandre Dupont et que le sec. tris. soit autorisé à faire envoyer des lettres et ordres à Mr Omer Marin, François Tarent, à Dame Alphonse Dupuis et à Léon Pigeon de payer pour ce ils paient leurs taxes et arages, et aussi à la Shawinigan W. & P. Co. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Dollan Girard secondé par le conseiller Zéphirin Guilbert que Mr Joseph Camirand soit élu président pour l'élection des conseillers qui doit avoir lieu le 2^{ème} lundi de janvier prochain.

J. Forest

J. Forest, Sec. Tris.

Province de Québec }
 Municipalité de la }
 paroisse des Trois-Rivières }

11 Janv 1915

A une assemblée générale et mensuelle du conseil municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à l'école de Ste Marguerite, lundi le onze janvier mil neuf cent quinze, à neuf heures de l'avant midi, conformément à l'appel de la dernière session à laquelle session sont présents: Monsieur Henri Pettig, Maire et Mes. Joseph Camirand, Emile Tratte, Arsime Bellemare, Gephirin Guilbert, Théodore Chamboulet formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès-verbaux de la dernière assemblée sont lus et approuvés.

Le conseil prend ensuite en considération la requête de Monsieur F. Napoleon Girard, et il est statué et réglé par règlement du conseil ce qui suit, sur proposition du conseiller Joseph Camirand secondé par le conseiller Arsime Bellemare qu'il soit permis à M. F. Napoleon Girard de changer son chemin de front de place de manière à le déplacer d'environ trente deux pieds plus au Sud vis-à-vis de la maison en allant à rien à ses deux bouts, pourvu que le Sieur Nap. Girard ~~se~~ ~~soit~~ le fasse à ses frais et que la corporation de la paroisse des Trois-Rivières n'ait

rien à payer pour tel changement.
Adopté.

J. H. Bettez fils
Maire.

Il est proposé par le conseiller Zephirin Guilbert secondé par le conseiller Emile Pratte que Mr le Maire Henri Bettez et Joseph Camirand soient autorisés à aller consulter un avocat à propos de poursuivre la Shawinigan Water Power Co et s'il l'information est favorable qu'ils soient autorisés à prendre une action contre cette compagnie pour le paiement de leurs taxes, et que le Sec. Trés. soit autorisé à poursuivre Mr. Francois Parent pour le paiement de ce qui doit à ladite corporation. Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture de deux comptes de l'inspecteur Mr. Felix Clouffe, et il est proposé par le conseiller Joseph Camirand secondé par le conseiller Zephirin Guilbert que ces comptes soient refusés et que cet inspecteur collectent ses comptes. Adopté.

Mr. Thomas Dugri donne sa démission comme syndic de cours d'eau et il est proposé par le conseiller Theode Chamberland secondé par le conseiller Arsime Bellemare que cette démission soit acceptée et que Mr. Joseph Dugri soit nommé pour le remplacer.

J. H. Bettez fils
Sec. Trés.



St-Maurice, Qué., 191

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

donné

Z.F.

Avis public, est, par les présentes,
que lundi le onze Janvier prochain à dix heures de l'avant
midi, à l'école de Ste-Margueritte, en la dite municipalité,
il y aura une assemblée des électeurs municipaux pour pro-
céder à l'élection de deux conseillers municipaux en rem-
placement de Messieurs Emile Pratte et Arsène Bellemare,
conseillers sortant de charge.

Avis public est aussi donné que lundi
le onze Janvier Prochain à neuf heures de l'avant-midi
à la session du conseil qui aura lieu, il
sera pris en considération la requête de Mr. Napoléon Gi-
rard demandant la permission de changer son chemin de front
de place, et amender ainsi le procès verbal du dit chemin,
si le conseil le juge à propos.

Donné à Trois-Rivières ce vingt neuvième jour du
mois de Décembre mil neuf cent quatorze.

Z. Forest

Secrétaire-Trésorier.

*Séverin Baron
Arsène Bellemare
Moïse Bolduc } banquier
Alphonse Duval }
Gérald Guilbert }
(24)*

*Arsène Bellemare, ils sont tous
cultivateurs de la paroisse des Trois-
Rivières.
Il est proposé par Monsieur
Alphonse Duval, secondé par*

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

A une assemblée des
électeurs municipaux de la paroisse
des Trois-Rivières tenue à la salle de
classe de l'école de Ste Marguerite
lundi le onzième jour de janvier
mil neuf cent quinze à dix heures
de l'avant midi, conformément
à l'avis public donné à cet effet
et dont la lecture a été faite, afin
de procéder à l'élection de deux
conseillers municipaux, tenue sous
la présidence de Monsieur Joseph
Barrand, nommé président de la
dite assemblée par le conseil à sa
session du mois de Décembre der-
nier. Le président requiert les élec-
teurs présents de proposer les per-
sonnes qu'ils veulent éli conseillers,
en remplacement de Mrs. Emil
Pratte et Arsène Bellemare.

Il est proposé par Mr
Edouard Caron, secondé par Mr
Arsène Bellemare, que Monsieur
Nois Baldue, soit élu conseiller
en remplacement de Monsieur
Arsène Bellemare, ils sont tous
cultivateurs de la paroisse des Trois-
Rivières.

Il est proposé par Monsieur
Alphonse Duval, secondé par

Monsieur Géphirin Guilbert, substituant, du même lieu que Monsieur Emile Patte soit réélu conseiller.

Et une hure s'étant écoulée sans qu'il y ait d'autres propositions en opposition à celles déjà faites je proclame Messieurs Noisè Baldre et Emile Patte élus conseillers de cette municipalité.

11 jan. 1916
Joseph Lamerand.

Province de Québec,
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

Je Vous messieurs ayant été dûment élus conseillers de cette municipalité faisons serment, chacun pour soi, de bien et fidèlement remplir les devoirs de notre charge et cela au meilleur de nos capacités et jugement.

Ainsi que Dieu nous soit en aide.
M. Noisè Baldre

Assermenté devant
moi en la paroisse des
Trois-Rivières ce 1^{er} Février
mil neuf cent seize.

M. Faust, Sec. Tris.

Province de Québec }
Municipalité de la }
paroisse des trois-Riviers }

7 Février 1915

À une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des trois-Riviers, tenue à la maison et école du rang Ste Marguerite, le premier Février mil neuf cent quinze à sept heures du soir, à quelle session sont présents: Monsieur le maire et Messieurs Géphirin Guilbert, Joseph Camirand, Dollard Girard, Marie Bolduc.

formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procédures de la dernière session sont lues et approuvées.

Le Sec. Trés. donne lecture du rapport de son rapport pour l'année finissant le 31 Décembre 1914.

Il est proposé par le conseiller Joseph Camirand, secondé par le conseiller Géphirin Guilbert que le Sec. Trés. soit autorisé à prendre l'action contre la Shawinigan Water Power Co pour le paiement de ses taxes.

Il est proposé par le conseiller Joseph Camirand, secondé par le conseiller Dollard Girard que Monsieur Henri Betty soit réélu maire de cette municipalité pour l'année mil neuf cent quinze.

Le conseiller Dollard Girard propose secondé par le conseiller Géphirin Guilbert que Monsieur

Joseph Camirand soit élu pro-
 maire de cette municipalité pour
 l'année 1915.

Et Monsieur le Maire prèta le
 serment suivant

Je soussigné, ayant été légi-
 time-ment élu conseiller de cette mu-
 nicipalité Maire de cette mu-
 nicipalité, fais serment de remplir
 les devoirs de ma charge et cela au
 meilleur de mes capacités et foye-
 ment.

Ainsi vu Dieu pour point en aide.

J. H. Bettes fils

Assurance devant moi ce premier
 Février mil neuf cent quinze
 J. Forest, Sec. Trés.

Et la session est levée.

J. H. Bettes fils
 J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois Rivières

1 Mars 1915

A une assemblée générale et mensuelle du conseil municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à l'école Ste Marguerite, lundi le premier Mars mil neuf cent quinze à sept heures du soir à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Henri Betty, et Messieurs Joseph Carignan, Gephlin Guilbert, Dollan Girard, Émile Pratte et Moise Bolduc, conseillers, formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le conseil procède à la nomination de ses officiers sur motion de M^r Moise Bolduc, secondé par le conseiller Émile Pratte que les officiers suivants sont nommés savoir:

1^o M^r Louis Marchand soit nommé inspecteur du chemin de front de la Baillière depuis les limites de la paroisse de la Pointe du Lac jusqu'à la route du petit village, y compris la dite route, et le chemin de front du Petit Village et Edouard Baron inspecteur pour le reste du dit chemin de front de la Baillière.

2^o M^r Hilde Bellemare soit nommé inspecteur de la route de la Baillière.

Le maire
certifié
curval

chaussé
Hilde

3^e M^r Louis Philippe Toussignan soit nommé inspecteur du chemin de front de Ste Marguerite, depuis la Pointe du Tac jusqu'à la maison de l'école de Ste Marguerite; et Frédéric Betty soit nommé inspecteur pour l'autre partie du dit chemin de front.

4^e M^r Raoul Langlois soit nommé inspecteur de la route du premier rang du Township St. Maurice; et Dixie Coumar inspecteur du chemin de front du dit premier rang.

5^e M^r Louis Charette soit nommé inspecteur de la route et chemin de front du deuxième rang du dit Township.

6^e M^r Ferdinand Chamberland soit nommé inspecteur de la route du troisième rang et Adolphe Doucet inspecteur du chemin de front du dit rang.

7^e M^r Ernest Bolduc soit nommé inspecteur de la route et du chemin de front du quatrième rang du Township St. Maurice.

8^e M^r Honorat Lamy, Albert Girard et Joseph Paré soient nommés inspecteurs agraires de cette municipalité.

9^e M^r François Languin, Théodore Beaudry et Thomas Martin soient nommés estimateurs de cette municipalité.

10^e M^r Narcisse Cloutier et Alphonse Duval soient nommés auditurs de cette municipalité.

+
remplacé
par...

11^o Que M^r Alde Dupont soit nommé garde-mesles de cette municipalité.
 Il est proposé par le conseiller Joseph Camirand, secondé par le conseiller Paphim Guilbert que le maire soit autorisé à signer une quittance pour le remboursement qu'il avait donné Alphonse Duval, par lequel il était secrétaire, et que le maire soit aussi autorisé à acheter huit chaises et une petite table.

J. H. Betty fils

St. Forest, sec. Tr.

Province de Québec
 Municipalité de la
 paroisse des Trois-Rivières

April 1914

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à l'école Ste Marguerite à sept heures du soir le six Avril mil neuf cent quingze, à laquelle sont présents Messieurs le Maire Henri Betty, et Messieurs Dollan Girard, Nolis Bolduc et Emile Patte, conseillers, formant le quorum sous la présidence de M^r le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Il se mouvait le conseil Joseph Camirand arrive et prend son siège.
 Le Sec. Trés. donne lecture

d'un avis de poursuite de la part de Jos. Fortier réclamant \$58.00 de dommage pour mauvais état de la route à Duroon et il est proposé par le conseiller Dollan Girard secondi Moïse Bolduc que l'entrepreneur du chemin ou les dommages ont été causés soit le responsable de ces dommages, et étant priant à cette assemblée il est notifié à cette effet. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Joseph Camirand secondi par le conseiller Emile Pette que le conseil reconnait avoir cédé à Mr Edmond Blais tous les droits de propriété qu'il pourrait avoir sur le lot de terre portant le numéro 305 du cadastre officiel de cette paroisse.

Il est proposé par le conseiller Joseph Camirand secondi par le conseiller Moïse Bolduc que Mr le Maire soit autorisé à acheter la broche nécessaire pour finir la clôture de la route de la Boulière et que l'inspecteur de cette route soit autorisé à faire faire cette clôture.

Monsieur Edmond Drouin demande à ce qu'il soit nommé un surintendant spécial pour aller visiter la terre d'Arthur Dupont pour l'inclure dans le procès-verbal de Paul Bellemare et autres, parce qu'il y met de l'eau, et demande ainsi de ce procès-verbal, s'il y a lieu, et un avis est proposé par le

conseiller Dollan Girard secondé
par le conseiller Emile Ratte que
Monsieur Alphonse Duval soit
nommé surintendant spécial pour
visiter ces lieux, Adopté et dressé pro
ces verbal s'il le juge à propos.

J. B. P. P. S.

Sec. Trés.

Province de Québec }
Municipalité de la }
paroisse des Trois-Rivières }

3 Mai 1915

A une session générale
et mensuelle du conseil municipalité
de la paroisse des Trois-Rivières, tenue
à l'école Ste Marguerite, lundi le
trois Mai mil neuf cent quinze à
sept heures du soir, à laquelle session
sont présents: Monsieur le Maire, Henri
Bettez et Mes Gephirin Guilbert, Moïse
Bolduc, Joseph Camirand, Dollard
Girard, Emile Ratte et Théodore Cham-
berland, conseillers formant le pro-
num sous la présidence de Monsieur
le Maire;

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture
du compte du conseil du comté de St.
Maurice, pour les ateliers, du mon-
tant de \$99.32, et il est proposé
par le conseiller Joseph Camirand
secondé par le conseiller Gephirin
Guilbert que le Sec. Trés. soit
autorisé à payer ce compte.

Le conseil prend en consideration l'avis de poursuite de Mr Fortin et vu que ce dernier serait disposé à accepter \$25.00 au lieu de \$50.00 et vu que l'entrepreneur s'oblige de payer \$10.00 il est proposé par le conseiller Thais Balduc secondé par le conseiller Joseph Copinard que cet arrangement soit accepté et le Sec. Trés. autorisé à payer à Mr Fortin \$25.00 dont \$10.00 par l'entrepreneur du chemin et \$15.00 par la corporation. *Adopté*

Le Sec. Trés. donne lecture de deux comptes l'un de la part de Mr Jos. Denis St. Pierre pour la traverse sur le Fleuve du montant de \$15.00 et l'autre de la part de Mr Omer Grasseau du montant de deux piastres et il est par le conseil Guile Bratte secondé par le conseiller Theode Chamberland que le Sec. Trés. soit autorisé à payer le compte de Mr St. Pierre et une piastre à Mr O. Grasseau et que ce dernier ~~soit collecté de Mr J. Lavette l'autre piastre.~~ *Adopté.*

présente l'autre compte à l'honorable Tessier pour être payé. *Adopté.*

Il est proposé par le conseiller Theode Chamberland secondé par le conseiller Guile Bratte que Mr Jos. Parent soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de Mr Adeland Duce et demeurant.

Il est proposé par le conseiller Joseph Camirand secondé par le conseiller Moïse Bolduc que l'inspecteur M. Ls. Marchand soit autorisé à faire faire un petit pont en béton dans le chemin de front du petit village dans la paroisse des Trois-Rivières

H. Bettey

Sec. Tris

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

7 juin 1915

le sept de
juin 1915

A une session générale et annuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire de ses sessions à l'école Ste Marguerite, à sept heures du soir, à laquelle session sont présents Messieurs Henri Bettey maire, et Messieurs Emile Ratté Joseph Camirand, Gephirin Guilbert, Dollard Girard, Moïse Bolduc

formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés

Le sec. Tris donne lecture du compte pour la clôture de la route du Calvaire et de la route du petit village et un compte de M. Albert Girard, et il est proposé par le conseiller Moïse Bolduc secondé par le conseiller Joseph Camirand

que ces comptes soient acceptés et le Sec. Trés. soit autorisé à les payer et à les charger à qui de droit.
Adopté.

Le conseil prend en considération le rapport de Monsieur Alphonse Duval et vu qu'il faut voir le vieux procès-verbal il a été décidé de remettre à plus tard pour l'homologation ou le rejet du dit rapport et le conseil examine ensuite le procès-verbal de J. Forest surintendant spécial et après avoir entendu les intéressés il est proposé par le conseiller Joseph Camirand secondé par M. Dollard Girard que ce procès-verbal soit homologué avec les amendements suivants, savoir: vu

At que M^{rs} Moïse Bolduc et Simeon Gehinas ont retiré leurs rangs pour le terrain situé au Sud-Est du chemin de fer et ils seront déchargés pour cette partie seulement et il deviendra en force suivant la loi. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Moïse Bolduc secondé par le conseiller Joseph Camirand que M^r l'inspecteur Frédéric Bettey soit autorisé à faire faire un petit pont qui traverse le chemin de front du rang Ste Marguerite vis-à-vis la terre de M^r J. T. Paradis lot no 132.

24 98
rennis à M^r
M^r Camirand

Il est proposé par le conseiller Joseph Camirand secondé par le conseiller Moïse Bolduc que

le sec. Trés. soit autorisé à faire faire une plan copie du cadastre de la paroisse et une copie du livre de renvoi officiel par l'ingénieur M^r Bourgeois.
Adopté.

Il est proposé par le conseiller Dollard Girard secondé par le conseiller Emile Katté que M^r Louis Tausignan soit nommé syndic pour le grand cours d'eau entre le proposant et le syndic. Adopté.

Il est proposé par le conseil Dollard Girard secondé par le conseiller Emile Katté que le sec. Trés. soit réengagé pour une autre année avec un salaire de \$150.00 et qu'il lui soit accordé \$1.00 par voyage pour venir aux sessions depuis que M^r Moise Bolduc le même. Adopté.

Joseph Camirand. pro-maire

J. Forest, sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse de Trois-Rivières

5 juil. 1915

A une session
générale et mensuelle du conseil mu-
nicipalité de la paroisse de Trois-Ri-
vières, tenue à l'école de Ste Marguerite
lundi, le cinq juillet mil neuf
cent quinze, à sept heures du soir,
à laquelle sont présents: Messieurs

Joseph Camirand,
Moïse Bolduc, Guile Pratte, Zéphirin
Guilbert.

formant le quorum sous la présidence
de M. Jos. Camirand, pro-maire.

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le sec. Trés. donne lecture d'un
avis de poursuite des avocats Bureau,
Bégin et Lajoie pour le terrain domage
causé de a M. H. Germain dans le
chemin de M. Geo. Lamy ou Gedeon
Garceau et vu que ce chemin est
dans les limites de la ville de Trois-
Rivières cet avis est laissé sur
la table.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une
lettre de M. Simeon Laerte demandant
à arracher le procès-verbal de f. Trois
surintendant spécial en retranchant les
vingt arpents compris dans le dit pro-
ces-verbal et au sud du chemin de
fer et que la terre, quand il sera travaillé
soit mise à son gré et tous dommages
soient à la charge des intéressés, et il est
proposé par le conseiller Zéphirin
Guilbert secondé par le conseiller

Moise Bolduc qui il soit été des
appuis à M. Sévère Berte sur sa
grandeur de terrain au Sud du
chemin de fer, et le reste refusé.

Il est proposé par le conseiller
Zéphirin Guilbert secondé par le
conseiller Moise Bolduc, vu que
M. ~~Durois~~ Dupont a fait passer
des inspecteurs agraires pour essayer
de prouver qu'il retirait son eau
dans le cours d'eau de M. Gelinias et
P. Bellemare, et qu'un de ces inspec-
teurs agraires préférerait attendre au
printemps prochain pour voir
ce terrain quand il y aura de l'eau,
que la décision sur le rapport
de M. Duval soit remise au
printemps prochain, mais que si
là si ce cours d'eau se travaille le
Sieur Dupont s'est engagé à y tra-
vailler et sera obligé d'y travailler.

J. Bette fils

3. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

7 Sept. 1915

A une session générale et
mensuelle du conseil municipal de
la paroisse des Trois-Rivières, tenue à
l'école de Ste Marguerite, mardi
le sept Septembre mil neuf cent quin-
ze à sept heures du soir à laquelle session
sont présents: Messieurs Henri Bette,
maire et Messieurs Moise Bolduc, Joseph

Camirand Evile Ratté Théo Chambuland
et Dollard Girard, conseillers formant le pro-
num sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session sont
lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Joseph Camirand secondé par le con-
seiller Théo Chambuland que M^r
Joseph Parent soit nommé syndic
pour les cours d'eau sur les terres du 3^{me}
lot du 2^{me} rang mentionné dans un proces-
verbal portant le n^o 1815.

A ce moment de la session Monsieur
Zéphirin Guilbert conseiller arrive et prend
son siège.

Le sec. Trés. donne lecture du
rapport de l'inspecteur Louis Mar-
chand pour le pont dans le chemin
de front du petit village et il est
proposé par le conseiller Zéphirin
Guilbert secondé par le conseiller Moïse
Baldue que ce rapport soit accepté.
Adopté.

Il est réglé et statué par le conseil
municipal de la paroisse des Trois-Rivières
sur motion du conseiller Moïse
Baldue secondé par le conseiller
Théo Chambuland que la taxe mun-
icipale pour l'année 1915-16 soit de
soixante cinq cents par cent piastres pour
payer le salaire du Sec. Trés. le fonds
des batisses de puis, le billets d^u
à M^r Sivière Lereute etc - et autres
imprenus. et le sec. Trés. autorise à
faire le rôle de perception.

Il est convenu entre le conseiller
et les inspecteurs Joseph Parents

et Ferdinand Chamberland pour celui-ci soit inspecteur pour le chemin de front du 3^{me} rang et Joseph Parent pour la route du dit rang.

Les se. Trés. donne lecture de deux lettres, et venant du ministère de la voirie.

Il est proposé par le conseiller Moïse Bolduc seconde par le conseiller Joseph Camirand que M. Adolphe Bellemare inspecteur soit autorisé à faire faire un petit pont en tuyaux dans la route du balvaire et vis à vis lot no 37.

Est sur la même résolution par M. Horée Girard soit nommé syndic de canal d'eau pour remplacer son père. Adopté.

[Signature]

Z. Forest, Sec. Trés.

Provincie de Quebec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivieres

4 Oct. 1915 -

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivieres, tenue à l'école Ste Marguerite, lundi le quatre Octobre mil neuf cent quinze à sept heures du soir, à laquelle sont présents: Monsieur Henri Betty, Maire et Messieurs Moïse Bolduc, Dollard Girard, et Theode Chamberland, conseillers parant le nom sous la présidence de Monsieur le maire;

Les procedes de la derniere session sont lus et approuves. # p. ce moment de la 4^e

session
le conseiller
Emile Pratte
ouvre et
prend son
siege
J. C.
30

Le sec. Tres. donne lecture d'une lettre du sec. Tres. du conseil du comte de St. Maurice a l'effet de faire faire une declaration assemblée ~~par~~ ^{les} estimateurs de la dite municipalite pour savoir sur quelle base ils ont fait le role d'evaluation et il est decide que le sec. Tres. soit autorise a repondre a cette lettre.

Le sec. Tres. est autorise sur motion du conseiller Theode Chamberland secoude par le conseiller Emile Pratte, de donner avis public par les routes et chemins publics se vendant au rabais, pour la prochaine session d'hiver mardi le deux Novembre prochain a sept heures du soir.

Il est propose par le conseiller Noise Bolduc, secoude par le conseiller Theode Chamberland que Monsieur Alric Girard soit nomme syndic pour remplacer Joseph Dugre et sur la meme proposition que cette session soit ajournee au dix huit Octobre prochain a sept heures du soir.

Joseph Lamirand
Sec. Tres.

Province de Quebec }
Municipalite de la }
Paroisse des Trois Rivières }

18 04 1915

A une assemblee d'ajournement du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire de ses seances lundi le

dis huit Octobre 1919 à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Messieurs Joseph Camirand, Gollin Girard, Moïse Bolduc, Emile Pratte et Zephirin Guilbert, conseillers formant le conseil sous la présidence de Monsieur Joseph Camirand procureur, le maire étant absent.

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés.

Le conseil procède à l'examen des plaintes qui ont été faites à propos pour faire entrer et retrancher des noms sur la liste électorale et après examen il est proposé par le conseiller Moïse Bolduc secondé par le conseiller Emile Pratte que les noms suivants soient ajoutés à la liste électorale de la dite municipalité ~~soient~~ tels qu'ils sont entrés sur les dites plaintes, savoir: Edmond Dupont, Emile Baron, Donat Subry, Armand Short, Zephirin Pratte, Albert Girard fils, Alfred Bolduc, Adam Demers, Theodore Bolduc, Jean Baptiste Bolduc, et que les noms suivants soient retranchés, savoir: Denis St. Pierre, Ovide Dupresne et que les plaintes pour Thomas Raymond et Charles Edouard Girard soient rejetées.

Monsieur Alexandre St. Pierre demande à ce que le procès-verbal du conseil de la d. Anne Bellemare Joseph et autres soit amendé en y ajoutant que les intéressés soient obligés à étendre la terre quand le cours d'eau est creusé et il est proposé par le conseiller Emile Pratte secondé par le conseiller Zephirin

Guilbert par Monsieur Omer Lavasseur
soit nommé surintendant special
a cet effet et qu'il fasse rapport
d'ici a la session de Decembre
prochain - Adopte.

J. H. B. Girard

Sec. Tris.

Province de Quebec
Municipalite de la paroisse
des Trois Rivières

2 Nov. 1915

La une session generale et
mensuelle du conseil municipal de la paroisse des
Trois Rivières, tenue au lieu au l'école Ste Marguerite
le lundi et mardi, lundi étant fête legale, le deux Novem-
bre 1915 à sept heures du soir, à laquelle sont présents
Monsieur le Maire Henri Betty et Mess. Moise Bolduc,
Jos. Camirand, Ephraim Guilbert, Collin Girard, Theode
Chamberland et Emile Ratté.

Les procedes de la dernière session sont
lus et approuvés.

Le Sec. Tris. donne lecture d'une
lettre de M. Omer Lavasseur refusant
la charge de surintendant special et
il est propose par le conseiller Collin
Girard — secondé par le conseiller
Theode Chamberland que Mess. Albert
Girard soit nommé surintendant
special pour remplacer M. Omer Lavasseur
et il aura d'ici à la session du mois de
juin prochain.

Le sec. Tris. donne lecture du rapport
de M. l'inspecteur Alide Bellemare pour
le pont dans la route du Calvaire et il
est propose par le conseiller Moise
Bolduc — secondé par le conseiller Jos.
Camirand que ce rapport soit

accepté et que le sec. Trés. soit autorisé à donner un certificat attestant que tous les petits ponts faits cette année et pour le pont lesquels il est demandé un octroi au gouvernement n'ont jamais été subventionnés avant, car ces petits ponts étaient en bois.

Il est proposé par le conseiller Zéphirin Guilbert et secondé par le conseiller Dollan Girard que l'inspecteur Louis Marchand soit autorisé à ~~faire~~ refaire le petit pont en bois dans le chemin de front du rang du petit village vis-à-vis les terres de Jos. Lamirand et M^r A. Lesieur, le refaire en béton s'il était en bois. lot no 67.

d'après les conditions des années dernières

Le conseil procède ensuite à la vente des routes et chemins de front suivants, et l'acquéreur sera tenu de donner caution si le conseil l'exige et la vente sera à donner le résultat suivant.

JMB
2.9.

Route du petit village adjugé à Hubert Baldue	1 an	100.00
" de la Baubien	Thaisz Larung	100.00
" du 1 ^{er} rang	Ernest Jauvin	44.00
" " 2 ^{ème} "	Louis Charrette	30.00
" " 3 ^{ème} "	Jos. Parent	69.00
" " 4 ^{ème} "	Noel Brassens	30.00
chemin de front du 2 ^{ème} rang	Treffle Raymond	30.00
" " " 3 ^{ème} "	Ferdinand Chamberland	75.00

devra être relevée près du chemin de front

JMB
2.9.

20

et le chemin ~~dans~~ de la terre de front de la terre de Loïselle et Jolivet est donné à A. Chamberland au même prix que l'an dernier. Tous les entrepreneurs seront tenus responsables des amendes et dommages qui pourraient être résultés du mauvais état de leur chemin.

Le sec. Trés. donne lecture de

la liste des arriérés, et le Sec. Trés. est autorisé à collecter ces arriérés.

J. B. G. S.
 J. B. G. S.
 J. B. G. S.

Province de Québec
 Municipalité de la Paroisse des Trois Rivières 6 Dec. 1915

À une assemblée session mensuelle et générale du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières tenue au lieu ordinaire de ses séances lundi le six Décembre 1915 à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Mousim le Maire et Betty Messimus, Moïse Bolduc, Zéphirin Guilbert, Joseph Camirand, Simeon Pratte, Théodore Chamberland et Dolores Girard, conseillers formant le quorum sous la présidence de Mousim le Maire:

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture du rapport de M. Albert Girard, refusant d'arrêter le procès-verbal de frs. Ducharme, Finé Bellemare et autres, et ce rapport est accepté sur motion du conseiller frs. Camirand secondé par le conseiller Théodore Chamberland. Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une requête de M. Alex St. Pierre par Ducharme, H. Bourassa et Guilbert demandant mesure de faire arrêter et

le procès
verbal

J. B. P.

le cours d'eau d'Émile Bellemare et
autres à l'effet d'obliger les intéressés
à étendre la terre chaque fois que ce cours
d'eau est creusé et il est proposé par le con-
seiller Joseph Camirand secondé par le
conseiller Moïse Bolduc que le Sec. Trés.
soit autorisé à donner avis public
que cette requête soit prise en considé-
ration à la session du mois de Février
prochain. Adopté.

Règlement prohibant la vente des liquides
inflammables ou spiritueux de la paroisse des
Trois-Rivières :

Il est ordonné et statué par règlement
du conseil municipal de la paroisse des
Trois-Rivières ce qui suit sur motion
du conseiller Moïse Bolduc secondé
par le conseiller Saphirin Guilbert
savoir: Que la vente des liquides inflammables
ou spiritueux et l'immission des licences
en conséquence, sont, par le présent règlement,
prohibées dans la municipalité
de la paroisse des Trois-Rivières, en
vue et en exécution de la section quinze
du chapitre cinquième du titre quatrième
des Statuts Révisés de Québec 1909 et que
ce règlement soit soumis aux élections mun-
icipales pour approbation mardi le
cinq janvier prochain 1916 à dix heures
de l'avant-midi à l'école de St. Marguerite,
lieu de l'assemblée. Adopté.

J. B. P. Maire.

Il est proposé par le conseiller Émile
Pratte secondé par le conseiller Dollan
Lévesque que cette session soit ajournée

au deuxième lundi de janvier prochain à
neuf heures de l'avant midi.

J. H. Betty

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

10 jan. 1916

Une assemblée
générale du conseil municipal de la
paroisse des Trois-Rivières, conformément
à l'ajournement de la dernière session,
tenue à l'école Ste Marguerite à neuf
heures de l'avant midi, à laquelle
sont présents: Monsieur le Maire
Henri Betty, et Mes. Dollan Girard,
Moise Bolduc, Gephurin Guilbert,
Emile Pratte, et Joseph Camirand
formant le conseil
sous la présidence de Monsieur
le maire;

Les procès de la dernière
session sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Emile Pratte, secondé par le conseiller
Dollan Girard que M. Gephurin
Guilbert soit nommé président
de l'élection qui doit avoir lieu
aujourd'hui.

J. H. Betty

G. Forest, Sec. Trés.

+
lundi le
dix janvier
1916

J. H. B.
G. F.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à l'école de Ste Marguerite, le dimanche dix janvier mil neuf cent seize à dix heures de l'avant-midi, conformément à l'avis public donné à cet effet, afin de procéder à l'élection de trois conseillers, tenue sous la présidence de Monsieur Zéphirin Guilbert, nommé à cet effet par le conseil à sa session de septembre, le président requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent élire conseillers en remplacement de M^{rs}. Henri Bettey, Dollan Girard et Joseph Camirand.

Et il est proposé par Monsieur Henri Bettey, cultivateur, secondé par Monsieur Emile Matte, cultivateur, que M^r Théodore Beaudry soit élu conseiller en remplacement de M^r Henri Bettey.

Il est proposé par M^r Dollan Girard, cultivateur, secondé par M^r Adrien Bolduc, cultivateur, que M^r Noël Levasseur, cultivateur, soit élu conseiller en remplacement de M^r Dollan Girard.

Il est proposé par M^r Joseph Camirand, cultivateur, secondé par M^r F. J. Lamy, cultivateur, que M^r Joseph Gilinas, cultivateur, soit élu conseiller en remplacement

du sieur Joseph Caumond.

Et une heure s'étant écoulée sans qu'il y eût d'autres propositions en annulation, je proclame donc Mes. Thode Beaudry, Neal Levasseur et Joseph Gibiras conseillers municipaux pour la paroisse des Trois-Rivières.

Ste. Marguerite des Trois-Rivières
le dix février 1916

Joseph Guillet, Président

Provinces de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

Je soussigné, ayant été
dûment élu conseiller de cette munici-
palité, fais serment que je remplirai
bien et dûment les devoirs de ma charge
et ce au meilleur de mes capacités
et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

J. Th. Beaudry

Assemblée devant moi à
Trois-Rivières ce 5 février 1916
J. Fauriol, Sec. Trés.

Je soussigné Joseph Gélinas, je soussigné Noël Levasseur, faisons serment, chacun pour soi, que nous remplirons bien et fidèlement les devoirs de notre charge, et ce, au meilleur de nos capacités et jurément.

Ainsi que Dieu nous soit en aide.

Joseph Gélinas
Noël Levasseur

Présenté devant moi
à Ste Marguerite des Trois Rivières
ce 7 janvier 1916.

J. Forest, Sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois Rivières
7 Janvier 1916

A une assemblée générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue au lieu ordinaire et ses sessions lundi, le sept Janvier 1916, à sept heures du soir, à laquelle sont présents, M. Henri Pettay, Maire — Messieurs Joseph Gélinas, Noël Levasseur, Louis Gauthier, Géphérin Guilbert, Nois Bolduc et Théodore Beaudry, conseillers formant le quorum sous la présidence de M. Henri Pettay.

Les procès de la dernière

session sont lus et approuvés.
 Le conseil procède ensuite à l'élection du maire et M. le conseil Zéphirin Guilbert propose secondé par le conseiller Noisè Bolduc que M. Joseph Gelinus soit élu maire de cette municipalité pour l'année 1916;

Et le conseiller Guile Pratte propose secondé par le conseiller Zéphirin Guilbert que M. Théodore Beauché soit élu pro-maire de cette municipalité.

Et le nouveau maire prête le serment suivant:

Je, soussigné, Joseph Gelinus ayant été dûment nommé maire de cette municipalité fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et ce au meilleur de mes capacités et jugement. Ainsi que Dieu me fait en aide.

Joseph Gelinus

Pris serment devant moi à
 Ste Marguerite des Trois-Rivières
 ce 7 février 1916

Q. Forest Sec. Trés.
 et la session se continue sous la présidence de M. J. Gelinus

Le conseil procède ensuite à la considération de la requête de M. Alex. St. Pierre, Joseph Ducharme et autres et après information prise le conseil ne juge pas à propos

d'annuler le proces-verbal, vu
qu'il contient est bien fait et que par
ce proces-verbal les intéressés sont
tenus implicitement de faire les
travaux en question.

Le sec. Trés. fait son rapport
pour l'année finissant le 31 Decem-
bre 1915.

Il est proposé par le conseiller
Emile Ratté secondé par le conseil-
ler Noisè Bolduc que le sec. Trés.
soit autorisé à payer Mr Girard
surintendant spécial qui réclame
la somme de \$400 et que le sec. Trés.
soit autorisé à collecter cette somme
de Mr Alex. St. Pierre et si celui-ci
refuse le payement de ce compte le sec.
Trés. soit autorisé à prendre des
procédures contre lui pour le payement
de ce compte - Adopté.

Joseph Gelinias
Z. Trés. Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse } 6 Mars 1916
des Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle
du conseil municipal de la pa-
roisse des Trois-Rivières, tenue
au lieu ordinaire de ses séances, lun-
di le six Mars 1916 à sept heures
du soir, à laquelle sont présents:
Monsieur le Maire Joseph Gelinias
et Mes. Zéphirin Guilbert, Noisè
Bolduc, Théodore Beaudry, Emile

Ratte et Vael Trassere for-
mant le bureau sous la présidence
de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière
session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture
d'un avis de la part de M. Jos.
Pouret, entrepreneur de la route du
troisième rang, qui M. Jos. Fortier
par son employé, a donné une largeur
plus grande que celui entretenu, et par
là il expose le dit entrepreneur à
plus d'ouvrage et à des dommages,
c'est pourquoi le sieur Jos. Pouret
ne veut pas être responsable et notifie
le conseil à cet effet, et sur ce, il est
proposé par le conseil Théodore Beaudry
secondé par le conseiller Maise
Baldre que le sec. Trés. soit au-
torisé à notifier le sieur Joseph
Fortier, qu'il sera tenu des dom-
mages s'il en cause, et que le
Maire soit autorisé à prendre
des informations si les charrettes
peuvent charroyer avec deux chevaux
dans attelés doubles dans les chemins
de cette municipalité qui sont sim-
ples. Adopté.

Monsieur Edmond Droin de-
mande la nomination d'un min-
tendant pour verbaliser sur deux
d-sons qui partent du chemin de
fer en montant jusqu'au chemin
de St. Marguerite sur la terre du sieur
Edmond Droin et traverse le chemin
et continue chez Arthur Dupont et
chez J. F. Madis et il est proposé

par le conseiller Noel Grossman seconde
 par le conseiller Moise Bolduc seconde
 par le conseiller Emile Platte que le
 Sie. Tris. J. Forest soit nommé
 surintendant special a cet effet
 qu'il aura d'ici au mois de juin
 pour faire rapport. on discute par
 verbal s. il y a lieu.

Il est propose par le conseiller
 Moise Bolduc seconde par le
 conseiller Jephthim Guilbert que Mr
 Thibode Beaudry soit autorise a
 acheter une petite table pour les
 sessions.

Joseph Gelinas
 J. Forest, Sec. Tris.

Province de Quebec
 Municipalite de la 3 Avril 1916
 Paroisse des Trois Rivières

At une session
 generale et nouvelle du conseil mu-
 nicipal de la paroisse des Trois Rivières
 tenue au lieu ordinaire de ses se-
 sions, le mardi le trois Avril 1916, a la
 quelle sont presents: Monsieur
 le Maire et Mrs. Thibode Beaudry
 Noel Grossman et Emile Platte
 conseillers, formant le quorum
 sous la presidence de Mr le
 Maire.

Les procedes de la dernier
 session sont lus et approuves.

Le Sie. Tris. donne lecture
 d'une requete de Mr Edmond
 Drouin demandant a faire ver-
 baliser le sans doute a été

a sept
 heures du
 soir

J. G.
 J. F.

position à la dernière session et il est proposé par le conseiller Abel Levasseur secondé par le conseiller Emile Pratte que J. Forest soit nommé surintendant spécial pour agir sur cette question et fasse rapport ou dresse procès-verbal d'ici au mois de juin prochain.

Le sec. tris. donne lecture d'un compte de \$50.00 qui est dû au conseil du comté de St. Maurice pour l'entretien des alimés pour Jos. Marchand, et il est proposé par le conseil Théode Beaudry secondé par le conseil Abel Levasseur que le sec. tris. soit autorisé à payer ce compte.

Le sec. tris. donne lecture d'une lettre de M. Thos. Savary inspecteur régional d. Hygiène pour ce qui regarde les maladies contagieuses.

Il est proposé par le conseiller Théode Beaudry, secondé par le conseiller Emile Pratte et adopté unanimement :

Que la Corporation municipale de la paroisse des trois-Rivières donne quittance pure et simple à M. Étienne Olivier Duval, cultivateur, de cette paroisse, du cautionnement qu'il lui a fourni suivant acte devant H. Turcotte, notaire à Trois-Rivières, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt cinq, et enregistré au bureau d'enregistrement des Trois-Rivières le sept août de la même

annés, avec mainlevée de l'hypothèque
résultant du dit cautionnement, et
que M. Joseph Gélinas, cultivateur, de la
Paroisse des Trois-Rivières, maire, de
la dite paroisse, soit autorisé à passer
et signer tout acte relatif à cette quit-
tance et à faire tout ce que nécessaire
pour donner effet à la présente reso-
lution.

Monsieur Elie Girard demande
à être remplacé comme syndic, et
il est proposé par le conseiller
Noël Grasseau secondé par le con-
seiller Emile Pratte que M.
Dollan Girard soit nommé syn-
dic pour le remplacer.

Joseph Gélinas
M. Forest, Sec. ^{Tas}

Province de Québec }
Municipalité de la }
Paroisse des Trois-Rivières }

A une session
générale et mensuelle du conseil mun-
icipal de la paroisse des Trois-
Rivières, tenue au lieu ordinaire
de ses séances, lundi le premier
Mai, mil neuf cent seize, à sept
heures du soir, conformément aux
règlements de la dite municipalité,
à laquelle session sont présents:
Monsieur Joseph Gélinas, Maire,
et Messieurs Moïse Bolduc, Emile
Pratte, Zéphirin Guilbert, et Noël
Grasseau.

conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le sec. tris. donne lecture d'un compte de la part de M^r S. D. Boisclair greffier de la paix, au montant de \$ 17.00 et il a propos des arrestations faites dans la paroisse, et il est proposé par le conseiller Moise Bolduc secondé par le conseiller Emile Pratte que ce compte soit accepté et le sec. tris. soit autorisé à le payer. adopté.

Le sec. tris. donne lecture d'un compte du conseil du comté de St. Maurice, au montant de \$ 251.65; et à ce montant de la session le conseiller Theode Beaudry arrive et prend son siège, et il est proposé par le conseiller Moise Bolduc secondé par le conseiller Gervin Guilbert que ce compte soit accepté et le sec. tris. autorisé à le payer. adopté.

Monsieur Louis Bolduc demande si il soit fait une clôture dans le chemin qui part de la route à Bincan à aller jusqu'à chez M^r Raymond, et un bout bout de clôture entre la propriété du sieur Louis Bolduc et Edmund Raymond, et il est proposé par le conseiller Emile Pratte secondé par le conseiller Noel Levasseur que l'inspecteur agrari soit autorisé à faire faire ces travaux, et adopté un autre bout

^H
M^r Robert
Guard

de clôture dans le fronton. Adopté.
 Monsieur Honoré Lamy fait rappor-
 qu'il a visité les travaux faits par M.
 Arthur Dupont pour retirer son can-
 du cours d'eau N. Bellinane et M.
 Gélinas et qu'il est convaincu que
 par ces travaux le sieurs A. Dupont
 retire son eau, et il est proposé
 par le conseiller Moise Bolduc second
 par le conseiller Guile Pratte que M.
 A. Dupont soit déchargé de tous travaux
 dans le dit cours d'eau. Adopté.

Joseph Gélinas
 G. Tour. sec. T. 2

Province de Québec
 Municipalité de la
 paroisse des Trois Rivières

5 juin 1916

À une session
 générale et mensuelle du conseil mu-
 nicipal de la paroisse des Trois Rivières
 tenue au lieu ordinaire de ses séances,
 lundi le cinq juin mil neuf cent
 seize, à laquelle sont présents:

Monsieur Joseph Gélinas, Maire. M. Moise
 Bolduc, Guile Pratte, Théodore
 Chambeland, Noël Lévissier, Joseph
 Guilbert et Théodore Beaudry
 conseillers formant le quorum sous
 la présidence de M. le Maire.

Les procès de la dernière
 session sont lus et approuvés.

Le sec. T. 2. donne lecture du
 compte pour la clôture mentionnée
 à la dernière session au montant

 a sept. heures
 du soir
 J. G.
 G. T.

au montant de \$4.42 pour papiers et temps et la broche a été achetée de M^r J. B. Gougeon, et il est proposé par le conseiller Aloise Bolduc secondé par le conseiller Emile Pratte que ce compte soit accepté et le sec. Trés. soit autorisé à le payer.
Adopté.

Et un M^r J. Trépot ministre dant special demande d'ici au mois d'août somme sur la reprise de M^r Edmond Droin demande d'ici au mois d'août prochain pour faire rapport ou dresser procès-verbal, il est proposé par le conseiller Aloise Bolduc secondé par le conseiller Emile Pratte que ce débat soit accordé.

Le sec. Trés. donne lecture de circulaires ven du ministre de la voirie.

Le conseiller Théodore Beaudry donne sa démission demandant pour raison quel demeure en dehors de la municipalité, et il est proposé par le conseiller Emile Pratte secondé par le conseiller Théodore Chamberland que cette démission soit acceptée; et sur la même proposition que M^r Arthur Beaudry soit nommé pour le remplacer. Adopté.

Et le nouveau conseiller prête le serment suivant:

Je sousigné, ayant été nommé conseiller de cette municipalité, fais serment que je remplirai bien et

Arthur Beaudry, Emile Patte, Jephthé Guilbert et Théodore Chamberland conseillers formant le conseil sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture du procès verbal de z Forest surintendant spécial et le conseil l'examine et entend les intéressés ~~et après avoir examiné~~ et il est proposé par le conseiller Moise Bolduc secondé par le conseiller ~~que ce procès verbal soit homologué~~ Emile Patte ~~que ce procès verbal soit homologué~~ avec l'amendement suivant: que Mous. Arthur Dupont y soit compris pour dix neuf arpents au lieu de vingt ~~arpents~~ arpents. Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture du compte du gouvernement pour gravelage du chemin de la Babine au montant de \$ 3,451.00 et après entente avec l'honorable Ministre de la voirie il a été convenu que ladite corporation en fera le maître au mois de février prochain et la balance plus tard.

Il est statué et réglé par règlement du conseil sur motion du conseiller Jephthé Guilbert secondé par le conseiller Noel

Devasson qu'il sera: que la taxe de l'année courante soit de trente cents par cent piastres

pour payer une partie du coût
du chemin granulé, le salaire des sec.
Tris. le fonds des batisses des fermes, et
les imprimeurs, et que le sec. Tris. soit
autorisé à préparer le rôle de percep-
tion à cet effet. Joseph Gilinas

Le sec. Tris. donne lecture d'un
compte pour bois achetés de Thurst
et Thurst par M^r l'inspecteur G.
Cobrette au montant de \$3.29
et il est proposé par le conseiller
Monsieur Balch secondé par le
conseiller Theod. Chamberland que
ce compte soit accepté et le
sec. Tris. autorisé à le payer
et à le charger à son droit.

Il est proposé par le conseiller
Monsieur Balch secondé par le
conseiller Arthur Beaudy que Monsieur
le Maire soit autorisé à faire mettre
des oris, défendant aux automobilistes
d'aller plus vite que 18 miles à
l'heure.

Monsieur Louis Balch donne
sa démission comme syndic du
comité d'eau Ducharme, et il est
proposé par le conseiller Joseph Guilbert
secondé par le conseiller Théo. Chamberland
que cette démission soit acceptée et
que M^r Lucien Balch soit nom-
mé pour le remplacer et que M^r Jos.
Ducharme soit nommé syndic
pour remplacer M^r St. Pierre de-
missionnaire, pour la partie d'en
bas à partir du lieu où il y a un chemin
du petit village.

Joseph Gélinas
 Sec. Tris. Des Tris

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse
 des Trois-Rivières

2 Octobre
 1916

A une session générale et
 mensuelle du conseil municipal
 de la paroisse des Trois-Rivières
 tenue au lieu ordinaire de ses
 séances, lundi, le deux Octobre
 mil neuf cent seize à sept
 heures du soir, à laquelle sont
 présents: Monsieur le Maire, Jos.
 Gélinas, et Messieurs Géphrin
 Guilbert, Moïse Bolduc, Noël
 Lavasson

conseillers formant le quorum sous
 la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session
 sont lus et approuvés.

Le sec. tris. donne lecture d'une
 lettre de M. Jos. Ducharme refusant
 la place de syndic en remplacement
 de M. Alex. St. Pierre et il est pro-
 posé par le conseiller Géphrin
 Guilbert secondé par le conseiller
 Moïse Bolduc que M. Joël
 Guilbert soit nommé pour rem-
 placer M. Alex. St. Pierre, et
~~sur la même~~ et sur la même proposition
 que Monsieur le Maire soit autori-
 sé à vendre la broche qu'il y a
 chez M. Alid Bellemare.

Il est proposé par le conseiller

Moise Bolduc secundi par le conseiller Nael Sevasson que le conseil ne se voit pas obligé de faire la cloture de la route du balvaire du cote de St. Es. Drouin, vu que le proces-verbal le mentionne pas.

Il est propose par le conseiller Zephirin Guilbert secundi par le conseiller Moise Bolduc que le sec. Trés. F. soit autorise a donner avis public que les routes et chemins soient vendus au rabais pour entretenir le lundi premier lundi de Novembre prochain a la session du conseil, a sept heures du soir.

Joseph Gelinas
 J. Forest. Sec. Trés.

Province de Quebec
 Municipalite de la
 paroisse de Ste. Anne

6 Nov. 1916

A une session generale et annuelle du conseil municipal de la paroisse de Ste. Anne, tenue au lieu ordinaire de ses seances, lundi le six Novembre 1916, a laquelle sont presents Monsieur Joseph Gelinas, Maire, et Messieurs Moise Bolduc, Theode Chamberland, Arthur Beaudry, Nael Sevasson, Emile Pratte et Zephirin Guilbert conseillers formant la session sous la presidence de Mess. Le Maire.

Les procedes de la derniere session sont lus et approuves.

a sept heures
 du soir
 J. G.
 J. F.

Le conseil prend ensuite à la

Monsieur Farat

J'ai rendu mon propriété et
puis je li esse la place je suis
pas capable de arranger
le chemin sous les vous
transfaire les onons
remette a antoni

Chamberland

Joseph Alderie David

5 décembre

suivants
suivant suit:

bert Bolduc \$ 20.00

Dupont \$ 100.00

Fonglois \$ 40.00

Charette \$ 30.00

Grand \$ 44.50

Bolduc \$ 31.00

une page page

Patet truffe \$ 50.00

de chez

de Mr Grand

Chamberland \$ 27.00

la terre de 342

une à lll.

tous les

endus le tout

us que l'an

desuiv.

Le conseil prend en consideration
les plaintes contre la liste electorale
et il est propose par le conseil
Noise Bolduc seoudi par le
conseille Gephurin Gubher que
les noms suivants soient ajoutés
à la dite liste, Antonio Bellavance,
Wilfrid Tournon, Louis Philippe
Tournon, Gilbert Gagnon, Roméo
Gagnon et que les noms suivants
en soient retranchés, Alfred Bolduc,
Achille Bolduc, Samuel Betty,
Theode Beaudry, Stevio Beaudry,
Antonio Drochin, Gephurin Patte.

Le sec. Tri. donne lecture de
la liste des arreages

Joseph Gelinas
Sec. Tri.

Le conseil procede ensuite à la vente des routes et chemins suivants et donne le resultat suivant:

249 a 231

Route du Petit Village	adjudgé à	Herbert Bolduc	\$ 20.00
" de la Bouche	"	Arthur Dupont	\$ 100.00
" du 1 ^{er} rang	"	Alfred Langlois	\$ 40.00
" .. 2 nd rang	"	Louis Charette	\$ 30.00
" .. 3 rd rang	"	Marie Girard	\$ 44.50
" .. 4 th ..	"	Lucien Bolduc	\$ 31.00

Chemin de front du 2nd rang entièrement propre faire
chez Desiré Côté \$ 50.00

.. .. . du 3rd rang de chez
M^r Lamphron ^{exclusivement} jusqu'à la ligne de M^r Girard
adjudgé à Moise Chamberland \$ 29.00

Le chemin de front de la terre de 342
Soiselle et folinet est donné à Al-
ric Girard pour \$ 4.00. Tous les
chemins présentement vendus le sont
aux mêmes conditions que l'an
dernier.

Le conseil prend en considération
les plaintes contre la liste électorale
et il est proposé par le conseiller
Moise Bolduc secondé par le
conseiller Zephirin Guilbert que
les noms suivants soient ajoutés
à la dite liste, Antonio Bellavance,
Wilfrid Tousignant, Louis Philippe
Tousignant, Gilbert Gagnon, Roméo
Gagnon et que les noms suivants
en soient retranchés, Alfred Bolduc,
Achille Bolduc, Samuel Betty,
Theode Beaudry, Stevio Beaudry,
Antonio Drochin, Zephirin Brette.

Le Sec. Tris. donne lecture de
la liste des arriérés

Joseph Gelinas
Sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

4 Dec. 1916

Une assemblée gé-
nérale et mensuelle du conseil muni-
cipal de la paroisse des Trois-Rivières
tenu au lieu ordinaire de ses sessions
lundi le quatre Décembre mil neuf
cent seize à sept heures du soir à
laquelle session sont présents: Mon-
sieur le Maire Joseph Gelin et
Mrs. Arthur Beaudry, Moïse Bal-
dus, Emile Pratte et Noel Le-
vasseur, conseillers formant le
quorum sous la présidence de
Mons. le Maire;

Les procès de la dernière
session sont lus et approuvés.
Il est proposé par le conseiller
Emile Pratte secondé par le conseil-
ler Noel Levasseur que Monsieur
Wilfrid Tournegrand soit nommé
inspecteur de voirie en rempla-
cement de Mr Louis Philippe
Tournegrand.

Il est proposé par le conseiller
Arthur Beaudry secondé par le conseil-
ler Moïse Baldus que les titres
suivants soit soient envoyés au con-
seil de comté pour être vendus
pour taxes, savoir: celles de Dames
M^{rs} Bay, Raymond, Edmond Raymond,
Adolphe Lapointe, Henri Poirier,
Achille Michelin, Edouard Rivard
Adopté.

Il est proposé par le conseiller
Moïse Baldus secondé par le conseiller

Arthur Beaudry que Mr le Maire
soit autorisé à acheter un code mu-
nicipal pour l'usage du Maire.

Joseph Gelinas
J. Foust, sec. Tr.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse 2 jan. 1917
des Trois Rivières

A une session gé-
nérale et mensuelle du conseil muni-
cipal de la paroisse des Trois Rivières,
tenue le deux janvier second, le jour
étant fête légale, à sept heures du soir
à laquelle sont présents: Monsieur
Joseph Gelinas, Maire, et Messieurs
Monsieur Bolduc Emile Patte, Gaspard
Beaudry Gilbert et Théodore Cham-
berland, conseillers, formant le quor-
um sous la présidence de Mr
le Maire;

Les procès-verbaux de la dernière ses-
sion sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture
d'un compte de Mr l'entrepreneur
J.W. Poirer au montant de \$2.05
pour ouvrage fait dans la route du
3^{ème} rang, et il est proposé par le
conseiller Emile Patte secondé par le
conseiller Gaspard Gilbert, que ce
compte soit accepté et le Sec. Trés.
autorisé à le payer.

Il est vu que l'entrepreneur
de la route du 3^{ème} rang est parti et
a remis l'entretien de cette route, il
est proposé par le conseiller

Quinle Pratte seconde par le conseil
 Theode Chamberland que cette vente
 soit rendue a Mr Jos. Janvier
 pour \$75.00 et si il etait appelle a payer
 des amendes ou dommages qu'il lui
 soit offerte une somme de cinq
 piastres, et le surplus de la vente
 sera reparti par le sec. Tres. l. an
 prochain. Et sur la même
 que le sec. tres soit autorisé a faire
 arreter la vente de la terre d. Schill
 Archelin ou qu'il y a un peu de
 muraille et si il a des frais que le
 sec. Tres. soit autorisé a les payer.
 Adopté.

Joseph Gilinas
 J. Forest. sec. Tres.

Province de Quebec
Municipalite de la
paroisse des Trois-Rivieres

Il a une assemblee des
electeurs municipaux de la paroisse
des Trois-Rivieres tenue a l'ecole
de St Marguerite mercredi le dix
janvier mil neuf cent dix-sept a
dix heures de l'avant midi conformement
a l'avis public donne a cet effet
afin de proceder a l'election de
six conseillers et un Maire tenue
sous la presidence de Monsieur Z. Forest
sec. trisorier. ~~et~~ Le president requiert
les electeurs present de proposer les personnes
qu'il veulent elire conseillers

Il est propose par J. H. Bettez fils
secondi par Alphonse Duval que Mr
Arthur Beaudry cultivateur de la paroisse
des Trois-Rivieres soit nomme conseiller
de la ~~de la~~ Municipalite paroisse des Trois-Rivieres

Il est propose par J. H. Bettez fils
secondi par Alphonse Duval que Mr
Emile Tratte cultivateur de la paroisse
des Trois-Rivieres soit nomme conseiller
de la Municipalite de la paroisse des
Trois-Rivieres

Il est propose par J. H. Bettez
fils secondi par Alphonse Duval que
Mr Xavier Girard cultivateur de la
paroisse des Trois-Rivieres soit nomme
conseiller de la municipalite de la paroisse
des Trois-Rivieres

Il est propose par J. H. Bettez fils
secondi par Alphonse Duval que Mr Casire
Bomeau cultivateur de la paroisse des Trois-

soit nommé conseiller de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières

Il est proposé par J. Arthur Bellemare secondi par Joseph Camirand que Mr Joseph Gelinas cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières soit nommé maire de cette municipalité

Il est proposé par Arsène Bellemare secondi par Thais Zéphirin Lamy que Mr. Médéric Fother cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières soit nommé conseiller de cette municipalité

Il est proposé par Adolphe Bolduc secondi par Charles Edouard Frechette que Mr. Sésire Gelinas cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières soit nommé conseiller de cette municipalité

Il est proposé par Joseph Gelinas secondi par Edouard Caron que Mr. Thais Zéphirin Lamy cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières soit nommé conseiller de cette municipalité.

Et deux heures s'étant écoulées et ayant plus de candidats de proposer que de conseillers à élire, j'ordonne alors la votation suivant la loi, et sur Ste Marguerite des Trois-Rivières ce dix janvier mil neuf cent dix sept.

J. Forest, Sec. Trés. président d'élection

Et le lendemain le dix janvier la votation a commencé à huit du matin et s'est continuée jusqu'à six heures du soir et pendant ce temps il a été donné le nombre de votes suivant pour chaque candidat, savoir :

+
s'il le charge
de maire il
n'y a eu
personne
candidat
alors si
proclame
Mr Joseph
Gelinas
maire de
cette mu-
nicipalité.
J.F.

Arthur Beaudry	nombre de votes	89
Emile Pette	" " "	77
Casimir Girard	" " "	90
Desire Comeau	" " "	97
F. J. Lamy	" " "	79
Sesire Yelinas	" " "	85
Médecie Pothier	" " "	86

Les six candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de vote sont Messieurs Arthur Beaudry, Casimir Girard, Desire Comeau, F. J. Lamy, Sesire Yelinas, Médecie Pothier, alors je proclame et Messieurs les proclame

ils conseillers de cette municipalité.

St^e Marguerite des Trois - Rivieres ce jour j'aurai mil neuf cent dix sept.

J. Forest,

Président d'élection

Province de Quebec
Municipalite de la
paroisse des Trois-Rivieres

Je soussigné, Havier
Girard, ayant été élu
conseiller de cette municipalite
fais serment que je remplirai
bien et fidelement les devoirs
de ma charge et ce au meilleur
de mes capacites et jugement.
Puisse que Dieu me soit en aide.
Havier Girard

Assermenté devant moi à Trois-
Rivieres ce treize Janvier mil neuf
cent dix sept.
J. Forest Sec. Trés.

Province de Quebec
Municipalite de la
paroisse des Trois-Rivieres

Je soussigné, Desire
Bonneau, ayant été élu
conseiller de cette municipalite
fais serment que je remplirai les
fidelement les devoirs de ma
charge et ce au meilleur de mes
capacites et jugement.
Puisse que Dieu me soit en aide.
Desire Bonneau

Assermenté devant moi ce 13 Jan. 1919
J. Forest Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

Je soussigné, ayant
été élu conseiller de la dite
municipalité, fais serment que je
remplirai bien et dûment les devoirs
de ma charge et ce, au mieux de
mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.
Médéric Pothier

Asserments devant moi à Trois-Rivières
ce 26 janvier 1917.

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse des 3 Rivières

Je soussigné, ayant
été élu maire de cette municipi-
talité, fais serment que je rem-
plirai bien et fidèlement les
devoirs de ma charge et ce, au
mieux de mes capacités et ju-
gement.

Ainsi que Dieu me soit en
aide.

Joseph Gélinas
Asserments devant moi
à 3 Rivières ce 30 janvier
1917. J. Forest, Sec. Trés.

Province de Quebec }
Municipalite de la }
paroisse des Trois Rivières }

Je, soussigné, }
ayant été dûment élu conseiller de cette }
municipalite, fais serment que je rempli- }
rai bien et dûment les devoirs de ma }
charge, et ce, au meilleur de mes capa- }
cités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Arthur Beaudry

Assementé devant moi à Ste Marguerite }
des Trois-Rivières ce 5^e Février 1917

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Quebec }
Municipalite de la }
paroisse des Trois Rivières }

Je, soussigné, }
ayant été dûment élu conseiller de cette }
municipalite, fais serment que je rem- }
plirai bien et fidèlement les devoirs }
de ma charge, et ce, au meilleur de }
mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Thais Zéphirin Lamy

Assementé devant moi à Ste Marguerite }
des Trois Rivières ce 5^e Février 1917.

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Quebec }
Municipalite de la paroisse }
des Trois Rivières }

Je, soussigné, ayant été dû- }
ment élu conseiller de cette municipalite }
fais serment que je remplirai bien et }
fidèlement les devoirs de ma charge, et ce, }
au meilleur de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Gereve Gelinas

Assementé devant moi à Ste Marguerite des Trois- }
Rivières ce 5^e Février 1917

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse } 5^e Février
des Trois-Rivières } 1914

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue à l'école Ste Marguerite lundi le cinq février 1914, à sept heures du soir à laquelle session sont présents: Monsieur Joseph Gélinas Maire et Messieurs Sènire Gélinas, Désiré Gouneau, Arthur Beaudry, Nour Gijard, St. G. Lamy et Médéric Boivin conseillers formant le quorum sous la présidence de Mr. Le maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Arthur Beaudry secondé par le conseiller François Lamy que Mr Sènire Gélinas soit élu procureur de cette municipalité pour l'année 1914.

Le Sec. Trés. donne lecture du compte de Mr S. St. Pierre pour avis posés sur les chemins publics et sur son absence de Mr St. Pierre et le défaut dans ses avis, il est proposé par le conseiller François Lamy secondé par le conseiller Arthur Beaudry que le sec. Trés. soit autorisé de notifier Mr St. Pierre de se rendre à la prochaine session pour régler ce compte à l'entente avec lui.

Il est proposé par le conseiller

Monsieur Girard secondi par le conseiller Médéric Pothier que Monsieur le Maire soit autorisé à emprunter la somme de trois cent cinquante piastres pour compléter le montant de \$1745.50 pour payer la moitié du coût du chemin de la Boulière et que le sie. Tris. soit autorisé à envoyer ce dernier montant au gouvernement.

Il est proposé par le conseiller Thais Lamy secondi par le conseiller Séverin Gélinas que le sie. Tris. soit autorisé à charger 6% d'intérêt à partir du premier de Février courant pour tous ceux qui n'ont pas payé leurs taxes.

Il est proposé par le conseiller Médéric Pothier secondi par le conseiller Séverin Gélinas que M. Thériard soit nommé inspecteur de voirie au lieu et place de M. Desjardins démissionnaire.

Joseph Gélinas
 J. Forest, Sec. Tris.

Province de Québec }
 Municipalité de la }
 paroisse des Trois-Rivières }

2 Avril 1914

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire de ses sessions le deux Avril 1914 à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Monsieur Jos. Gélinas, Maire

et Messieurs Thais Lamy, Kovic
Girard, Arthur Beauchry

conseillers formant le jury
sous la présidence de Monsieur le
Maire.

Les procès de la dernière assemblée
sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture d'un
compte de M. Omer Levasseur du mon-
tant de \$6.00 pour ses services comme
secrétaire de la dernière élection et
il est proposé par le conseiller Thais
Lamy secondé par le conseiller
Arthur Beauchry que ce compte
soit pris en considération
qu'à la session du mois de Mai
prochain.

Le Sec. Trés. donne lecture du
compte du conseil de vote au
montant de \$78.44 pour chiens \$50.00
pour Jos. Marchand et \$28.44 pour
Alfred Blaire, et il est proposé
par le conseiller Kovic Girard
secondé par le conseiller Thais Lamy
que le Sec. Trés. soit autorisé à
payer ce compte et à le recouvrer
des intéressés.

Le Secrétaire donne lecture
d'une requête de la part de M.
Henri Girard demandant la ré-
vocation d'un surintendant spécial
pour verbaliser un sous-d'eau
qui partait du deuxième rang
entre le lot nos 229 et 230. et se
continuerait jusqu'au sous-d'eau
qui passe à Villa Nouvelle

delle
Comme
Blair

ou plus loin dans un autre cours d'eau, et il est proposé par le conseil par Mr Savin Girard secondé par le conseiller Arthur Beaudry que cette requête sera prise en considération à la session du mois de Mai prochain; et que le se. Trés. soit autorisé à s'adresser au gouvernement Provincial par l'intermédiaire de l'honorable J. N. Tessier pour avoir un bon de \$400.00 pour aider à ouvrir ce cours d'eau.

Le conseil procède ensuite à la nomination de ses officiers sur motion du conseiller Théo Jarry secondé par le conseiller Arthur Beaudry que les officiers suivants soient nommés, savoir:

1^o Que Mr Savin Dupresne soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front de la Baubière depuis les limites de la paroisse de la Pointe du Lac jusqu'à la route du petit Village, y compris la dite route, et le chemin de front du petit Village et Quai Croasseau pour le reste du chemin de front de la Baubière.

2^o Que Mr Oula Sawyer soit nommé inspecteur de voirie pour la route de la Baubière.

3^o Que Mr Alfred Bourasse soit nommé inspecteur du chemin de front de Ste Marguerite depuis la Pointe du Lac jusqu'à la maison de l'école Ste Marguerite, et

Albert
Girard

Mr Ephrem Pariseau pour l'autre
partie du dit chemin de front.

4^e Que Mr Alphonse Dufresne
soit nommé inspecteur pour la route
du premier rang du township St.
Maurice et + Alphonse Dufresne
inspecteur du chemin de front du
dit rang.

5^e Que Treffi Raymond.
soit nommé inspecteur de voirie
pour la route et le chemin de front
du deuxième rang du dit township.

6^e Que Mr Joseph ^{Henri} Plante ^{R. Dupont}
soit nommé inspecteur de voirie pour
la route du troisième rang, et Mr
Joseph Plante pour le chemin
de front du dit rang.

7^e Que Mr ~~Dubois~~ Girard
soit nommé inspecteur de voirie
pour la route et le chemin de front
du quatrième rang.

8^e Que Mes. Arthur Bellinere,
~~Edmond Drouin Eugène Aubry et Arsène Côté~~ soient
nommés inspecteurs agraires de la
dite municipalité.

9^e Que Mes. Séverin Gauthier,
~~Henri Bettey Alphonse Duval et~~
~~Thomas Martine~~ soient nommés
estimateurs. Edmond Barrassa
soient nommés estimateurs.

10^e Que Mes. Chs. S. Tréchette
et Heribut Milet soient nommés
auditeurs.

11^e Que Mr Romeo Bellinere
soit nommé garde-mêles.

Que Monsieur Karsiss
Bloutier soit nommé syndic de

+
Ferdinand
Côté
J. G.
G. T.

Fredrick
Bettey
est
remplacé par
Edouard Barrassa

405. Camirand

~~Assemblée~~
 cours d'eau pour remplacer Louis
 Bolduc, et M^r Alex St. Pierre soit
 nommé syndic de ce cours d'eau
 pour remplacer Joël Guilbert.

Il est proposé par le conseiller
 Honoré Girard secondé par le conseil-
 ler Arthur Beaudry que l'engage-
 ment du seigneur soit continué
 pour une autre année aux mêmes
 prix et conditions.

Joseph Gelinias
 J. Fortin

Province de Québec
 Municipalité de Trois-Rivières
 Rivière paroisse des Trois-Rivières

7 Mai 1914

À une session
 générale et mensuelle du conseil
 municipal de la paroisse des
 Trois-Rivières, tenue au lieu
 ordinaire de ses sessions, à laquelle
 sont présents: Monsieur Joseph
 Gelinias, Maire, et Messieurs Arthur
 Beaudry, Honoré Girard, Désiré
 Cormeau, Thais Lamy, Henri
 Gelinias et Nédélec Pothier
 conseillers formant le quorum
 sous la présidence de Mon-
 sieur le Maire.

Les procès-verbaux de la dernière
 session sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseil-
 ler Thais Lamy secondé par
 le conseiller Arthur Beaudry
 que le se. T. soit continué

17
 lundi le
 7 Mai 1914
 à sept heures
 du soir
 J. G.
 A. S.

à payer à Mr Omer Lerasson
la somme de cinq piastres pour
son compte, ce dernier acceptant
ce montant.

Et le conseil prend en considé-
ration la requête de de Mr H. Girard,
et il est proposé par le conseiller
Arthur Beaudry secondé par le
conseiller Kourin Girard que
M. Forest soit nommé surin-
tendant spécial pour agir
sur cette requête.

Le Sec. Tris. donne lecture
du nouveau du compte de Mr St.
Pierre du montant de \$12.00
pour oris, et vu que ces oris ne
sont pas finis il est décidé que
ce compte sera payé quand l'ou-
vrage sera terminé.

Et vu que Mrs. Jos. Plante,
Alphonse Duval, Norisse Cloutier,
Alex St Pierre et Alfred Bonassa
refusent d'accepter les charges aux-
quelles ils ont été nommés et qu'ils
ont droit de refus, il est pro-
posé par le conseiller Kourin
Girard secondé par le con-
seiller Arthur Beaudry que les
Mrs. suivants soient nommés
pour les remplacer, savoir: Mr
Joseph Camirand pour remplacer
Norisse Cloutier, Mr Frédéric Bothey
pour remplacer Mr Alphonse Duval
Mr Albert Girard, fils pour rempla-
cer Mr Alfred Bonassa, Mr Arsime
Bellemeur pour remplacer Mr.
~~Joseph Plante~~ Alex St Pierre.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une requête de la part de M. H. Provancher, avocat, demandant la permission de poser des poteaux, fils et autres accessoires nécessaires à la construction et à l'entretien d'une ligne de téléphone à partir des limites de la cité à aller à la propriété qui requiert et plus loin tel que désigné dans sa requête, et il est proposé par le conseiller Serrin Gélinas seconde par le conseiller Médéric Pothier que cette demande soit accordée à la condition expresse qu'il soit responsable de tous dommages de manière que la dite corporation ne soit jamais troublée à ce sujet.

Adopté.

M. Thériault Chamberland demande à être remboursé des taxes qu'il a payé de trop pour la terre portant le no 1270 — et cette demande est renvoyée au prochain mois.

Joseph Gélinas

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse des Trois-Rivières

À une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, mardi, lundi étant fête légale, le cinq juin mil neuf cent dix sept à sept heures du soir à laquelle sont présents Monsieur le Maire Joseph Gélinas et Messrs Serrin Gélinas, Médéric Pothier

Thais Lamy, Honoré Girard et Arthur Beaudry, conseillers formant le jury sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une requête de la part de M^{rs}. Moïse Chambaerland, Théodore Chambaerland et autres demandant à changer le tracé du cours d'eau demandé par M^r H. Girard et de nommer un surintendant ou ordonner au surintendant déjà nommé de visiter les lieux décrits dans la dite requête et dresser procès-verbal, s'il y a lieu dans l'un ou l'autre tracé; et il est proposé par le conseiller Thais Lamy secondé par le conseiller Adolphe Pothier que le même surintendant agisse sur la nouvelle requête.

Joseph Gélinas

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec }
Municipalité de la } 3 juillet 1917
paroisse des Trois-Rivières }

Et une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire de ses sessions, mardi, lundi étant fête légale, le trois juillet mil neuf cent dix sept à sept heures du soir à laquelle sont présents: Monsieur

Joseph Gelinas, Mair et Messieurs
Arthur Beaudry, Honoré Girard,
Théo Lamy, Médéric Pothier,
Sévère Gelinas et Désiré Courneau
conseillers formant le quorum pour
la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière
session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture
d'une lettre de M^r l'avocat H. Robi-
chon notifiant le conseil de la pa-
roisse des Trois-Rivières que la route
bureau est en très mauvais état
et que si cette route n'est pas répa-
rée immédiatement des procédures
seront prises à cet effet et le conseil
a ordonné à Monsieur l'inspecteur
H. Girard de faire réparer cette route
immédiatement.

Un que Messieurs les inspecteurs
des routes du troisième rang, deuxième
rang et du quatrième rang demandent
à faire marquer toutes les parts dans
ces routes, il est procédé proposé
par le conseiller Honoré Girard
secondé par le conseiller Désiré
Courneau que Monsieur Arthur
Lamprou soit nommé pour
diviser toutes ces routes accompagné
de chaque inspecteur de voirie pour
leur route respective, et Monsieur
Lamprou aura \$2.00 par jour
la route du troisième rang avec
M^r l'inspecteur de cette route,
il aura \$2.00 par jour pour cet
ouvrage et il aura droit de s'ad-
joindre une personne instruite

dont le salaire ne dépassera pas \$3.00 par jour, et sur la même proposition que Monsieur Jean Poyan soit autorisé à faire diviser la route du deuxième rang, après que la répartition aura été faite par le Sec. Trés. autorisé à cet effet.

Il est proposé par le conseiller Médéric Pothier secondé par le conseiller Simeon Gelinias que Mes. les inspecteurs de voirie seprés qui ils auront présenté les comptes, pour travaux faits, aux personnes obligées à les payer si elles ne paient pas, ils aient le droit de se faire payer par le Sec. Trés. qui est autorisé à cet effet et à charger, à qui de droit, ces montants;

Et sur la même résolution que la nomination de M. Jean Poyan comme inspecteur de voirie de la route et du chemin de front du deuxième rang.

M. Habier Dupont présente un compte de son montant de \$2.44 par dont \$0.86 pour Toiselle et folinet et \$1.58 pour piquets remplacés et réparation de clôture à la route du 3^{ème} rang et il décide que le Sec. Trés. soit autorisé à payer ce compte etc.

Et la question du cours d'eau demandée est renvoyée à l'autre mois.

Monsieur Théodore Lamy demande à se servir de la machine à chemin pour faire sa route et il est proposé par le conseiller Théodore Lamy secondé par le conseiller

Jean Poyan
insp.

Arthur Beaudry qui cette machine lui soit louée à raison de \$9.00 par jour et il sera responsable des accidents.

E. Bolduc
syndic

Le conseiller Honoré Girard propose ~~par~~ seconde par le conseiller Sévère Gélinas que M. Ernest Bolduc soit nommé syndic du cours d'eau des Trébilines.

Il est proposé par le conseiller Honoré Girard secondé par le conseiller Arthur Beaudry que M. François Lamy soit autorisé à aller voir le pont du rochon afin de constater s'il est encore bon.

Joseph Gélinas

J. Forest, Sec. Fin.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois Rivières

10 avril 1917

A une session spéciale convoquée dans le but de prendre en considération une requête de la part de M^{rs}. Henri Girard et Gaspar Lanctôt, demandant la nomination d'un surintendant pour verbaliser un cours d'eau, et prendre en considération la question du pont du Rochon, et tenue au lieu ordinaire de sessions ses sessions mardi le dix juillet 1917 à sept heures du soir, à laquelle session sont présents Monsieur Joseph Gélinas, Maire et Messieurs Desiré Bonneau, Sévère

Gelinas, Arthur Beaudry, Thais ^{Joseph}
Mederie Pothier, Honoré Girard et
formant le bureau sous la pré-
sidence de Monsieur le Maire,

ses procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le sec. Tris. donne lecture
de la requête de M. Henri Girard
et Gaspart Jancot, demandant
la nomination d'un surintendant
pour verbaliser un cours d'eau
pour regrouper leurs terres, et il est
proposé par le conseiller Mederie
Pothier secondé par le conseiller
Honoré Girard que Monsieur
Joseph Parent soit nommé
surintendant spécial pour agir
sur cette requête.

Le conseil prend en considération
la question du ~~sur~~ pont du Rocbon,
et il est proposé par le conseiller
Simeon Gelinas secondé par le
conseiller Honoré Girard que l'ins-
pecteur M. Leon Poyeau soit au-
torisé à faire réparer ce pont en
règle.

Joseph Gelinas
q. Tris. (N.)

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois Rivières

6 Avril 1917

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses séances, lundi le six Avril mil neuf cent dix sept à sept heures du soir, à laquelle sont présents Monsieur le Maire Joseph Gelinas et Messieurs Desire Borneau, Sœur Gelinas, Honoré Girard, Théo Lamy et Melior Pothier, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière assemblée sont lus et approuvés.

Le Sec. Tris. donne lecture du procès-verbal de Monsieur Joseph Parent et le conseil après avoir entendu les intéressés présents homologue le procès verbal avec les amendements suivants, savoir: tous les propriétaires du 2^e rang à partir de M^r Jos. Gelinas à aller au lot no 240 inclusivement sont retenantés et si les eaux du dit cours d'eau font des dommages à M^r Desire Borneau, ces dommages devant lui être payés sur motion du conseiller Honoré Girard seconde par le conseiller Sœur Gelinas, et sur la même proposition que Monsieur Gaspard Paré ait soit nommé syndic pour faire faire les travaux con-

tenus au dit procès-verbal

Le Sec. tris. donne lecture du compte de Mr Joseph Plante et il est décidé qu'il a présenté son compte le Sec. Tris. soit autorisé à le payer et s'il ne la pas présenté qu'il le présente, et le Sec. Tris. est aussi autorisé à payer le compte de Mr l'inspecteur Lion Projean au montant de \$31.75 contre Mr David Dupont, le tout sur motion du conseiller Trais Jany, secondé par le conseiller Medure Pothier.

Il est proposé par le conseiller Sémie Gélinas secondé par le conseiller Medure Pothier que M. l'inspecteur Lion Projean soit autorisé à refaire en neuf le pont du rochon et il aura le droit de payer le cube de six pouces en montant dix centins du pied courant, les poteaux devant avoir au moins huit ^{pieds} au petit bout et le milieu les poteaux devant être doubles, les poteaux devant avoir environ douze pieds de long. Adopté.

Il est proposé par le conseiller Sémie Gélinas secondé par le conseiller Sémie Girard que la nomination de Norisim Belouard Caron comme estimateur soit ratifiée.

Joseph Gélinas
J. Forest, Sec. Tris.

Province de Québec }
 Municipalité de la }
 paroisse des Trois Rivières } 4 sept. 1914

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses séances, mardi, lundi étant faite légale, à sept heures du soir le quatre septembre 1914, à laquelle sont présents: Monsieur Joseph Gelinias, Maire, et Messieurs Desiré Bonneau, Xavier Girard, Severie Gelinias, Thais Lamy et Médéric Pothier formant le quorum sous la présidence de Monsieur le maire:

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le conseil procède à l'examen du rôle d'évaluation et des plaintes y relatives et les changements suivants ont été faits, savoir: Jds. Carrière son évaluation est baissée de \$240. et sa superficie pour le lot no 67 est diminuée de 4 arpents, Joseph Parent son no 263 est baissé à \$100.00 et son no 262 est baissé à \$300.00, Felix Raymond son lot no 242 est baissé à \$1000.00, Raphaël Doucet son lot no 300 256 est baissé à 200.00 et son lot no 220, 221 est baissé à 400.00, Alfred Bonassa ses lots nos 71, 72 baissés à 4650.00 Thiede Chamberland le lot no 227 baissé à 350.00 et 200.00 par R. Doucet, Hélène Gervais et le rôle d'évaluation

est homologuée avec les changements sur motion du conseiller Honoré Girard secondé par le conseiller Séverin Gelinias.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre des avocats Duplessis, Langlois et Durand, notifiant le conseil qu'il voit à faire faire la lecture pour la partie de la route le long de son terrain la route et pour la partie et il est proposé par le conseiller Médéric Pothier secondé par le conseiller Séverin Gelinias que cette question est remise à la prochaine session pour décision.

Le Sec. Trés. donne lecture d'une poursuite de la part de Southey Lord en montant de \$15.00 pour avoir été brisé sa voiture et barrais dans la côte de la route à Bureau et il est proposé par le conseiller Médéric

Pothier secondé par le conseiller Thais Lamy, que vu qu'il y a un intéressé présent et qu'il y a un intérêt de S. Bellemare et qu'il déclare et qu'il va s'entendre avec les autres intéressés pour régler cette action, que le conseil se laisse régler cette action.

Le Sec. Trés. donne lecture du compte de M^{re} Pat Laerte au montant de \$9.00 pour trois jours comme secrétaire des estimations et il est proposé par le conseiller Thais Lamy secondé par le conseiller Honoré Girard que le Sec. Trés. soit autorisé à

Payer le compte.

Il est réglé et statué par règlement du conseil sur motion du conseiller Desiré Bouneau seconde par le conseiller Joseph Gelinias que la taxe municipale pour l'année ~~1917-18~~ 1917-18 soit de quarante ~~so~~ cents par cent piastres pour payer la construction de la route du route, la balayer une partie du chemin macadamisé de la Boulière, le salaire du sec. tris. le fonds des batisses des priés et frais d'administration municipale et imprimés.

Sur la demande de Mes. Theode Beaudry et Theode Benoit de se faire décharger du cours d'eau verbalisé par Jos. Parent, vu qu'ils sont inclus dans l'autre cours d'eau, il est proposé par le conseiller Joseph Gelinias seconde par le conseiller Desiré Bouneau que le sec. tris. soit autorisé à donner avis public aux intéressés du dit cours d'eau que ce procès verbal soit examiné et amendé ou abrogé s'il y a lieu après les avoir entendus, et ce à la prochaine session du conseil, que le conseiller Desiré Bouneau soit autorisé à notifier le syndic du dit cours d'eau M. G. Laroche d'avoir à retarder les travaux jusqu'à nouvel ordre du conseil.

Joseph Gelinias
 Sec. tris.

Province de Québec }
Municipalité de la } 1 Oct. 1917
paroisse des Trois-Rivières }

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire de ses sessions lundi le premier Octobre 1917, à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Messieurs Joseph Gelinias Maire et Messieurs Arthur Beaudry, Désiré Courneau, Séverin Gelinias, Honoré Gizard, Chas Lamy et Médéric Pothier conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le conseil prend en considération la question de la clôture le long de la route du Calvert vis-à-vis dans sa partie voisine du terrain de Mr Ed. Brown et il est proposé par le conseiller Séverin Gelinias secondé par le conseiller Médéric Pothier que le conseil s'en tient au procès verbal actuellement existant.

Le conseil prend en considération la demande de M^{rs}. Théod. Beaudry et Théod. Benoit demandant à être déchargé du procès verbal fait par Jos. Parent ou qu'il soit inclus dans le procès-verbal du 23 mai 1892 dant spécial Alphonse Duval en date du 23 Mai 1892 pour leur même terrain et après avoir entendus les intéressés, il est proposé par le conseiller Arthur

révisé et statué
par règlement, par
motion conseil
sur restriction
du

J. G.
z. P.

à partir du
vieux cours
d'eau

J. G.
30.

Beaudry secondé par le conseiller
Séverin Gelinias que les propriétaires #
des lots nos 278 à 292 inclusivement #
sont déchargés du procès-verbal de Joseph
Parent, vu qu'ils sont inclus dans le
procès-verbal de l'Alphonse Duval; mais ils
devront boucher le petit pont qui traverse
le chemin de front du premier rang dans
~~vis-à-vis la ligne entre le lot nos 278 et~~
279 et faire et que le sec. Trés. soit
autorisé à faire l'acte de répartition
sur ce procès-verbal ainsi amendé; et
que le dit procès-verbal de Jos. Parent
soit amendé en conséquence pour le ^{compt. des}
pro-m. Il est proposé par le ^{Joseph Gelinias, Maire} conseiller
Thais Lamy secondé par le conseiller
Kovier Girard que Mr. Willie Larivière
soit nommé syndic pour le conseil
municipal par le Sec. Alphonse Duval
en date de 23 Mai 1872.

Vu la dette que le conseil doit de la
dette municipale doit au conseil du comté
pour la route de comté au montant
de \$697.00 il est proposé par le
conseiller Thais Lamy secondé par le
conseiller Kovier Girard que Mr.
le Maire Joseph Gelinias soit auto-
risé à emprunter cette somme et
à signer un billet à cet effet.

Il est proposé par le conseiller
Séverin Gelinias secondé par le conseiller
Thais Lamy que le sec. Trés. soit
autorisé à donner avis public que les
routes et chemins de front qui ont le con-
tinue de se vendre, seront vendus par le
conseil à sa session du premier lundi
de Novembre à sept heures du soir

comme à l'ordinaire. Et sur la même proposition que Monsieur Ovide Camraud soit nommé syndic pour le canal d'eau de Thomas Dugré pour la partie en haut du chemin de Mer

Joseph Gélinas
of Forest, sec. Tris

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

5 Nov 1919

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire de ses sessions lundi le cinq de Novembre, mil neuf cent dix-sept à sept heures du soir, à laquelle sont présents Monsieur le Maire Joseph Gélinas et Messieurs Sévère Gélinas, Louis Girard, Théo Lamy, Médard Pothier et Arthur Beaudry, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le conseil procède ensuite à la vente de ses chemins qui a donné le résultat suivant, savoir

Route du petit village adjugé à	Hubert Bolduc	\$ 20.00
" de la Baubine adjugé à	Alcide Bellemare	\$ 140.00
" du 1 ^{er} rang adjugé à	Ernest Jauvin	\$ 75.00
" du 2 ^{ème} " " "	Louis Charette	\$ 40.00
" " 3 ^{ème} " " "	Jos. Simile Jauvin	\$ 100.00
" " 4 ^{ème} " " "	Noël Trévisser	\$ 50.00
Chemin de front du 2 ^{ème} rang situé chez Sauré Gotsé	Truffe Raymond	\$ 60.00

ce chemin
à l'usage
Berrand
45100

chemin de front 3^{ème} rang de chez Arthur Lampron
exclusivement jusqu'à la ligne de Mr Grand
adresse Antoine Chambeland, ce chemin de
front n'a pas été vendu. le sec. Trés. notifiera l'usage.

Le sec. Trés. donne lecture de la
liste des arrirages de taxes et il est déci-
dé que le sec. Trés. soit autorisé à
envoyer des avis à tous ceux qui ont
des arrirages, avec une note les notifiant
que s'ils ne paient pas, leurs propriétés
seront envoyées au conseil de comté pour
être vendues pour le paiement des
taxes, pour ceux qui ont plus d'un an
d'arrirage.

Le sec. Trés. donne lecture d'un
avis de poursuite de la part d. Alex St.
Pierre pour réclamer la somme de \$12.00
pour confection d'avis limitant la
vitesse des autos, et il est décidé d'at-
tendre que Mr Alex St. Pierre finisse ces
avis et il sera fait.

Il est proposé par le conseiller
Thais Gamy secondé par le conseiller
Médéric Pothier que les conseillers
de chaque arrondissement avertissent ceux
qui ont des chemins d'hiver sur leur
terrain si ils ont à mettre des avis
ou des barrières.

Joseph Gélinas
G. Forest, Sec. Trés.

+
d'un rang
à l'autre

J. G.
G. F.

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse des Trois Rivières
3 Dec. 1917

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières tenue à l'école Ste Marguerite, le dimanche trois Décembre mil neuf cent dix sept ^{à 8 h. 30 p.m.} laquelle session sont présents: Monsieur Joseph Gélinas, Maire, et Messieurs Arthur Beaudry, Honoré Girard, Sènère Gélinas, Thais Lamy, Désiré Courneau

conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le conseil, sur motion du conseiller Désiré Courneau seconde par le conseiller Thais Lamy, ratifie la vente du chemin de front du troisième rang pour \$90.00 à Théodore Bessot.

A ce moment de la session le Mécène Pothier arrive et prend son siège.

Le Sec. Trés. soumet au conseil le rapport de M. Gaspard Lanctôt pour travaux faits dans le cours d'eau régi par le procès-verbal de Jos. Parent et un peu Monsieur Gaspard Lanctôt ne s'est pas soumis à l'ordre du conseil en date du 4 septembre dernier, il est proposé

par le conseiller Thais Lamy secondé par le conseiller Arthur Beaudry que le secrétaire-Trésorier remettra à M^rs Gaspard Sanctot son rapport et que le conseil est prêt à payer le coût du procès-verbal qui est de \$67.00.
Adopté.

Le sec. Trés. donne lecture d'un compte de M^rs Ulric Girard, inspecteur pour travaux fait à la route du 4^{me} rang au montant de \$8.00 et il est proposé par le conseiller Louis Girard secondé par le conseiller Désiré Borneau que ce compte soit payé et le sec. Trés. autorisé à le répartir à partir du lot no 330 à 285, en excluant ceux qui ont fait leurs travaux nommés dans ce compte.

Le sec. Trés. donne lecture de la lettre de Monsieur l'avocat Methot demandant, aux noms des intéressés, un aide au gouvernement par l'entremise de l'honorable J. A. Tessier Ministre de la voirie, pour payer le coût des travaux du cours d'eau régis par le procès-verbal de M^rs J. P. Parent au montant de \$707.27, et conseil de la dite municipalité approuve et seconde cette lettre et serait heureux d'avoir de l'aide du gouvernement de la Province de Québec et demande, sur motion du conseiller Désiré Borneau secondé par le conseiller Louis Girard, à l'honorable J. A. Tessier de vouloir bien faire son possible pour obtenir cet aide.

Mr Alfred Bourassa demandant à faire corriger son évaluation et sa grandeur de terre sur les lots nos 71, 72 et il est proposé par le conseiller Médéric Pothier secondé par le conseiller Arthur Beaudry qu'il soit retranché 16 arpents sur la superficie et 800-00 sur l'évaluation de ses lots, vu qu'il y a eu erreur dans la division du lot no 71 entre Mes. Adam et Alfred Bourassa il est réglé qu'il sera retranché encore 5 arpents sur le no 71 pour Mr Alfred et \$25,000 d'évaluation et ces 5 arpents seront ajoutés à Mr Adam et son évaluation d'augmentation sera augmentée de 250-00.

Adopté.

Il est proposé par le conseiller Médéric Pothier secondé par le conseiller Arthur Beaudry que Monsieur Kovin Girard soit autorisé à aller prendre des informations à raison de certains actes entre certaines personnes pour savoir s'il y a lieu de prendre des procédures, et de faire rapport au conseil.

Le conseil procède ensuite au tirage au sort des trois conseillers qui doivent sortir de charge et après le tirage au sort donne le résultat suivant. Les conseillers Kovin Girard, Désiré Gouneau et Théo Gung sortent et

Joseph Gelinas
J. Turst, Sec. Trés.

Province de Québec }
 Municipalité de la paroisse }
 des Trois-Rivières } 7 Jan. 1918

À une session générale
 et mensuelle du conseil municipal de
 la paroisse des Trois-Rivières, tenue
 au lieu ordinaire de ses sessions, le
 dimanche sept janvier 1918, à sept heures
 du soir à laquelle session sont
 présents, Monsieur Joseph Gelinas
 Maire et Messieurs Stanier Girard,
 Arthur Beaudry, sieur Gelinas, Thais
 Lamy, Médéric ~~Bois~~
 conseillers formant le
 quorum sous la présidence de Monsieur
 le Maire;

Les procès de la dernière session
 sont lus et approuvés.

Le conseiller Stanier Girard
 fait rapport au conseil, qui décide
 d'attendre à l'autre session pour
 prendre une décision.

Le sec. tris. soumet son rapport
 pour l'année finissant le 31 Dec.
 1917.

Le sec. tris. donne lecture de
 deux lettres d'avocats réclamants
 le paiement d'une somme de \$625.
 77. à titre au nom d'Henri Girard
 et autres pour travaux qu'ils prétendent
 avoir fait dans le cours d'un verbalise
 par Jos Parent, et il est proposé
 par le conseiller Thais Lamy se-
 conde par le conseiller Arthur Beau-
 dury que Monsieur le Maire soit au-
 torisé à aller prendre information
 à ce sujet et de suivre l'avis de

I have consulted

Severe helminths
of Forest, Sec. 105

Province de Quebec
 Ste Marie Municipalité de la
 paroisse des Trois Rivières

A une assemblée des
 électeurs municipaux de la
 paroisse des Trois Rivières tenue
 a l'école de Ste Marguerite
 mercredi le neuf janvier mil
 neuf cent dix-huit a dix heures
 de l'avant Midi conformément
 a l'avis public donné a cet
 effet afin de procéder a l'élection
 de trois conseillers tenue sous la
 présidence de Monsieur J Forest
 sec. trésovier. Le président requiert
 les ~~électeurs~~^{électeurs} present de proposer les
 personnes qu'ils veulent élire
 conseillers

Il est proposé par Xavier Girard
 seconde par Alphonse Duval Que
 Mr M Edmond Deroin cultivateur
 du rang Ste Marguerite, que
 Joseph Parent cultivateur du
 troisième rang et Ludger Char-
 bonneau cultivateur du chemin
 des forges soient nommés conseillers
 de cette municipalité en rempla-
 cement des conseillers sortant de
 charge

Xavier Girard cultivateur
 Ste Marguerite

Alphonse Duval cultivateur
 Ste Marguerite

Admir

J Forest.

Il est propose par M^r. Louis Julien
 seconde par Serere Gibras cultivateur
 Que M^r. Serere Laerte cultivateur
 soit nomme conseiller pour la
 Paroisse des Trois Rivieres

Et deux heures s'etant ecoules et
 ayant plus de candidat de pro-
 pose que de conseiller a elire
 j'ordonne alors la votation suivant
 la loi Ste Marguerite des Trois-
 Rivieres ce neuf janvier mil
 neuf cent dix huit.

Je soussigne Serere Laerte ^{electeur}
 declare me retirer a la candidature
 de l' a la charge de conseiller de ^{me}
 cette municipalite, a laquelle ^{re}
 j'avois ete propose
 9 janvier 1918 a midi et ^{sur}
 minute. ^{clame}

Serere Laerte

J. Forest, President
 H. Elctis

Il est propose par M^r. Louis Julien
secondé par S^révère Gibinas cultivateur
Que M^r. S^révère Lacerte cultivateur
soit nommé conseiller pour la
Paroisse des Trois Rivières

Et deux heures s'étant écoulées et
ayant plus de candidat de pro-
posé que de conseiller à élire
j'ordonne alors la votation suivant
la loi St^e Marguerite des Trois-
Rivières ce neuf janvier mil
neuf cent dix-huit.

J. Forest, Président d'Élection

Et huit après l'heure de la fermeture
de l'assemblée, vu que M^r. S^révère
Lacerte s'est retiré, tel qu'il est
constaté par un écrit signé par
lui et annexé ici, alors je proclame
M^s. Edmond Drouin, Joseph
Parent et Judger Charbonneau
élus conseillers de cette commu-
nauté.

J. Forest, Président
d'Élection

Province de Québec
Municipalité de
la paroisse des
Trois Rivières

Je soussigné, Joseph
Parent ayant été dûment élu con-
seiller de cette municipalité, fais
serment que je remplirai bien
et fidèlement les devoirs de ma char-
ge et ce, au meilleur de mes capa-
cités et jugement. Ainsi que Dieu
me soit en aide

Jos. Parent

Assermenté devant à Trois-
Rivières ce 18 janvier 1918.
J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des 3 Rivières

Je soussigné ayant
été élu conseiller de cette commu-
nauté fais serment que je remplirai
bien et dûment les devoirs de ma
charge et ce, au meilleur de mes
capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Edmond Desrosiers

Assermenté devant moi à
Trois Rivières ce 19 janvier 1918.
J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse des Trois Rivières

Je, soussigné, ayant été
élu conseiller de cette municipa-
lité, fais serment que je remplirai
bien et dûment les devoirs de ma
charge et ce, au meilleur de mes
capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide
Judger Carbonneau

Pris serment devant moi
à Trois Rivières ce 26 Jan. 1918
J. Forest, Sec. P. M.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières } 4 Février 1918

A une session générale
et mensuelle du conseil municipal
de la paroisse des Trois-Rivières,
tenue au lieu ordinaire de ses
sessions, lundi le quatre février
mil neuf cent dix huit à sept
heures du soir, à laquelle session
sont présents, Monsieur Sévère
Gélinas, pro-maire,
et Messieurs Sévère Gélinas, Mé-
déric Pothier, Arthur Beaudry,
Edmond Drouin, Joseph Parent
et Judger Charbonneau, conseillers
formant le quorum sous la présidence
de Monsieur Sévère Gélinas pro-maire.

~~Les~~ ~~prés~~ en l'absence du Maire.
Les procès-verbaux de la dernière session
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Joseph Parent secondé approuvé par
le conseiller Arthur Beaudry que
Monsieur le Conseiller Sévère Gé-
linas soit élu pro-maire pour
l'année 1918.

Le sec. Trés. donne lecture
du compte de M^r Emile Baron
au montant de \$3.00 pour ses
services comme secrétaire d'élection
et il est proposé par le conseiller
Arthur Beaudry secondé approuvé
par le conseiller Médéric Pothier
que ce compte soit accepté et
payé.

Le Sec. Trés. donne lecture d'un compte de Mons. H. Charné au montant de \$4.00 pour avoir pris sa voiture en face de la bureau dans la route de la Barrière et il est proposé par le conseiller Arthur Beaudry appuyé par le conseiller Joseph Parent que ~~le~~ le conseiller Médéric Pothier soit autorisé à aller voir le propriétaire du chemin à ce sujet et lui signifier cette réclamation. Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture de la démission de Monsieur Edmond Drouin^{II} et il est proposé par le ~~le~~ conseiller Arthur Beaudry appuyé par le conseiller Joseph Parent que cette démission ne soit pas acceptée. Adopté.

~~Le Sec. Trés. donne lecture de la démission de Mr Judgen Charbonneau comme conseiller, et il est proposé par le conseiller donne sa démission comme conseiller et il est proposé par le conseiller Joseph Parent appuyé par le conseiller Arthur Beaudry que cette démission ne soit pas acceptée. Adopté.~~

Monsieur Alfred Bourrassa demande à faire baisser son évaluation, et il est décidé d'attendre au mois de juin prochain lors de la révision annuelle du rôle d'évaluation.

Joseph Gelinas
J. Forest, Sec. Trés.

comme
conseiller
J. G.
J. P.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

A une session spéciale, du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, convoquée par Monsieur le Maire Joseph Gélinas, pour tenir à la salle publique lundi le onze février 1918 à sept heures du soir, le but de cette session est de reconsidérer: premièrement la démission de M^r Edmond Drouin, deuxièmement la démission de M^r Eugène Charbonneau, lesquelles démissions ont été refusées par le conseil à sa session du 4 février dernier.

à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Joseph Gélinas, M^{rs}. Séverin Gélinas, Médéric Pothier, les autres conseillers ayant été notifiés à cet effet pour cette session tel qu'il appert par le certificat du secrétaire trésorier lu à l'ouverture de la présente session, et vu qu'il n'y a pas quorum, il est proposé par le conseiller Médéric Pothier que cette session soit close sans ajournement, appuyé par le conseiller Séverin Gélinas, le tout à huit heures et quart du soir.

Province de Québec }
 Municipalité de la } 4 Mars 1918
 paroisse des Trois-Rivières }

A une session générale et annuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à la salle publique de l'école Ste. Marguerite, lundi le quatre Mars mil neuf cent dix huit à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Monsieur J. Gelin, maire, et Messieurs Joseph Parent, Eugène Carboneau, Arthur Beaudry, — Messieurs Gelin et Médéric Polhier conseillers formant le quorum sous la présidence de M. le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés;

Le Sec. Tris. donne lecture d'une lettre des avocats Tessier Lacoursière et Fortin demandant avis à la dite municipalité d'avoir à payer une somme de \$12 00 due à M. Alex St. Pierre par avis et 1.05 de frais pour avis, si non, que des procédures seront prises contre la dite municipalité à ce sujet, et il est proposé par le conseiller Médéric Polhier approuvé par le conseiller Arthur Beaudry que, vu que M. Alex St. Pierre présent à cette session demande cinquante cents de plus pour frais mettre sur les dits avis: "à l'heure", ce qui manquait, qu'il lui soit fait

la somme de \$12.50 aussitôt les
avis finis, c. a. d. aussitôt et consta-
té par Mr le Maire.

Le sec. tris. donne lecture
d'une lettre de la part de Mr
Jos. Bellemare demandant sa dimis-
sion comme syndic du cours
d'eau appelé cours d'eau de Paul
Bellemare, Maxime Gélinas et autres,
demandant pour raison qu'il n'a
pas l'instruction voulue pour
occuper cette charge et il est pro-
posé par le conseiller Médéric
Pothier appuyé par le con-
seiller Simeon Gélinas que Mous.
Reno Bellemare soit élu syn-
dic pour remplacer Mr Jos. Belle-
mare, par la partie d'en bas.

Il est proposé par le conseiller
Médéric Pothier secondé par le con-
seiller Arthur Beaudry que Mous.
le Maire Joseph Gélinas soit
autorisé d'imprimer \$350.00 pour
un an pour payer le billet
dû à Mr Jos. Camirand.

Il est proposé par le conseiller
Médéric Pothier que Mous la dimis-
sion de Mr Judger Carboneau
soit acceptée ainsi que celle de Mr
Edmond Drouin — à ce moment les
trois conseillers Joseph Parent,
Judger Carboneau et Arthur
Beaudry laissent leur siège
et Mr Médéric Pothier appuie
la proposition. Le conseiller Simeon
Gélinas secondé la motion du
conseiller Médéric Pothier. adopté

Et
et celle
de Mr
Edmond
Drouin
soit accepté

J. G.
1897

Joseph Gélinas
 J. Forest Sec. Tr.

Province de Québec
 Municipalité de la
 paroisse des Trois-Rivières

16 Mars
 1918

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à la salle publique de l'école Ste Marguerite, samedi le seize Mars 1918, à sept heures du soir, convoqué par Monsieur le Maire Joseph Gélinas pour prendre en considération et délibérer sur l'action intentée, contre le dit conseil, par Judge Carbouneau, et prendre en considération la résolution du 4 Mars dernier acceptant la démission de Mes. Edmond Drouin et Judge Carbouneau, les conseillers Sève Gélinas, Médéric Pothier, Arthur Beaudry et Joseph Parent ont été convoqués tel qu'il appert par le certificat de Me Edouard Marie huissier de la Cour supérieure apposé à l'original du dit avis de convocation, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire et Mes. Médéric Pothier, Sève Gélinas, Joseph Parent et Arthur Beaudry formant

le quorum sous la présidence de
Monsieur le Maire.

Le sec. Trés. donne lecture de
l'action intentée contre le dit con-
seil par Judgen Carbonneau
et il propose par le conseiller Médecin
Pothier appuyé par le conseiller
Sévère Gélinas que la résolu-
tion du Quatre Mars dernier soit déclarée
nulle et de nulle et approuvant
la démission de M^s. Judgen Car-
bonneau et Edmond Broin
soit déclarée nulle et de nulle effet
et soit retranchée du livre des dé-
libérations du dit conseil et de plus
que toutes les conclusions de la
dite action soient acceptées tel
que formulées dans la dite action
et que M^r le Maire soit autori-
sé à régler la dite action, se ser-
vant des services d'un avocat
s'il en a besoin, Adopté. et
le sec. Trés. a payé les frais
soit autorisé à payer les frais.
Adopté

Joseph Gélinas
q. Trés. sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

2 Avril 1918

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, mardi le deux Avril mil neuf cent dix huit, lundi étant faite légale, à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire et Joseph Gelinas, et Messieurs Jos. Parent, Arthur Beauchry, Judge Carbonneau, Médéric Pothier et Séverin Gelinas, conseillers, formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture de deux requêtes, dont l'une de la part de M^r Alfred Bourassa demandant la nomination d'un surintendant pour verbaliser un cours d'eau qui partirait de la ligne du chemin de fer à aller au chemin public du rang Ste Marguerite dans la ligne entre les lots nos 71 et 72, et l'autre requête de la part de Mes. Jos. Camirand et Philippe Bolduc demandant la nomination d'un surintendant spécial pour verbaliser un cours d'eau qui partirait du Fleuve St. Laurent à aller au chemin public du petit village

dans la ligne entre les lots nos 48 et 49 et 49 et 50, et il est proposé par le conseiller Arthur Beaudry secondé par le conseiller Joseph Parent que Mr Arthur Gacette soit nommé surintendant spécial pour agir sur ces deux requêtes.

Le Sec. Trés. donne lecture d'un compte de Mr Alex St. Pierre au montant de \$250 pour ouvrage fait aux ours limitant la vitesse des automobiles et il est proposé par le conseiller Médéric Pothier secondé par le conseiller Lévis Gélinas que le sec. Trés. soit autorisé à payer ce compte.

Le Sec. Trés. donne lecture d'un compte du conseil du comté au montant de \$147.00 pour aliénation dont \$67.50 pour Jos. Marchand et \$80.00 pour Alfred Marie et le sec. Trés. est autorisé à payer ces comptes et de le réclamer des intéressés.

Le Sec. Trés. est autorisé à écrire à The Canada Stamp Co Québec pour faire venir 6 codes municipaux si les jugements sont dans ces codes.

Il est proposé par le conseiller Arthur Beaudry secondé par le conseiller Ludger Carhorneau que le sec. Trés. soit engagé pour une autre année aux mêmes salaires et conditions adoptés. Joseph Gélinas
Sg. Forest. Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

6 Mai 1918

Année session générale
et mensuelle du conseil municipal de
la paroisse des Trois-Rivières, tenue au
lieu ordinaire de ses sessions, lundi
le six Mai 1918, à sept heures du
soir, à laquelle session sont présents:
Monsieur Joseph Gélinas Maire, et
Mes. Léon Gélinas, Médéric Pothier,
Joseph Parent, Arthur Beaudry et
conseillers formant le
quorum sous la présidence de M^r
le Maire;

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le Sec. Tris. donne lecture d'un
compte de \$5.00 de l'inspecteur par.
Plante pour entretien du chemin
de la terre entre jaloux Dubé et Hubert
Chamberland, et il est proposé par
le conseiller Arthur Beaudry appuyé
par le conseiller Léon Gélinas
que le Sec. Tris. soit autorisé à
payer ce compte et à le charger à
qui de droit, à ce moment de la session^{tt}

Le Sec. Tris. donne lecture d'un
avis de M^r Edmond Drouin au conseil
pour faire faire la clôture le long de
la route, vis-à-vis sa terre pour la
route et il est proposé par le conseiller
Arthur Beaudry appuyé par le conseiller
Joseph Parent que le Sec. Tris. soit
autorisé à notifier l'inspecteur de
la route de la Barrière à faire faire
la clôture demandée et le conseil

le conseiller
Judge Carbon
n'est arrivé
et prend son
siège.

J. G.
J. P.

la charge à qui de droit.

Le sec. Trés. donne lecture de 2 comptes venant du gouvernement l'un de \$25664 pour amélioration et entretien de la route Montreal-Quebec dans le limite de la dite municipalité et un de \$1745.50 pour la moitié du coût de la construction de la dite route, et le sec. Trés. est autorisé à payer ce dernier compte.

Le sec. Trés. donne lecture de la démission de Monsieur Edmond Drouin comme conseiller et il est proposé par le conseiller Arthur Beaudry appuyé par le conseiller Judas Carboneau que cette démission soit acceptée.

Le sec. Trés. donne lecture d'un acte d'accord signé par Ernest Javoie, Joseph Boudreau et autres pour un cours d'eau et il est proposé par le conseiller Jos. Parent appuyé par le conseiller Arthur Beaudry que le Sec. Trés. soit autorisé à le déposer dans les archives du conseil pour le bénéfice des intéressés.

Sur demande de Mr Leon Projean inspecteur pour faire verbaliser un cours d'eau qui partait du chemin ^{du 2^{ème} rang} en allant vers le 3^{ème} rang sur la terre de Mr Trebble Raymond dans la ligne entre le premier et deuxième lot, pour élargir le chemin de front et il est proposé par le conseiller Arthur Beaudry appuyé par le conseiller Mederic Patlier que Mr Les Charette soit nommé inspecteur surintendant special pour agir

sur ces reproches et le sec. sur la même proposition que le sec. Trés. soit autorisé à payer les travaux faits pour le petit pont de la route au dit rang par M^r l'inspecteur Jean Prost propret.

Sur demande de M^r Alfred Bourassa et M^r Adolphe Bourassa de faire annuler le procès-verbal de M^s. Ducharme et autres et à l'effet de se faire atter des le terrain pour les travaux de ce cours d'eau et il est proposé par le conseiller Médéric Pothier secondé par le conseiller Sévère Gélinas que le sec. Trés. donne l'avis public à ce sujet.

M^s. Jos. Courmand demande à être payé par le conseil pour son compte dit par M^s. Plean pour travaux faits dans le cours d'eau des Riv. Joenss Hamelin, et le tout au montant de \$19.00 et il est proposé par le conseiller Arthur Beaudry appuyé par le conseiller Judger Odo Carboneau que le sec. Trés. soit autorisé à payer ce compte et à le charger à M^s. Plean et sur la même proposition que le sec. Trés. soit autorisé à payer à M^s. Jos. Ducharme un compte de \$1.23 et à le charger à M^s. Ls. Julien pour travaux fait dans le cours d'eau de M^s. Ducharme.

Sur la demande de M^{lle} Madame ve Théodile Benoit et de M^r Ovide Guilbert d'être déchargés du cours d'eau du rang et que le rang verbalise par M^s. Jos. Parent prétendant ne pas

et mettre d'eau il est proposé
 par le conseiller Fudger Carboneau
 appuyé par le conseiller Arthur
 Beaudry que M^r Freddy Milet soit
 nommé pour aller visiter et s'en-
 quérir des faits et le ser. Trés. autorisé à donner son
 avis. ^{Après la prochaine session du conseil.}
 Les conseillers décident de convoquer
 une session spéciale pour voir à la no-
 mination d'un remplaçant à la charge
 de conseiller à la place de M^r Ed. Drouin
 pour lundi le 10 ~~prochain~~
 Mai prochain à sept heures du soir
 et ils se déclarent tous notifiés.

Sèveré Gélina
 2 Forest, rue Trés.

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse
 des Trois-Rivières

4 Juin 1918

A une session
 spéciale générale et mensuelle du
 conseil municipal de la paroisse
 des Trois-Rivières, tenue au lieu ordi-
 naire des ses sessions, mardi, lundi
 étant fête légale, le 4 Juin 1918, à
 sept heures du soir, à laquelle sont
 présents: Messieurs Sèveré Gélina,
 pro-maire, Fudger Carboneau,
 Arthur Beaudry et Joseph Parent
 conseiller formant le quorum sous la
 présidence de M^r Sèveré Gélina, pro-maire
 en l'absence du Maire;

Les procès de la dernière session
 est sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
 Joseph Parent secondé par le

 Esp. le conseil
 amundra

conseiller Arthur Beaudry ou Monsieur Joseph Guille pour soit nommé conseiller de cette municipalité en remplacement de M^r Edmond Desrosiers, vu que ce dernier n'a pas encore été remplacé.

Et le conseil prend en considération la demande de M^{lles} Bourassa et après délibération, il est proposé par le conseiller Arthur Beaudry appuyé par le conseiller Joseph Parent que M^r Alfred Guerin soit nommé pour chasser le terrain de M^{lles} Bourassa pour savoir si leur plainte est justifiée et la décision finale est remise à la prochaine session régulière du conseil au mois de juillet.

Et le conseil prend en considération les plaintes de Dame M^le St. Benoit et Oliva Guilbert, et après avoir vu le rapport de M^r St. Michel constatant le bien fondé de ces plaintes, il est proposé par le conseiller Judger Carbonneau appuyé par le conseiller Arthur Beaudry que le procès verbal de M^r J. Parent soit amendé de nouveau en retranchant les noms de Dame M^le Theodule Benoit et Oliva Guilbert.

Le sec. Trés. donne lecture du rapport de M^r Arthur Facette sur la demande de M^r Alfred Bourassa.

Il est proposé par le conseiller

statue et
repli par
glissement du
verl. sur
motivation

J. G.
J. P.

Arthur Beaudry seppuyé par le conseil-
seiller Joseph Parent que le sec. Trés.
soit autorisé à donner avis public
que le rôle d'évaluation ^{sera} fait versé
à la session du mois de juillet pro-
chain mardi le 2 juillet prochain

Georges Pelinas
J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières,

Je soussigné, ayant
été dûment nommé conseiller de
la dite municipalité, fais serment
que je remplirai bien et dûment
les devoirs de ma charge et ce, au
meilleur de mes capacités et foye-
ment.

Ainsi que Dieu me soit en aide,
J. E. Gamier

Assemblée devant moi à Trois-Rivières
ce 12 juin 1918.

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Quebec
Municipalite de la
Paroisse des Trois-Piniers

18 Juin 1918

A une session speciale du
conseil municipal de la paroisse des Trois-Piniers
tenue a la salle public de l'ecole St. Man-
frenette, mardi, le dix huit juin 1918
a sept heures du soir a laquelle session sont
presents Messieurs

Arthur Beaudry, Jos. Parent, Jos. E. Jannin
Gidger Carbonneau, Senere Gelinas
medecin Pothier, conseillers Perinon
de Sigornon sous la presidence
de Monsieur Senere Gelinas, pro-
mair, en l'absence du Maire. Les
conseillers et le Maire a ete notifie de la
presente session, tel qu'il appert du
certificat sur le dit avis, cette session
est convoquee pour approuver le rapport
et le role de faire pour les travaux

du cours d'eau Capinier pour
avoir l'octroi du Gouvernement.
Les procedes de la derniere session
sont lus et approuves.

Il est propose par le
conseiller approuve par le con-
seiller Arthur Beaudry, que le
rapport et le role de faire pour
les travaux faits pour le cours
d'eau de Capinier soit approu-
ves

Jos. Parent
Off. Forest. Sec. Tres

+
Jos. Parent
J. P.
J. F.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

2 juillet 1918

A une session générale
et mensuelle du conseil municipal de la
paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu
ordinaire de ses sessions, mardi, le 2 juillet
étant fête légale, le 2 juillet 1918 à
sept heures du soir à laquelle session
sont présents. Messieurs

Arthur Beaudry, Joseph Parent
J. Émile Jannin, Médéric Pothier, Louis Odo
Carbarnaud - formant le conseil
sous la présidence de Monsieur ~~de~~ le
conseiller Joseph Parent ~~pro~~ nommé
président pro-tempore en l'absence
du maire et du promoteur;

Les procès de la dernière ses-
sion sont lus et approuvés.

Le sec. Trés. donne lecture des
procès-verbal du sous-intendant
spécial d. Art. Laerte et le conseil
procède à l'examen du dit procès-
verbal et à entendre les intéressés et
après les avoir entendus il est propo-
sé par le conseiller Arthur Beaudry
approuvé par le conseiller Médéric
Pothier que le procès-verbal soit
assenti avec les amendements
suivants, savoir: Il sera retranché
à M. Alex St. Pierre son terrain pour
la partie du bas Fleuve au chemin de
la Baubrière et qu'il soit retranché un
arpent à Dame M^{lle} H. Cloutier pour
les ^{autres} terres à partir du chemin de la Baubrière
au chemin du dit village et que la

"homologué"
J. P.
J. G. F.

terre provenant du versage du cours
 d'eau soit étendue de manière à ne
 pas faire de dommage à ceux qui possèdent
 le cours d'eau et qui ont été ajoutés
 1/2 arpents à M^s J^s. Ducharme pour
 les deux parties. et sur la même proposi-
 tion que le sie^r Tris. soit autorisé
 à donner avis public pour annuler
 le procès verbal des Dames Ursulines
 pour retrancher 9 arpents à M^s F^s.
 Blontier qui ajoutent ^{dans} le procès verbal
 de M^s P. Gauthier et pour annuler
 le procès verbal du cours d'eau Lapi-
 nière à l'effet de diviser ce cours
 d'eau par partie pour chaque rang
 et que le syndic M^s Gaspard Fuc-
 tot soit notifié de ne faire aucun
 travail dans le dit cours d'eau
 ni qu'il y a une demande
 pour annuler ce procès verbal,
 et sous peine de tout dommage
 et dépense contre lui si il ne se
 conforme pas au présent ordre
 et ce jusqu'à nouvel ordre.

Monsieur le Suintendant fait
 rapport verbalement Orlis Charette
 fait rapport verbalement qu'il n'a
 pas jugé à propos de dresser procès-
 verbal.

Le conseil décide à la révision
 du rôle d'évaluation, tel et les aven-
 dements suivants sont faits: 1000.00 sera
 ôtée sur la propriété de M^s Johny Sawyer
 sur le lot no 133, 2360.00 sur la propriété
 de Lucien Bolduc lot no 68, avec remise
 de taxe sur ce qu'il y a eu erreur de
 grandeur \$1000. à ôter à M^s Edmund

sur requête
 de M^s Desjardins
 Bourneau, F.
 noté et notifié
 J. P.
 J. F.

~~Donner~~ \$1210.00 à retrancher à Mr Alfred
 Bourassa P. 71. 72 avec remise de taxe pour
 le montant de 1210.00. à retrancher 750. à Mr
 Narcisse Blouin P. 11., \$1300.00 à retrancher
 à Mr Albert Girard no 43. qu'il soit ajouté
 \$990.00 à la propriété de Mr Louis Lacerte
 nos 17. 18, \$250.00 à ôter à Judgen Carbone
 nos 156-7-8.

Il est réglé et statué par règlement
 du conseil sur motion du conseiller
 Adrien Pothier appuyé par le
 conseiller Arthur Beaudry sur le
 procès-verbal de Jos. Ducharme
 et autre soit amendé en retranchant
 5 arpents à Mr Adam Bourassa
 pour le lot 71 et en retranchant 5 arpents
 à Mr Alfred Bourassa pour le lot
 no 72 & 71.

Jos. Parent ^{q. Forest, Sec. Trés.}
 Et la séance est levée

Jos. Parent.
 q. Forest, Sec. Trés.

Provincial de Québec
 Municipalité de la paroisse
 des Trois-Rivières } 20 juillet

A une session spéciale
 du conseil municipal de la paroisse
 des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire
 de ses sessions, samedi le 20 juillet
 1818 à 7 heures du soir, à laquelle
 sont présents: Messieurs, Joseph Parent
 nommé président pro-tempore, sur
 motion du conseil Arthur Beaudry
 appuyé par le conseiller Jos. S. Jauvois
 Arthur Beaudry, Jos. S. Jauvois

et Judgen Carbouneau, conseillers formant le quorum sous la présidence de M^r Jos. Parent; cette session a été convoquée pour prendre en considération les poursuites envoyées contre la dite municipalité par ceux qui ont travaillé au cours d'eau Lapinière et décidé tout ce qui peut regarder le dit cours d'eau tous les conseillers et le maire ayant été régulièrement notifiés de s'y trouver, tel qu'il appert par l'avis qui leur en a été donné par le Sec. G^ris, et le certificat.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.
 Il est proposé par le conseiller Arthur Beaudry appuyé par le conseiller Judgen Carbouneau que M^{rs}. Joseph Parent et Jos. E. Jauvin soient autorisés à aller consulter des ouvriers et de suivre ce qu'ils décideront et que d'après leur avis s'il est de nécessité de faire un acte de répartition pour collecter la balance due pour les travaux du dit cours d'eau, que le sec. Tr^s. soit autorisé à faire tel acte de répartition. Et sur la même proposition que l'action de M^r H. Girard pour faire annuler les répléments que le conseil a passés amendant le procès-verbal du dit cours d'eau soit défendue par un avocat par les Seigns Jos. Parent et Jos. E. Jauvin choisis.
 Adopté - Hénery Gelinot

que le proces-verbal du cours d'eau
Lapinière soit amendé de manière
à diviser le dit cours d'eau en deux
cours d'eau, le cours d'eau Lapi-
nière no 1 comprenant toute sa
partie contenue dans le premier
rang et devra être entretenu par
tous les propriétaires dénommés
dans le dit proces-verbal amendé;
et le cours d'eau Lapinière no 2
comprenant le reste du dit cours d'eau
et devra être entretenu par les
propriétaires dénommés dans le
dit proces-verbal excepté ceux
les propriétaires du premier rang
et si il est nécessaire de faire un
pont sur le chemin de front du
troisième rang, il devra être fait
par les propriétaires du dit troi-
sième rang, nommés dans le dit proces-verbal.

Et que le cours d'eau des Dames
Moulines soit amendé en retranchant
du dit proces-verbal 9 arpents à
Dame M^e H. Cloutier, un pre-
ces 9 arpents sont inclus dans
le nouveau proces-verbal des-
se par Arthur Loarte.

Général Gelinor

Il est proposé par le conseiller
Ludger Carbonneau appuyé par
le conseiller Jos. E. Garnier que le
sec. Prés. soit autorisé à notifier
le Syndic M^r Gaspard Guetot de
continuer les travaux des cours d'eau
Lapinière en se conformant à

proces-ver-
bal de
S G

l'amendement que le conseil vient de faire au procès-verbal du dit cours d'eau et en se conformant au dit procès-verbal amendé en faisant sa répartition et collectant pour le coût des travaux à faire lui-même le coût des travaux à faire.

Et sur la même proposition que si M. H. Girard envoie des poursuites, tel que dit dans la lettre qu'il a envoyée à M. le Maire et à M. B. Marchand, avocat et lire par le s^{ec}. Tr^s. par M. B. Marchand, avocat soit autorisé à représenter la dite municipalité dans ses poursuites.

M. l'inspecteur Jean Projean notifie le conseil que le pont de la rivière Milet dans la route du Rochon est dangereux et qu'il faut qu'il soit réparé ou refait et il est proposé par le conseiller Jos. S. Fauvier appuyé par le conseiller Joseph Parent que M. l'inspecteur soit autorisé à réparer temporairement ce pont en lui mettant un nouveau pontage et

Et il est proposé par M. le conseiller Jos. Parent appuyé par le conseiller Judgen Carbonneau que Mes. Jos. S. Fauvier et Louis Dupont soient autorisés à demander des soumissions pour faire faire ce pont en béton ou en bois pour en connaître le coût et le conseil décidera ensuite.

Le conseil décide de rendre les veuill

M. Ed. Drouin demande la permission de poser une barrière dans la clôture fait par le conseil et il est proposé par le conseiller Joseph Parent secondé par le conseiller Jos. E. Janvier que le conseil donne accord cette demande sans aucune responsabilité pour le dit conseil pour tout ce qui pourrais arriver à propos de cette barrière.

L'ère Gélinas
 J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec }
 Municipalité de la } 3 sept. 1918
 paroisse des Trois-Rivières }

À une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le mardi le trois septembre 1918, lundi étant fête légale à sept heures du soir, à laquelle session sont présents Monsieur Sévère Gélinas, pro-maire, et Mes. Jos. E. Janvier, Médéric Pothier et Joseph Parent, conseillers formant unanimité sous la présidence de Monsieur Sévère Gélinas pro-maire, en l'absence de M. le Maire.

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés;

Le Sec. Trés. donne lecture d'une lettre de M. Adam Bourassa refusant la charge de syndic dans le conseil d'eau de Jps. Camirand et autres disant qu'il n'est pas qualifié pour occuper cette place. sur ce, il est proposé par le conseiller Joseph Parent appuyé par le conseiller Médéric Pothier que M. Jps. Camirand soit nommé syndic pour remplacer Adam Bourassa Adopté.

Le Sec. Trés. donne lecture de deux soumissions pour le pont de la route du Rochon l'une de M. Adam Bellerive de \$945.00 et une autre de M. Desiré Gauthier de \$957.00 et le conseil décide d'autoriser les mêmes M. Jps. B. Janvier et St. Dupont de demander des soumissions pour faire ce pont tel qu'il a été déjà fait suivant le procès-verbal pour connaître la différence du coût de ces travaux, sous être tenu d'en accepter aucune.

Le conseil procède à la vente des vieilles pèches de la clôture de la route du Calvier le long du terrain de M. Edmond Droin et ce dernier est le plus haut offrant au prix de \$6.50 et elles lui sont adjugées.

Il est réglé et statué par règlement du conseil sur motion du conseiller Jps. B. Janvier appuyé par le conseiller Médéric Pothier que la taxe de l'année 1918-19 soit de quarante cents par cent prastus

pour payer la balance de la route
Montreal Quebec, l'argent emprunté,
le salaire du sec. Trs. et les autres
depenses ordinaires.

Dixième Session ^{de l'année 1918}

Il est proposé par le conseiller
Joseph Parent appuyé par le
conseiller Jos. S. Jannin que
M^r. Louis Phil. Pousignan soit
nommé syndic pour le cours
d'eau qui passe entre le terrain de
M^r. Dollan Girard Terrain de ce
dernier et celui de M^r. Dollan Girard
et que M^r. l'inspecteur M^r. Albert
Girard, fils, soit notifié d'ordre
à réparer le chemin de front du
rang ste Marguerite dans son
arrondissement.

Judge Carbonneau

J. Pous, Sec. Trs

Province de Quebec }
Municipalité de la }
paroisse des Rivières }

7 Oct. 1918

A une session
générale et mensuelle du conseil munici-
pal de la paroisse des Trois-Rivières
tenue à la salle publique de l'école
ste Marguerite, lundi le 7 Octobre
1918 à sept heures du soir, à laquelle
session sont présents Joseph
S. Jannin Arthur Beaudry, Judge
Carbonneau, Joseph Parent, con-
seillers formant le quorum

sous la présidence de Joseph Parent
 Juge Carboineau, nommé
 président en l'absence du Maire
 et du pro-maire, sur motion
 du conseiller Joseph Parent appuyé
 par le conseiller Arthur Beaudry.

Les procès de la dernière session
 sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture de
 trois comptes l'un de Adolphe Biron
 du montant de 72.50 pour tuyau
 vendu pour pont pour le cours d'eau
 Lapinière, un autre de 40.00 de M^r
 Emile Charette pour charroirage de
 ce tuyau et un de \$25.00 pour com-
 mission d'achat sur ce tuyau, et
 trois lettres des avocats Bureau et Bigic
 pour le paiement de ses comptes sous 5 jours,
 si non, ils poursuivront la dite mu-
 nicipalité, et vu que ces comptes ont
 été fait par le syndic du cours d'eau
 et que ce dernier doit collecter ces comp-
 tes lui-même et les payer, il est pro-
 posé par le conseiller Joseph Parent
 secondé par le conseiller Arthur Beaudry
 que le sec. Trés. soit autorisé à sou-
 mettre le tout à l'avocat Marchand
 et suivre son avis à ce sujet.

Le sec. Trés. donne lecture d'une
 lettre de M^r Ferdinand Veillet réclamant
 \$12.50 pour avoir brisé sa voiture dans
 la route à Denoon, et il est proposé
 par le conseiller Arthur Beaudry appuyé
 par le conseiller Joseph Parent que le
 sec. Trés. soit autorisé à payer ce compte
 et à le charger à M^r Belanger, vu que
 l'accident est arrivé dans sa part de

route.

Il est proposé par le conseiller Arthur Beaudry appuyé par le conseiller Jos. E. Janvier que le sec. tris. soit autorisé à donner avis public que les routes et chemins ordinaires se vendront pour l'entretien d'eau à la session du conseil qui aura lieu le 4 Novembre prochain.

Il est proposé par le conseiller Jos. Dant appuyé par le conseiller Jos. E. Janvier que M. Donat Blais soit nommé syndic pour le cours d'eau verbalisé par Alphonse Duval.

Ludger Carboneau

M. Forest, sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse des Trois Rivières

A une session générale et nouvelle du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le 4 Novembre 1918 à sept heures du soir à laquelle session sont présents: Messieurs Arthur Beaudry Jos. E. Janvier, Joseph Parent et Ludger Carboneau, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur Ludger Carboneau, nommé président temporaire en l'absence du maire et du pro-maire sur motion du conseiller Arthur Beaudry appuyé par le conseiller Joseph Parent.

Ces procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés.

Le conseil procede ensuite a la vente des routes et chemins pour la saison de l'hiver jusqu'au premier Mai prochain et il est propose par le conseiller Joseph Parent secondé par le conseiller Emile Janvier que les chemins des chemins soit d'hiver soit de et soient entretenus de cinq pieds de large et aux autres conditions de l'année dernière, et le lendemain le resultat suivant, savoir:

- Route du petit village adjugé à Hubert Bolduc \$ 30.00
 - " de la Paroisse " Rouss. Bellmare 165.00
 - " du premier Rang " J. Pte Charette par So. 75.00
 - " ~~deuxième Rang~~ " Louis Charette 50.00
 - " ~~troisième~~ " Ernest Bolduc 100.00
 - " ~~quatrième~~ " William Lebeau 0.00
 - Chemin de front du 2^{ème} " " à partir de chez
 - " " " 3^{ème} " " "
- Act. Campover a aller au no 259 exclusivement à retrancher les lots nos 262 et 263 appartenant à Jos. Parent adjugé à M^r Ferdinand Chamberland 100.00

sous condition
à partir de D. L. G. G.
inclusivement
Prof. A. exclusivement

Il est propose par le conseiller Joseph Janvier appuyé par le conseiller Arthur Beaudry que le sec. Tris. soit autorisé à donner les causes déjà commencées à un autre avocat sur la mort de l'avocat Bruno Marchand. Adopté.

Sévère Gelinias
J. Parent V. P.

Province de Quebec
Municipalité de la
paroisse des Rivières

A une session générale

et mensuelle du conseil municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions lundi le 2 Décembre 1918, à sept heures du soir, à laquelle session sont présents Messieurs Sèver Gélinas procureur, Arthur Beaudry, Médéric Pothier, J. P. E. Javouir, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur Sèver Gélinas procureur, en l'absence du Maire

Les Procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture de la liste des arriérés et il est proposé par le conseiller Médéric Pothier appuyé par le conseiller Arthur Beaudry que le sec. Trés. soit autorisé à envoyer des avis aux retardataires et à mettre l'évaluation des propriétés des Seminaires des Trois-Rivières dans les baux impossibles non impossibles.

Il est proposé par le conseiller Arthur Beaudry appuyé par le conseiller Médéric Pothier que le chemin de front du 2^e rang soit vendu à M. Lefebvre pour \$60.00

Sèver Gélinas
Sec. Trés.

Province de Québec }
 Municipalité de la pa-
 roisse des Trois-Rivières

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenu mardi, lundi étant fête légale, le sept janvier 1919 à sept heures du soir, à laquelle étaient présents: Messieurs Sévère Gelinas pro-maire, Arthur Beaudry, Jos. J. Parent et Jos. Parent, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur Sévère Gelinas pro-maire, en l'absence du Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Il est proposé par Monsieur Jos. Parent appuyé par Monsieur Arthur Beaudry que Mous. Louis Charette soit nommé inspecteur à la place de Leon Projean.

Il est proposé par Monsieur Jos. J. Parent secondé par Monsieur Arthur Beaudry que Monsieur le Maire qui sera élu soit autorisé à faire ouvrir une tranche sur le fleuve St. Laurent si elle est demandée par la municipalité de l'autre côté.

Alphonse Duval

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

À une assemblée d'elec-
teurs municipaux de la paroisse des
Trois-Rivières, tenue à la salle publique
de l'école Ste Marguerite, en la dite muni-
cipalité, mercredi le huit janvier, mil
neuf cent dix neuf, à dix heures de l'après-
midi, conformément à l'avis public donné
à cet effet, afin de procéder à l'élection
de trois conseillers et du maire pour la
dite municipalité tenue sous la presi-
dence de G. Forest, secrétaire Trésorier.
Le président requiert les électeurs pré-
sents de proposer les personnes qu'ils
veulent être à ces charges.

Il est proposé par Monsieur Joseph
Parent, cultivateur de la dite paroisse, appuyé
par Monsieur Jos. Janvier, cultivateur
du même lieu, que Monsieur Théodore
Beaudry, cultivateur de la ville des Trois-
Rivières soit élu conseiller de cette
municipalité.

Il est proposé par Monsieur
Edmond Drouin, cultivateur de la dite
paroisse, appuyé par Monsieur Jos.
Parent, cultivateur du même lieu,
que Monsieur ~~Joseph~~ Alphonse
Duval, cultivateur du même lieu
soit élu maire de cette municipalité.

Il est proposé par Monsieur Arthur
Beaudry cultivateur de la dite muni-
cipalité, appuyé par Monsieur Jos. S.
Janvier cultivateur du même lieu,
que Monsieur Arthur Bellemare fils d'Onésime
cultivateur du même lieu soit élu

conseillers de cette municipalité.

Il est proposé par Monsieur
Edmond Drouin cultivateur de la dite
paroisse, propose approuvé par Mon-
sieur Joseph Parent cultivateur du
même lieu, par Monsieur Louis Marchand
~~cultivateur du même lieu~~ par Monsieur
soit élu conseiller
de cette municipalité.

Et deux heures s'étant écoulées et n'ayant
eu de proposer que le nombre voulu
pour occuper les charges de conseillers et
de Maire à élire, alors je proclame
~~élu Maire de cette Municipalité~~ M. Alphonse
Duroval élu Maire de cette municipalité
et par Messrs. Théodore Beaudry, Arthur
Bellemare fils d'Oris. et Louis Marchand
soient élus conseillers de cette muni-
cipalité.

St^e Marguerite des Trois-Rivières
ce huit janvier mil neuf cent dix
~~sept~~. (huit mots rayés sont nuls)

J. Forest, Président
d'élection.

Province de Québec }
Municipalité de la }
paroisse des Trois Rivières }

Je soussigné, Louis
Marchand ayant été élu conseil-
ler de cette municipalité, fais ser-
ment que je remplirai bien et dili-
gemment les devoirs de ma charge au
meilleur de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Louis Marchand

Assermenté devant moi ce 13 Jan. 1919

J. Forest, Sec. M. C.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois Rivières

Je soussigné, Alphonse
Duval, ayant été élu maire
de la dite municipalité, fais ser-
ment que je remplirai bien et dili-
gemment les devoirs de ma charge et
ce au meilleur de mes connais-
sances et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Alphonse Duval

Assermenté devant moi à Trois Rivières
ce 25 Janvier 1919

J. Forest, Sec. M. C.

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Trois Rivières

Je soussigné, ayant été élu
conseiller de cette municipalité

Fossilium

Prole percipit \$ 162.48⁹/₁₀

Alim. 1916 78.44

\$ 240.92⁹/₁₀

État payé en

1917 les 78.44

fais serment que je remplirai bien et
dignement les devoirs de ma charge au
meilleur de mon jugement et connais-
sance.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Arthur Bellmare

assurément devant moi ce 25 janvier
1919

J. Forest, sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

Je soussigné, ayant été
dignement élu conseiller de cette muni-
cipalité, fais serment que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de ma
charge et ce, au meilleur de mon
jugement et capacités.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Stéphane Beaudry

Assurément devant moi à Trois-Rivières
ce 3 février 1919.

J. Forest, sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

3 Février 1919

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le 3 Février 1919 à sept heures du soir, à laquelle sont présents: Monsieur le maire Alphonse Duval, et Messieurs J. Janvier, Ls. Marchand et Joseph Parent, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire; Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Et comme il n'y avait rien devant le conseil, la séance est levée.

Alphonse Duval
J. Forest, Sec. G. M.

Province de Québec
Municipalité de la pa-
roisse des Trois-Rivières

3 Mars 1919

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue lundi le 3 Mars 1919, à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Monsieur Alphonse Duval, maire, et Messieurs Théodore Beaudry, Louis Marchand, Arthur Bellemare, Jos. B. Janvier et Joseph Parent, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur Alphonse Duval.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés;

Le conseil procède ensuite à la nomination de ses officiers en nomination du conseiller Joseph Parent appuyé par le conseiller Théodore Beaudry
 1° Que Monsieur Joseph Ducharme soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front de la Banlieue de la Pointe du Lac jusqu'à la route du Petit Village, y compris la route et le chemin de front du Petit Village; et Monsieur Omer ^{Bellemare} ~~Levasseur~~ pour le reste du chemin de front de la Banlieue.

2° Que Monsieur Wilfrid Dupont soit nommé inspecteur de voirie pour la route de la Banlieue à Ste Marguerite.

3° Que Mr Dollard Girard soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front de Ste Marguerite, depuis la Pointe du Lac jusqu'à l'école; et Steino Beaudry pour le reste de ce chemin de front.

4° Que Monsieur Thomas Martin soit nommé inspecteur de voirie pour la route du premier rang; et Mr Désiré Bonneau pour le chemin de front du premier rang.

5° Que Mr Louis Charette soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du deuxième rang.

6° Que Mr Adolphe Lambert soit nommé inspecteur de voirie pour la route du troisième rang et Mr A. Pelissier pour le chemin de front du troisième rang.

7° Que Mr Noël Levasseur

Thais Gagny

Aldide Dupont
remplace

(Aldide Bellemare)

Fredrick
Helly

Hannibal
Drouffe

Joseph
Bellemare
Lefebvre

Joseph
Pelissier

Lucien
Baldric

soit nommé inspecteur de voirie
pour la route et le chemin de front
du quatrième rang.

Inspecteurs agraires

sont nommés: Yvonna Lamy, Armand
Beaudry, Edmond Plean.

— Évaluateurs —

sont nommés: Narcisse Cloutier,
Henri Bettey et Pierre Gagnon.

— Auditeurs —

sont nommés: Arthur Beaudry et
Chs. C. Fregette.

Il est proposé par le conseiller
Théode Beaudry, appuyé par le conseil-
ler Jos. Parent que Monsieur Louis
Marchand soit nommé pro. maire
de cette municipalité pour l'année
1919.

Vu le départ de Monsieur Judge
Carbonneau de la paroisse, il est
proposé par le conseiller Joseph Pa-
rent, appuyé par le conseiller Théode
Beaudry que sa place de conseiller
soit déclarée vaine vacante, et que
la même proposition proposition
pour une session spéciale soit renvoyée
pour lundi prochain le 10 Mars à
sept heures du soir pour remplir cette
la charge de conseiller.

Le conseil prend connaissance d'une
requête signée par plusieurs contribuables,
demandant à faire macadamiser le chemin
de St. Margueritte et après délibération
il est proposé par le conseiller
Théode Beaudry appuyé par le conseiller
Joseph Parent que le conseil entend
donner suite à cette requête et prendre

les mesures nécessaires pour y
arriver et voir ce que le gouverne-
~~Et la séance est levée~~ ment de
la Province peut faire pour aider
cette entreprise.

Et la séance est levée

Alphonse Duval

of Forest, Sec. Gen.

Province de Québec

Municipalité de la paroisse

10 Mars 1899

de des Trois Rivières

À une session spéciale du
conseil municipal de la paroisse des
Trois Rivières, convoquée par tous les
conseillers à la dernière session pour rem-
placer Judger Carbonneau comme
conseiller, à laquelle sont présents:
Monsieur le Maire Alphonse Duval
et Messieurs Jos. S. Janvier, Joseph
Parent et Théodore Beaudry, conseillers
formant le quorum sous la presi-
dence de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller
Jos. S. Janvier appuyé par le conseiller
Joseph Parent que Monsieur Charles
Labonte soit nommé conseiller de
cette municipalité pour remplacer
M^r Judger Carbonneau. Adopté.

Alphonse Duval

Maire

of Forest, Sec. Gen.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

7 Avril 1919

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le 7 Avril 1919 à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Alphonse Duval et Messieurs Joseph Parent, Jos. E. Jannier, Arthur Bellemare et Théodore Beaudry conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le sec. Tris. donne lecture d'une lettre circulaire adressée par le ministre de la voirie à la dite municipalité pour ce qui regarde tous les travaux à faire sur les chemins.

Le sec. Tris. donne lecture d'une lettre de M. Wilfrid Dupont demandant avis si il refusait la place d'inspecteur de voirie et il est proposé par le conseiller Théodore Beaudry qu'il soit remplacé par Alvide Dupont comme inspecteur de voirie.

Le sec. Tris. soumet son rapport pour l'année 1918 qui est accepté.

Le sec. Tris. donne lecture d'une lettre de l'Honorable J. A. Tessier en réponse à la lettre que le conseil lui avait envoyée à propos du

Arthur
Bellemare

chemin de Ste Marguerite.

Il est proposé par le conseiller Théode Beaudry secondé par le conseiller Joseph Parent que le sec. Tris. soit engagé pour une autre année au prix de \$150.00 aux mêmes conditions avec les mêmes avantages que et les mêmes obligations que l'ancien sec. Tris. comme par le passé.

Il est proposé par le conseiller Joseph Parent appuyé par le conseiller Théode Beaudry que le conseiller Jos. E. Jauvier et l'inspecteur Louis Charette soient autorisés à acheter la pierre qui il faut pour le pont du rocher.

Le Secrétaire-trésorier donne lecture au conseil des Interrogatoires sur faits et articles dans les causes de Henri Girard, Gaspard Lanctôt, Moïse Chamberland et d'Henri Girard, contre l'administration de la paroisse des Trois Rivières, et il est proposé par le conseiller Jos. E. Jauvier appuyé par le conseiller Arthur Bellemare que le sec. Tris. soit autorisé à donner les réponses suivantes, savoir: pour les trois premières causes au paragraphe 1^o réponse Oui; au paragraphe 2^o Réponse Il est à la connaissance de la défenderesse que le dit Gaspard Lanctôt a accepté la dite charge et quand au vote de l'interrogatoire la défenderesse l'ignore. au paragraphe 4, réponse: ~~Il~~ Uniquement afin de permettre aux intéressés de retirer l'octroi du Gouvernement, sans s'engager

en rela vis-à-vis du demandeur, s'en
 tenant à sa décision du 3 Décembre 1917
 refusant d'accepter ce rapport. au para-
 graphe 5° Réponse: Oui mais sous les restric-
 tions mentionnées dans la réponse don-
 née à l'interrogatoire précédent; au
 paragraphe 6° réponse: Non pas en compte.
 au paragraphe 7° Réponse: Non. Et
 dans la cause d'Alfred Girard cour su-
 périeure no 20, le sec. Des. est autorisé
 à répondre Non à tous les paragraphes

Alphonse Duval

Maire

J. Forest, Sec. Des.

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse
 des Trois-Rivières

Je soussigné, Charles
 Labonté, ayant été élu conseil-
 ler de la dite municipalité,
 fais serment que je remplirai
 bien et fidèlement les devoirs de
 ma charge et ce, en vertu
 de mes capacités et jugement.
 Ainsi que Dieu me voit en aide.

Charles Labonté

Assermenté devant moi
 à Trois-Rivières ce 3 Mai 1919

J. Forest, Sec. Des.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières } 5 Mai 1919

A une session générale & extraordinaire du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à la salle publique de l'école Ste Marguerite, le lundi le cinq Mai 1919, à sept heures du soir, à laquelle sont présents: Monsieur le maire Alphonse Duval, et Messieurs Triode Beaudry, Louis Marchand Jos. E. Jannier, Joseph Parent, Charles Sabourin, conseillers formant le quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Tris. donne lecture d'un compte du conseil de compte pour aliénés du montant de \$175.00 dont \$100.00 pour M^r. Marie et \$75.00 pour M^r. Marchand, et il est proposé par le conseiller Louis Marchand appuyé par le conseiller Jos. Parent que le Sec. Tris soit autorisé à payer ce compte et de le collecter des intéressés.

Il est proposé par le conseiller Triode Beaudry appuyé par le conseiller Chas. Sabourin que M^r. Guilbert soit nommé syndic du canal d'eau des Trandine à l'entrée du fleuve à aller au rang du Petit Village.

A ce moment de la session le conseiller St. Bellmore arrive et prend son

siège.

Le sec. Trés. donne lecture du rapport de Mr G. Garretot, syndic pour le cours d'eau Sapinière au montant de \$ 719.32 et il est proposé par le conseiller Théode Beaudry appuyé par le conseiller Jos. E. Jannin que le sec. Trés. soit autorisé à payer tous les hommes qui ont travaillé et un quel que les uns disent qu'il y a erreur dans le nombre de jours, ceux qui pourront remettre leur compte en détail, le sec. Trés. sera autorisé de leur payer ce montant, et il devra faire la répartition pour la somme de \$120.50 pour le cours d'eau Sapinière no 1 et la balance pour le cours d'eau Sapinière no 2, moins \$20.00 pour la commission de N. S. Beaudry le conseil est prêt à payer à ce dernier \$5.00 pour sa commission; et sur la même proposition le sec. Trés. est autorisé à payer le compte pour l'entretien de la route à Desroses au montant \$86.38 et un qui la répartition a été faite pour \$90.00, il aura une balance de \$3.62 au crédit de cette route.

Alphonse Duval

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

2 juin 1919

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières à laquelle ~~so~~ tenue en la salle publique de l'école de Ste Marguerite à sept heures du soir le deux juin mil neuf cent dix neuf, à laquelle sont présents: Monsieur Alphonse Duval Maire et Messieurs Joseph Parent, Louis Marchand, Théode Beaudry, Jos. & Jannet et Arthur Bellemare conseillers, formant le conseil sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès-verbaux de la dernière session sont lus et approuvés.

Le sec. Tris. donne lecture d'une lettre de M^r Zéphirin Guilbert et disant qu'il refuse la charge de syndic vu qu'il n'a pas l'instruction voulue.

Le sec. Tris. donne lecture d'une requête de la part de M^r Louis Marchand demandant la nomination d'un surintendant pour urbaniser la "continuation" du chemin de front du petit Village jusqu'au lot no 81, sur ce, il est proposé par le conseil Théode Beaudry appuyé par le conseiller Joseph Parent que M^r J. Forest soit nommé surintendant spécial pour agir sur cette requête et faire dresser un procès-verbal pour d'ici au prochain conseil.

Le sec. Trés. donne lecture d'une lettre du département de la voirie de la Province de Québec, demandant que le conseil prie immédiatement l'entretien du chemin de la Parlière pour l'année 1917 et sur ce, il est proposé par le conseiller Joseph Parent appuyé par le conseiller Théodore Beaudry que le sec. Trés. soit autorisé à donner avis public que le conseil passera, s'il y a lieu, un règlement pour mettre l'entretien du chemin de front de la Parlière à la charge des propriétaires qui étaient tenus, avant que ce chemin soit macadamisé, à l'entretien de ce chemin et que ce compte soit payé par eux.

M. G. D. Lambert, inspecteur présente un compte de \$13.70 pour ouvrage fait dans le chemin de Parlière et joint et ce compte est approuvé et le sec. Trés. autorisé à le payer et le charger aux propriétaires.

Le Sec. Trés. est autorisé à acheter six robes municipaux pour distribuer à tous les conseillers et aux amendements au code.

Messieurs Donat Blais et Arthur Lampron demandent à être déchargés des cours d'eau Lapinière no 1 et Lapinière no 2, car qu'ils sont déjà chargés dans le vieux cours d'eau et le sec. Trés. est autorisé à donner avis public à cet effet que le conseil prendra en considération cette demande au 1^{er} la première

session du conseil pour passer un règlement. Il y a lieu, à cet effet, sur motion du conseiller Théodore Beaudry appuyé par le conseiller Jos. E. Janvier et sur la même proposition que le sec. Tris. soit autorisé à donner avis public pour avander le procès-verbal du chemin de front du cours d'eau dressé par Basile Aubry et portant le no 1813 à l'effet de boucher le pont sur lequel traverse le chemin de front du 3^{ème} rang dans la ligne entre les lots nos 255 et 256. et

Le sec. Tris. est autorisé à notifier M^r Bellisier d'ouvrir à réparer le chemin de front du 3^{ème} rang et M^r J. D. Lambert qu'il fasse réparer la clôture de la route à Denoon où elle n'est pas bonne et autorise à notifier l'inspecteur Dollar Girard qu'il pour qu'il fasse faire le défoncement et les fossés du chemin de front du rang Ste. Margueritte dans son arrondissement.

Il est proposé par le conseiller Louis Marchand appuyé par le conseiller Athan Bellemare que Mes. Jos. E. Janvier et La. Charette soient autorisés à faire faire le pont de la route du rochon.

Alphonse Duval
 J. Forest, sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

23 juin 1919

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à la salle publique de l'école Ste Marguerite, pour prendre en considération une demande de la part de Deelle Company Limited, pour avoir le droit de faire des fossés et aménagements à Villa-Mon-Repos, et de payer les taxes d'après l'évaluation actuelle de tout le terrain et botasses de Villa Mon-Repos et d'avoir une exemption de taxes pour le surplus de l'évaluation pour dix ans, cette session a été convoquée par avis spécial pour être tenue le 23 juin 1919 à sept heures du soir, à laquelle sont présents: Monsieur le Maire et Messieurs Ls. Marchand, Jos. J. Jannin, Théod. Beaudry, Chs. La. Bonte et Jos. Paré, not. Bellemare;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés. Le conseil prend en considération la demande de Deelle Company Limited, et après délibération il est proposé par le conseiller Ls. Marchand secondé par le conseiller Jos. Paré que la demande de Deelle Company Limited soit refusée.

Aphouse Davel

J. Forest, sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse des Trois-Rivières

27 juillet 1919

A une session générale et annuelle du conseil municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à l'école de Ste Marguerite à la salle publique, lundi le sept juillet 1919 à sept heures du soir à laquelle session sont présents: Monsieur Alphonse Duval, maire, et Messieurs Louis Marchand, Arthur Bellemare, Jos. S. Fauriol, Théode Beaudry, Joseph Parent et Chs. S. Labonte, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le maire;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le sec. Tris. donne lecture d'un compte de la corporation du conseil du comté de St. Maurice pour l'entretien de la route de comté au montant de \$38.34 et un compte de 10.80 pour travaux faits dans le chemin de front du lot no 258 au montant de \$10.80, et il est proposé par le conseiller Jos. S. Fauriol approuvé par le conseil Théode Beaudry que ces comptes soient payés et le dernier chargé à pri de droit.

Le compte du coût du pont de la route du rocher au montant de \$5.49.94 est présenté, et il est proposé par le conseiller Théode Beaudry approuvé par le conseiller Jos. Parent que ce compte soit accepté et le sec. Tris. autorisé à faire la répartition sur la valeur

des terres du deuxième rang et de donner avis public aux intéressés de payer leur part dans les vingt jours.

Le conseil prend en considération la demande de Mes. Donait Blais et Arthur Lampron demandant d'être déchargés des travaux des canaux d'eau Lapinière no 1 et no 2 et vu qu'il y a d'autres demandes faites par Mes. Daniel Ghardi, A. Doucet, Theo. Chamberland et autres et est vu qu'il sera nécessaire d'arrêter le procès-verbal du surintendant R. Duval en date du 23 Mai 1852, vu que plusieurs sont compris dans ce procès-verbal, et il est proposé par le conseiller Théode Beaudry appuyé par le conseiller Jos. S. Jauvin que Monsieur Eugène Aubry soit nommé pour aller visiter les lieux pour constater si les demandes devraient être accordées et que le sec. Trés. soit autorisé à donner avis public que le conseil à sa session du premier lundi du mois d'Avril prendra en considération ses demandes et après avoir entendu les intéressés et le rapport de M. E. Aubry, passera un règlement s'il y a lieu, pour arrêter les dits procès verbaux. Adopté.

Le conseil prend en considération la demande de M. Jos. Parant pour boucher le pont traversant le chemin de front du troisième rang entre la ligne entre les lots nos 255 et 256 du cadastre, et après avoir entendu les intéressés, est réglé et statué par règlement du conseil.

~~sur motion du conseiller~~
~~appuyé par le conseil~~
~~que la demande de M^s J^s. Parent soit ac-~~
~~cordée et que ce pont soit bouché~~
 et vu qu'il y en a qui mettent de l'eau
 dans le pont qui traverse le dit che-
 min entre les lots nos 256 et 257 et
 qui ne sont pas tenus d'y travailler
 par le procès-verbal dressé par Bazile
 Aubry en date du 29 juin 1874 et
 qu'ils devraient y travailler comme
 les autres et que tous ces travaux
 soient faits à prix d'argent
 réparti sur la grandeur du terrain
 égale et que le dit procès-verbal
 soit amendé en conséquence, et que
 le sec. Trés. soit autorisé à donner
 avis public sur ces demandes soient
 prise en considération au prochain
 conseil le premier lundi d'Août
 prochain pour passer un règlement
 s'il y a lieu.

Le conseil prend en considération
 la question de l'entretien du chemin
 de front de la Basilière et vu qu'il
 est demandé par un intéressé de re-
 mettre cette question au prochain
 conseil, il est proposé par le con-
 seiller Louis Marchand appuyé
 par le conseiller Chs. Labante que
 le sec. Trés. soit autorisé à donner
 de nouveaux avis pour le dit
 effet pour le prochain conseil du
 premier lundi d'Août.

Le sec. Trés. soumet la demande
 de M^s Narcisse Beaudry pour être payé
 de sa commission pour l'achat du

tuyau pour les ponts et cours d'eau
Gaspimier et il est proposé par le conseil-
le Théode Beaudry appuyé par le
conseiller Jos. S. Gauthier qu'il lui
soit accordé la somme de \$10.00.

Il est proposé par le conseiller
Théode Beaudry appuyé par le conseil-
le Jos. S. Gauthier que Messrs. G.
Lepelletier inspecteur et Mr. Baronne
Parent soient autorisés à faire la
réparation de la route du rochon.

Il est proposé par le conseiller Théode
Beaudry appuyé par le conseiller Jos.
Parent que Mr. Jos. S. Gauthier soit autori-
sé à vendre le vieux bois du pont du
rochon.

Louis Marchand

q. Faust, sec. Trés.

Province de Québec }
Municipalité de la pa- } 4 Avril 1919
roisse des trois Rivières }

À une session
générale et mensuelle du conseil muni-
cipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue
au lieu ordinaire de ses sessions le mardi
le premier de Avril mil
neuf cent dix-neuf, à sept heures du soir,
à laquelle session sont présents:
Monsieur Alphonse Duroval, Maire, et
Messieurs Jos. S. Gauthier et Jos.
Parent

conseillers ou
formant le quorum sous la
présidence de Monsieur le Maire

~~Les procès de la dernière
session sont lus et approuvés.~~

Province de Quebec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

Règlements passés à la session du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, ~~à~~ tenue le 14 Août 1919.

"Le conseil prend en considération la demande de Monsieur Joseph Parent pour boucher le pont du chemin de front du 3ième rang entre les lots nos. 255 et 256 etc. et il est réglé et statué par règlement du conseil sur motion du conseil Théode Beaudry appuyé par le conseiller Jos. E. Janvier que cette demande soit accordée et que ce pont soit bouché, et que Monsieur Antonie Chamberland soit tenu de travailler au pont sur le dit chemin de front, entre les lots nos. 256 et 257 pour une superficie de neuf arpents, et que le procès verbal de Bazile Aubry en date du 29 Juin 1874 soit amendé en conséquence et qu'il soit aussi amendé de manière que les travaux soient faits à prix d'argent et repartis sur la grandeur du terrain égoutté. Adopté."

(Signé) Louis Marchand Pro-Maire
Z. Forest, Sec.-Trés.

Vraie copie.

Z. Forest
Sec.-Trés.

"Le conseil prend en considération la question de charger aux propriétaires du rang de la Banlieue la moitié du coût de l'entretien de ce chemin pour les saisons d'été à ceux qui en avaient l'entretien avant qu'il soit macadamisé, et après avoir entendus des intéressés, il est réglé et statué par règlement du conseil sur motion du conseiller Théode Beaudry appuyé par le conseiller Joseph Parent que les dits propriétaires de la Banlieue soient tenus de payer la moitié du coût de cet entretien pour les saison d'été, si le gouvernement en fait payer la moitié et que les inspecteurs du dits rang soient tenus de collecter cet argent. Adopté."

(Signé) Louis Marchand Pro-maire
Z. Forest, Sec.-Trés.

Vraie copie.

Z. Forest
Sec.-Trés.

à la
ban-

Il est proposé par le conseiller Joseph Parent appuyé par le conseiller J. S. Janvier que cette session soit ajournée au 14 Août prochain à sept heures du soir.

Provinces de Québec }
Municipalité de la pa- }
roisse des Trois-Rivières }

14 Août 1919

A une session d'ajourne-
ment du conseil municipal de la
paroisse des Trois-Rivières, tenue au
lieu ordinaire de ses sessions, le
14 Août 1919 à sept heures du
soir à laquelle session sont présents

Mess. J. S. Parent, Théod. Beaudry, Arthur
Bellemare, Louis Marchand et J. S.
Janvier, formant le quorum sans
la présidence de Monsieur Louis Mar-
chand, pro-maire, en l'absence de
Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le conseil prend en considération l'a-
mendement demandé aux procès-verbal re-
banc de J. S. Parent et Alphonse Duval,
et après avoir pris connaissance du rap-
port de M. Eugène Aubry et un qu'il n'y
a pas d'intérêt présent, cette question
est ajournée au 1^{er} mois de septembre
pour décision.

Le conseil prend en considération la
demande de M. J. S. Parent pour ban-

cheu le pont du chemin de front du
 3^{ème} rang entre les lots nos 255 et 256 etc. et
 Il est réglé et statué par règlement du
 conseil sur motion du conseiller Théode
 Beaudry - approuvé par le conseiller
 Jos. E. Jannin que cette demande soit
 accordée et que ce pont soit bouché
 et que Monsieur Antonin Chamberland
 soit tenu de travailler au pont sur
 le dit chemin de front entre les lots
 nos 256 et 257 pour une superficie
 de neuf arpents, et que le procès-verbal
 de Baifé Aubry soit en date du 29
 Juin 1874 soit amendé en conséquence
 et qu'il soit aussi amendé de manière
 que les travaux soient faits à prix
 et argent et répartis sur la grandeur
 du terrain esporté. Adopté.

Louis Marchand Président
 G. Forest, sec. Trés.

Le conseil prend en considération la
 question de charger aux propriétaires
 du rang de la Barlière la moitié du
 coût de l'entretien de ce chemin pour
 les saisons d'été à ceux qui en
 ont l'entretien avant qu'il
 soit macadamisé et après avoir
 entendu des intéressés, il est réglé et
 statué par règlement du conseil sur
 motion du conseiller Théode Beaudry
 approuvé par le conseiller Joseph
 Parent que les dits propriétaires de la
 Barlière soient tenus de payer la moitié
 la moitié du coût de cette entretien
 pour les saisons d'été, si le gouvernement

Province de Quebec
municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

Règlements passés à la session du conseil
municipal de la paroisse des Trois-Rivières, ~~2/22/1919~~
tenue le 2 Septembre 1919.

"Le conseil prend en considération les amendements demandés au proces-verbal des cours d'eau Lapi- nière, et après avoir entendu les intéressés, il est réglé et statué par règlement du conseil sur motion du conseiller Théode Beaudry appuyé par le conseiller Jos. E. Janvier que ce procès-verbal soit amendé de manière que les propriétaires du troisième rang qui était ~~tenus~~ inclus dans ce proces-verbal soient déchargés et le ~~pont~~ pont qui traverse ce chemin soit bouché.

(Signé) Alphonse Duval, Maire
" Z. Forest, Sec.-Trés.

Vraie copie.

Z. Forest
Sec.-Trés.

Il est réglé et statué par règlement du conseil sur motion du conseil Art. Bellemare appuyé par le conseiller Jos. E. Janvier que la taxes soit cette année de \$0.30 par cent piastres, pour payer les billets dus par la dite corporation, le salaire du Sec.-Trés. le fonds des Batisses de Jurés et les autres dépenses.

(Signé) Alphonse Duval
" Z. Forest, Sec.-Trés.

Vraie copie.

Z. Forest
Sec.-Trés.

Avis public est, par les présentes donné, que le conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières passera s'il y a lieu un règlement, à sa session qui doit avoir lieu lundi le 6 Octobre prochain, à sept heures du soir, à la salle publique de l'école Ste-Margueritte, pour macadamiser le chemin de front du rang Ste-Margueritte.

Donné à Trois-Rivières ce dix Septembre 1919.

Z. Forest
Sec.-Trés.

le Maire.

Ces procédés de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le sec. Trés. donne lecture de
deux comptes. L'un au montant de 998
fait par l'ordre de M^r l'inspecteur J. A.
Gambert et l'autre de Dollar Girard
de 5.00 et il est proposé par le
conseiller Théode Beaudry —
approuvé par le conseiller Chs. Tabouté
que ces comptes soient acceptés et le
Sec. Trés autorise à les faire et à les
charger à qui de droit.

Le conseil prend en considération
les amendements demandés au procès-
verbal des cours d'eau Lafréville, et
après avoir entendu les intéressés il
est réglé et statué par règlement
du conseil sur motion du con-
seiller Théode Beaudry approuvé
par le conseiller Jos. G. Jauvier
que ce procès-verbal soit amendé
de manière que les propriétaires du
troisième rang qui étaient inclus
dans ce procès-verbal soient déchar-
gés et le pont de la qui traverse
ce chemin soit bouché.

Alphonse Duval, Maire
J. Forest, sec. Trés.

Mais que M^r Edmond Desjardins donne
sa démission comme syndic des cours
d'eau de Maxime Gélinas et Bellin
et il est proposé par le conseiller
Jos. Paquet approuvé par le conseiller

les Fabanti par Mr Albert Girard
soit nommé syndic pour tout ce
cours d'eau.

Il est réglé et statué par règlement
du conseil sur motion du conseiller
Art. Bellinore approuvé par le conseiller
Jas. E. Janvier que la taxe soit
cette année de 0.30 par cent feâstres pour
payer les billets dus par la dite corporation
le salaire du sec. Trés. le fonds des batons
de puits et les autres dépenses.

Alphonse Duval
J. Forest, sec. Trés.

Il est proposé par le conseiller
Jas. Beaudry approuvé par le
conseiller Jas. Parent que le
sec. Trés. soit autorisé à donner avis pu-
blic que le conseil se passera, s'il y a lieu,
à sa prochaine session du mois
d'Octobre un règlement pour modifi-
quer le chemin de front du rang St-
Margueritte, et le sec. Trés. autorisé
à écrire pour avoir les formules du
gouvernement à ce sujet.

Adopté.

Alphonse Duval Maire
J. Forest, sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

23 Sept. 1919

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le 23 septembre 1919 à sept heures du soir à laquelle session sont présents: Monsieur Alphonse Duval, maire, et Messieurs Joseph Parent, Théode Beaudry, Jos. S. Jasson, Arthur Bellemare, Louis Marchand et Hs. Labonté, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le maire; cette session a été convoquée pour déterminer sous quelle loi le conseil entend faire macadamiser le chemin de Ste Marguerite la loi de 1911 ou 1912, il est constaté que l'avis a été régulièrement signifié aux conseillers;

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le Sec. Tris. donne lecture de la lettre venue du département de la Voie de Québec en date du 10 septembre courant, disant qu'avant d'envoyer une formule de règlement le département désire savoir sous quelle loi le conseil de la dite municipalité veut se mettre pour macadamiser le chemin de front du rang Ste Marguerite, celle des tous chemins de 1911 50% ou celle de 1912 3% et il est proposé par le conseiller Théode Beaudry appuyé par le conseiller Jos. Parent que ce conseil choisit la loi de 1912, et que ce chemin se fasse aux frais de la dite municipalité.

Et il est proposé en accordement

par le conseiller Louis Marchand, appuyé
par le conseiller Arthur Bellemare, sur
un point y a eu des avis de donner
pour un règlement sur sujet de ma-
trage de faire macadamiser ce chemin
et un que c'est le peuple qui est appelé
à payer pour ce chemin que tout soit
ajourné à la session du mois d'Oct.
prochain.

Le vote est pris sur l'amende-
ment et donne le résultat suivant
pour l'amendement le proposant
Lo. Marchand, de secondem Arthur
Bellemare, fils Labonte, contre
l'amendement Jos. S. M. Joseph
Dorval, Théode Beaudry, Jos. S.
Jardier et un qui y a trois pour
l'amendement et trois contre le main-
soutien sa voix propo son vote con-
tre l'amendement qui est perdu et
la proposition principal est gagnée
sur la même division.

Le conseiller Louis Marchand fait
remarquer qu'il peut y avoir in-
térêt personnel pour certains ~~conseillers~~.

Alphonse Duval
Maire

public
A.P.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

6 Oct. 1919

A une session générale
et mensuelle du conseil municipal de la
paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu
ordinaire de session, lundi le six Octobre
1919 à sept heures du soir, à laquelle
sont présents: Monsieur Alphonse
Duval, maire, et Messieurs Louis Marchand,
Théodore Beaudry, Joseph S. Jannin, Charles
Sabourin, Arthur Bellmare et Joseph
Parent, conseillers, formant le quorum
sous la présidence de Monsieur le
Maire:

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le conseil prend en considération
la question de macadamiser le chemin
de front et le sec. Trois donne lecture
de trois requêtes signées par des pro-
priétaires qui s'opposent à ce projet
de replemment, le sec. Trois donne aussi
lecture de l'avis public qui il a
donné à ce sujet pour la présente
session et il y a eu des protestations
verbales de certains propriétaires et com-
me il y a eu aussi des approbations
verbales de certains propriétaires, et il
est proposé par le conseiller Théodore
Beaudry appuyé par le conseiller
Joseph Parent que le conseil approuve
à ~~mardi le 14 Octobre prochain à~~
~~sept heures du soir~~ ~~le 16 Octobre~~
~~vendredi~~ le 17 Octobre prochain pour
continuer l'étude du projet de replemment
pour faire macadamiser le chemin de front

du rang
St. Marguerite
A.D.
J.F.

du cho rang ste Marguerite, qui a tous les intérêts de se trouver présents.

Le sec. Trés. donne lecture de quatre plaintes faites par l'Honorable J. A. Tissin pour faire entrer sur la liste de la route les noms suivants. Elie Dubanel et Louis Bontan, cultivateurs, vœux, Raoul Lamy, Joseph Elie Lamy, fils de propriétaires Thais Lamy, et quatre plaintes faites par M. Louis Lacerte demandant à faire entrer sur la dite liste Arthur Lacerte, son fils. Antoine Bellemare, cultivateur, vœux, Arthur Bellemare fils de J. Arthur Bellemare fils de propriétaires J. A. Bellemare et de faire retrancher le nom ~~Edmond~~ Dupont, comme ne résidant plus dans la dite municipalité, et il est proposé par le conseiller Joseph Parent appuyé par le conseiller G. Marchand que ces plaintes sont justifiées et que les noms soient entrés sur la dite liste et le nom Ed. Dupont soit retranché.

Le sec. Trés. donne lecture donne lecture du compte du conseil de route pour ~~\$77.00~~ \$14.00 et ce pour faire des dommages causés dans la route de la route par le mauvais état de cette route réclamé par Ernest Biron et ce compte est accepté et le sec. Trés. autorisé à le payer. Monsieur Louis Bolduc demande à se faire décharger de six arpents de terre dans le cours de M. Bellemare, dont M. Ducharme est syndic et il donne avis de motion par le conseiller G. Marchand appuyé par le conseiller Jos. E. Janvier que le conseil passera un règlement à cet égard pour

Publication d'un Règlement Municipal

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC,

Municipalité de *la paroisse des Trois-Rivières*

Aux habitants de la municipalité de *la paroisse des Trois-Rivières*

Avis public est par les présentes donné par *J. Forest*
secrétaire-trésorier, que le conseil

de cette municipalité, à une session *du*
tenue le *chif septième* jour du mois de *Octobre*
mil neuf cent *chif neuf* à *sept* heure de l'après-midi,
en ladite municipalité, au lieu ordinaire des séances du conseil, a passé un règle-
ment No *14* - pour (1) *macadamiser le chemin de*
front du rang Ste Marguerite.

Donné à *Trois-Rivières*
ce *vingtième* jour du mois de *Octobre*
mil neuf cent *chif neuf*.

..... *J. Forest*
Secrétaire-trésorier.

(1) Indiquez le but et la nature du règlement.

Je soussigné, *J. Forest, Sec. Trés*
domicilié dans *la ville des Trois-Rivières* certifie sous mon
serment d'office que j'ai publié l'avis public qui précède en en affichant une copie à chacun des
endroits suivants, savoir : *sur le devant des écoles du rang*
Marguerite et du rang de la Baulniers

le *vingtième* jour du mois de *Octobre* mil neuf cent
dix neuf entre *cinq* et *sept* heures de l'après-midi, et en le
lisant à voix haute et intelligible, à l'issue du service divin, à la porte de l'église l'affichant
étant de la paroisse de *le mode de publication dans la dite*
municipalité le _____ jour du mois
de _____ mil neuf cent _____ entre _____ et _____ heures de l' _____ midi,
étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce *vingt et unième*
jour du mois de *Octobre* mil neuf cent *dix neuf*.

..... *J. Forest*
Secrétaire-trésorier.

annuler le procès verbal de cette séance et le Sec. Trés. autorisé à donner avis public à ce sujet pour la ~~prochaine~~ session du conseil du mois de Novembre 1919.

Et le conseil s'ajourne au 17 Octobre prochain à sept heures du soir pour continuer l'étude de la question du macadam du replantement pour macadamiser le chemin de front du rang Ste Marguerite.

Alphonse Duval

Maire

27, Forest, Sec. Trés.

Provinces de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois Rivières

17 Oct. 1919

À une session d'ajournement du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions le 17 Octobre 1919, à sept heures du soir, à laquelle sont présents: Messrs. Alphonse Duval, maire, et Messrs. Théodore Beaudry, Jos. Parent, P. L. Bellinard, Jos. S. Jambon, Louis Marchand, Chas. Sabouré, conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le conseil reprend l'étude du replantement pour macadamiser le chemin de front du rang de Ste Marguerite, et il est proposé par le conseiller Théodore Beaudry appuyé par le conseiller

PROVINCE DE QUEBEC

COMTÉ DE **Trois-Rivières**

MUNICIPALITÉ DE LA paroisse de Notre-Dame-des-Trois-Rivières

REGLEMENT

Loi des bons chemins, 1912, intérêt à 3%

Cas où les travaux sont décrétés par résolution du conseil et où la confection et l'entretien seront à la charge de la corporation.

Règlement No 15

ORDONNANT le macadamisage du chemin du Rang Ste-Marguerite

(Copie)

en vertu de la loi des bons chemins, 1912, modifiée.

A une session

du conseil municipal de *la paroisse des Trois-Rivières*

tenue au lieu ordinaire des sessions

, le *dix septième*

jour du mois de *Octobre* mil neuf cent *chix neuf*

à *sept* heures de l'après-midi, à laquelle session sont présents

monsieur le maire *Alphonse Duval*

et messieurs les conseillers *Theode Beaudry, Joseph Parent, Arthur Bellemare, Joseph S. Jovier, Louis Marchand et Charles Labonte*

formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire.

ATTENDU qu'il importe, pour cette municipalité, de se prévaloir de la loi des bons chemins, 1912, modifiée ;

Après délibération, il est ordonné et statué par règlement du conseil comme suit :

1. Le (1) chemin du rang Ste-Marguerite sera maca-

damisé et aux frais de la Corporation, conformément au présent règlement. L'entretien, après la confection, sera à la charge des contribuables propriétaires du rang Ste Marguerite qui l'entretiennent ordinairement, sera entretenu comme chemin macadamisé.

~~et entretenu à l'avenir comme chemin macadamisé aux frais de la corporation conformément au présent règlement.~~

2. Les travaux de confection ordonnés par le présent règlement seront faits conformément au devis préparé et signé par *J.-I. Vallée* et *E.-W. Gauvreau*, ingénieur au ministère

(1) Décrire les chemins dont l'amélioration est ordonnée, et dire s'ils seront macadamisés ou

ajouté par regl. du conseil le 1 Dec. 1919 et entretenu à l'avenir comme chemin macadamisé. J.-I. Vallée
retravaillé par règlement du conseil le 1 Dec. 1919 J.-I.

de la voirie de cette province, en date du 9 mai 1919, contresigné par le maire et le secrétaire-trésorier de ce conseil, et annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

3. Les travaux de confection ordonnés par le présent règlement devront être commencés aussitôt que possible dans le cours de l'année mil neuf cent dix neuf et seront continués avec activité et sans retard pour être terminés dans le délai mentionné au devis ci-annexé.

4. Ces travaux seront exécutés sous la direction d'un surveillant ou d'un officier spécial nommé par le conseil. En conformité de l'article 17 de la loi des bons chemins, 1912, précitée, ce surveillant sera sous la direction de tout officier du département de la voirie autorisé par le ministre de ce département. A part la surveillance de l'ouvrage, lorsque les travaux seront faits à la journée, il tiendra compte de toutes les dépenses, jour par jour, et lorsque les travaux seront faits à l'entreprise ou par contrat, il tiendra compte de tous les travaux faits, jour par jour, et fera un rapport détaillé du tout au conseil, chaque fois que celui-ci l'exigera.

Le conseil devra lui allouer une indemnité ou un salaire fixe d'après le travail dudit officier et sa perte de temps, le tout devant être basé sur le salaire de l'époque où l'ouvrage sera fait et ne devant jamais dépasser *vingt* piastres par jour.

Le conseil aura le droit de le renvoyer quand bon lui semblera et de le remplacer par un autre.

Le premier surveillant ou officier chargé de la surveillance des travaux sera monsieur

5. Suivant que le conseil l'ordonnera, les travaux seront faits à la journée ou à l'entreprise.

6. Lorsque le conseil aura décidé de faire faire les travaux à l'entreprise, il fera publier par affichage dans les endroits publics de la municipalité, mais seulement après en avoir obtenu la permission du ministre de la voirie, un avis public spécifiant succinctement les travaux à faire et le délai, qui devra être d'au moins sept jours francs, durant lequel des soumissions pour l'entreprise pourront être produites.

Aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est pas faite suivant la formule prescrite par le ministère de la voirie.

Le conseil ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Le contrat accordé sera régi par les clauses et conditions contenues dans le devis annexé au présent règlement, et ne liera la corporation que lorsqu'il aura été approuvé par le ministre de la voirie.

L'entrepreneur sera tenu de fournir un cautionnement pour un montant égal à vingt pour cent du prix du contrat pour le parfait accomplissement de l'ouvrage et pour le paiement de tous dommages, frais et intérêts, dans le cas où le contrat ne serait pas accompli.

7. Afin de bénéficier de la loi des bons chemins, 1912, le conseil demandera par résolution au gouvernement de cette province les sommes nécessaires pour payer les travaux de confection énumérés audit devis, et ordonnés par le présent règlement. Ladite résolution devra pourvoir, au moyen d'une cotisation spéciale ou autrement, au paiement, par la corporation de cette municipalité, de trois pour cent d'intérêt annuellement pendant quarante et un ans sur la somme allouée.

Après que le dit chemin aura été macadamisé comme il est dit ci-dessus, il sera prélevé chaque année, pour son entretien comme chemin macadamisé une taxe sur les biens imposables de cette municipalité.

Afin d'éviter les frais d'une répartition spéciale ou d'un rôle spécial de cotisation, la somme nécessaire à prélever sur la municipalité, pour

subvenir aux frais d'entretien du dit chemin , sera incluse chaque année dans le montant des cotisations ordinaires et en fera partie.

Les travaux seront exécutés sans qu'il soit nécessaire d'en faire un acte de répartition.

8. Toutes dispositions de règlements ou procès-verbaux incompatibles avec les dispositions du présent règlement seront abrogées par le présent règlement.

8. Le présent règlement sera promulgué dans les quinze jours de sa passation, entrera en vigueur quinze jours après sa promulgation, et une fois approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil, ne pourra être modifié que de son consentement.

seize mots

Alphonse Duval

Maire.

J. Forest

Secrétaire-Trésorier.

Je certifie sous mon serment d'office que ce qui précède ainsi que les feuillets ci-annexés contiennent une vraie copie de l'original du règlement et du devis y annexé, conservés dans les archives du conseil.

(seize mots voyez tout nuls)

J. Forest

Secrétaire-Trésorier.

15 pour invinciblement
front du rang St Margueritte soit
adopté.

Le conseiller Louis Marchand
oppose le conseiller Jos. G. Javies
comme intéressé personnellement
et le Maire déclare cette objection
hors d'ordre, et le conseiller Louis
Marchand appuyé par le conseiller
Charles Sabote en appelle de la
décision du Maire et le second
de la motion vote pour le conseiller
Ch. Sabote vote pour cette mo-
tion ainsi que le conseiller
Arthur Bellemare, contre la motion
de Monsieur Ls. Marchand. Les
conseillers Jos. Parent, Jos. G. Javies
Theode Beaudry, et trois deux
pour la motion est perdue par
3 contre 2 et la décision du
Maire est maintenue.

Pour le règlement le proposant
le conseiller Theode Beaudry, le second
Jos. G. Javies Parent et le conseiller
Jos. G. Javies, contre le règlement
le conseiller Louis Marchand, Arthur
Bellemare, Charles Sabote et ayant
trois pour le règlement et trois
contre et le Maire donne son vote
en faveur du règlement qui est adop-
té.

Il est proposé par le conseiller
Joseph G. Parent, appuyé par le con-
seiller Jos. G. Javies que les travaux
en vertu du règlement ci-haut soient
faits à l'entreprise.

et celui-ci laisse
son siège pour
un moment étant
remplacé par
le promoteur
le seu St.
Marchand

Publication d'un Règlement Municipal

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC,

Municipalité de

Aux habitants de la municipalité de *la paroisse des Trois-Rivières*

Avis public est par les présentes donné par *J. Forest* secrétaire-trésorier, que le conseil de cette municipalité, à une session tenue le *dimanche* mil neuf cent *vingt-un* en ladite municipalité, au lieu ordinaire des séances du conseil, a passé un règlement No *17*

pour (1) mettre tous les chemins municipiels y compris les ponts de moins de huit pieds d'arches à la charge de la dite municipalité pour la confection, l'amélioration et l'entretien, et payés au moyen de deniers prélevés par voie de taxation directe sur les biens de fonds imposés de la dite municipalité.

Les chemins d'eau, les rues d'eau et les ponts de l'arche est de huit pieds ou plus demeureront à la charge des personnes qui y sont obligés le présent règlement entrera en vigueur quinze jours après sa promulgation.

Donné à *Trois-Rivières* ce *troisième* jour du mois de *Mai* mil neuf cent *vingt-un*

.....
J. Forest
Secrétaire-trésorier.

(1) Indiquez le but et la nature du règlement.

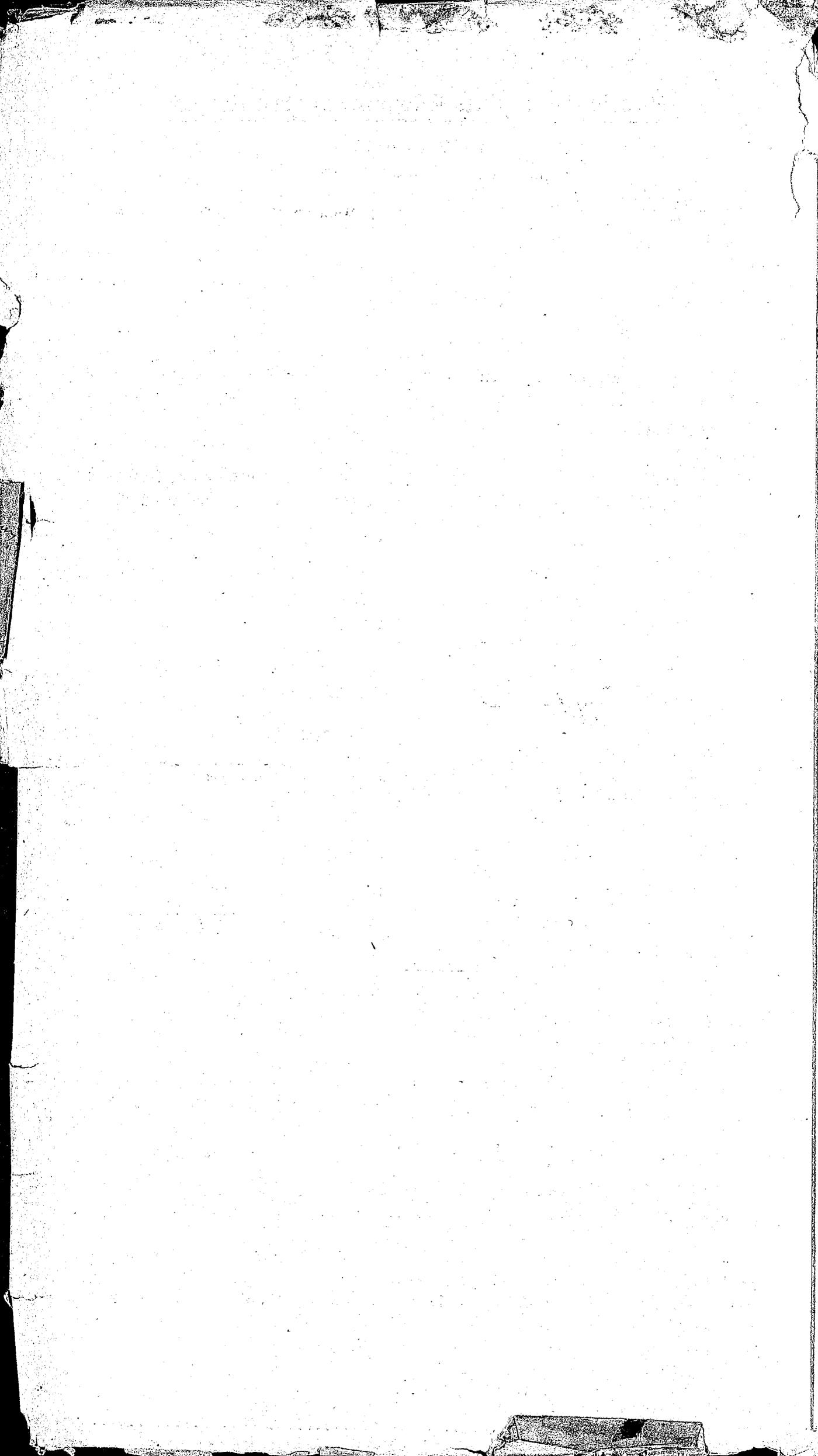
Je soussigné, *Sachari Forest* domicilié dans *la ville des Trois-Rivières* certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public qui précède en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : *sur l'école de la Baubien et sur la table du rang Ste Marguerite*

le *troisième* jour du mois de *Mai* mil neuf cent *vingt-un* entre *six* et *sept* heures de l'après-midi, et en le lisant à voix haute et intelligible, à l'issue du service divin, à la porte de l'église de la paroisse de

de *le* mil neuf cent *vingt-un* entre *le* et *sept* heures de l'après-midi, étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce *vingt-un* jour du mois de *Mai* mil neuf cent *vingt-un*

.....
J. Forest
Secrétaire-trésorier.



AVIS PUBLIC



PROVINCE DE QUEBEC,

Municipalité de *la paroisse des Trois-Rivières*

Aux habitants de la municipalité de *la paroisse des Trois Rivières*

Tous les contribuables intéressés à l'amélioration et à l'entretien des chemins sont par les présentes invités par *G. Forest*

secrétaire-trésorier, à assister à une session du conseil de cette municipalité qui sera tenue dans *la salle publique de Ste Marguerite*

endroit ordinaire des sessions du conseil, le *deuxième* jour du mois de *Mai*

de l'après-midi à laquelle session ledit conseil prendra en considération un règlement pour ordonner

que tous les chemins et ponts seront faits, entretenus et améliorés par la dite municipalité pour les saisons d'été

et l'adoptera si faire se doit.

Donné à *Trois-Rivières*

ce *dix-neuvième* jour du mois de *Avril*

mil neuf cent *vingt-un*.

G. Forest
.....
Secrétaire-trésorier.

Je, soussigné, *Zacharie Forest*
domicilié dans *la cité de Trois-Rivières* certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public qui précède en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : *à l'école du rang de la Cantine et sur le tableau du rang Ste Marguerite, sous le régime de la dite municipalité*

le *dix-neuvième* jour du mois de *Avril* mil neuf cent *vingt-un*
vingt-un entre *trois* et *sept* heures de l'après-midi, et en le lisant à voix haute et intelligible, à l'issue du service divin, à la porte de l'église de la paroisse de

le jour du mois de mil neuf cent entre et heures de l'après-midi, étant le dimanche suivant immédiatement le jour où cet avis a été affiché comme susdit.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce *vingtième* jour du mois de *Mai* mil neuf cent *vingt-un*

G. Forest
.....
Secrétaire-trésorier.

Province de Quebec
Municipalité de la parcisse
des Trois-Rivieres,

Avis public est, par les présentes, donné aux
électeurs municipaux de la dite municipalité, que mercredi
le 12 Janvier prochain de dix heures à midi, à la salle
publique de l'école de Ste-Margueritte, aura lieu la mise
en nomination pour l'élection de trois conseillers et le
maire; et si la votation est nécessaire elle aura lieu le
lendemain jeudi le 13 Janvier prochain de huit heures du
matin à six heures du soir, à la salle publique de l'école
Ste-Margueritte. J'ai nommé comme mon secrétaire d'élection
Monsieur Donat Sawyer.

Donné à Trois-Rivières ce 3 Janvier 1921.

J. Forest

Sec. -Trés.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office
que j'ai publié l'avis ci-haut en en faisant afficher
une copie sur l'école de la Baie et une copie sur le
tableau du rang Ste Margueritte le 7 Janvier 1921. Minus
11 Janvier 1921 J. Forest, Sec. Trés.

Page 256 Camp. 4. 1919

Jephthah Reed best
In Cameroon

~~Il est proposé par le conseiller~~
Louis

Louis le conseiller Louis Marchand fait entrer dans les présentes délibérations que tous les propriétaires de la Baubière et autres ont offert, aux propriétaires du rang St^e Marguerite de leur remettre l'argent si ils ont payé pour le matériau macadam du chemin de front du rang de la Baubière.

Il est proposé par le conseiller Abas. Gaboute appuyé par le conseiller Arthur Bellemare que la motion pour l'entreprise du dit chemin soit renvoyée, pour la proposition le proposant le second, Arthur Bellemare, contre cette motion les conseillers Jos. Durot, Théod. Beaudry, Jos. J. Jannin et ayant trois conseillers pour cette motion et trois contre le maire donne son vote contre cette motion qui est perdue.

La séance est levée. (oyez mots
regis sont mis et deux renvois bon)

Alphonse Duval

M. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec }
Municipalité de la }
paroisse des Trois-Rivières }

3 Nov. 1919

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions le lundi le trois Novembre 1919 à sept heures du soir à laquelle session sont présents Messieurs Alphonse Duval, maire, et Messieurs

Joseph Parent, Jos. S. Janvier, Théodore
Beaudry

formant le quorum sous la présidence de
Monsieur le Maire;

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Le conseil procède à la vente des routes
et chemins suivants pour la saison de
l'hiver, excepté pour la route de la
Bailliée des ~~Bas~~ qui sera vendue pour
l'hiver et l'été pour un an. Les
chemins seront vendus aux conditions
de l'an dernier, et donne le résultat
suivant, savoir:

Route du Petit Village adjugé à Gilbert Bolduc ^{payé} \$ 32.00
" de la Bailliée " " Roméo Bellemare \$ 139.00
" du premier rang " " Alfred Tanguis ^{payé} \$ 58.00
" " deuxième rang " " Louis Charette ^{payé} \$ 50.00
" " troisième rang " " pas vendue

quatrième rang " " Docteur Tard ^{payé} \$ 55.00

chemin de front du 2^{ème} rang à partir de M^{rs} ~~Forté~~
Charette exclusivement à aller à Ovilvia
Gilbert inclusivement adjugé à Théo Raymond ^{payé} \$ 50.00

chemin de front du 3^{ème} rang à partir de chez
Donat Blais exclusivement à aller à fus.

Parent exclusivement tous les lots de M^{rs} fort
Parent ne sont pas inclus. adjugé

à Donat Blais pour \$ 100.00 ^{payé}
celui achète aussi l'entretien du chemin
de front de Foiselle et gâchet pour \$ 50.00
lot no 257.

Le sec. Trés. donne lecture de la liste
des arriérés et il est décidé que le sec. Trés.
soit autorisé à envoyer des avis aux retardataires
et s'ils ne paient pas, le sec. Trés. donnera
tous ces comptes à un avocat pour collecter
et poursuivre au besoin pour ceux qui

ont plus d'un an et arrérages.

Le sec. Trés. est autorisé à payer la créance du compte de M^r Ed. Lionnin pour le fossé de la route longeant sa terre.

Le sec. Trés. est autorisé à changer le nom de Lucien Bolduc en celui de Louis Bolduc pour les terres qui sont rentées à son nom.

Le sec. Trés. est autorisé à payer deux comptes à Rodolphe Jannet de \$5.00 et les charger à qui de droit.

Il est proposé par le conseiller Théode Beaudry appuyé par le conseiller J^s Parent que le sec. Trés. soit autorisé, si le règlement no 15 pour macadamiser le chemin de front de St^e Margueritte est approuvé par le gouvernement, à donner avis public pour demander des soumissions pour la construction de ce chemin, se engageant à n'accepter ni la plus haute, ni la plus basse ni aucune, et ce pour la session du prochain lundi de Décembre.

Le Sec. Trés. est autorisé à donner avis public pour amendement demandé par L^s. Bolduc au procès verbal de J^s. Ducharme et autres: le conseiller Joseph Parent demandant avis motion à ce sujet pour rétoucher s'aperut au reportant sur le dit procès verbal qui sera amendé s'il y a lieu à ce sujet.

Alphonse Duval Maire

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois Rivières

11 Nov. 1919

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le 11 Novembre 1919 à sept heures du soir à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire R. Proulx Duval et Mes. Joseph Parent, Théophile Beaudry, Joseph E. Jauvier, Louis Marchand et Eds. Gaboulet conseillers formant le quorum sous la présidence de M^r le Maire, cette session a été convoquée par M^r le Maire pour donner avis de motion que pour amender le règlement no 15 pour macadamiser le chemin de front du rang Ste Marguerite, de manière à mettre la confection et l'entretien à la charge de la dite municipalité tel que le veut le gouvernement, et l'avis spécial a été signifié à tous les conseillers tel qu'il appert du certificat de signification donné par M^r R. Proulx Duval huissier et lui par le sec. Trés.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le conseiller Joseph Parent donne avis de motion qu'à la prochaine session du conseil qui aura lieu le 20 Novembre prochain à sept heures du soir, il proposera un amendement au règlement no 15 pour remplacer le paragraphe no 1 qui se lit comme suit: le chemin du rang Ste Marguerite sera macadamisé aux frais de la Corporation, conformément au présent

~~Il est proposé~~ règlement, mais l'entretien
 après sa confection sera à la charge des
 contribuables propriétaires du rang St
Marquette qui l'entretiennent ordinairement
 par le paragraphe suivant, savoir: "le chemin
 du rang St Marquette sera macadamisé
 et entretenu à l'avenir, comme chemin
 macadamisé aux frais de la corporation
 conformément au présent règlement"
 et il est proposé par le conseiller Joseph
 Parent appuyé par le conseiller Jos. E.
 Fournier que le Sec. Trés. soit autorisé
 à donner avis public que cet amende-
 ment sera pris en considération le
 vingt Novembre prochain à sept heures
 du soir par le conseil à la session spé-
 ciale qui aura lieu à cet effet le 20
 Novembre prochain. Tous les conseillers
 présents sont notifiés à cet effet ayant
 fixé la dite session spéciale pour le 20
 Novembre prochain à sept heures du soir.
 Adapte

Alphonse Duval Maire

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
 Municipalité de la
 paroisse des Trois-Rivières

20 Nov. 1919

A une session d'ajour-
 nement du conseil municipal de
 la paroisse des Trois-Rivières, tenue au
 lieu ordinaire de ses sessions le 20 No-
 vembre 1919 à sept heures du soir
 à laquelle session sont présents
 Monsieur le Maire Alphonse Duval

et Mes. les conseillers Jos. S. Jaurès,
 et Jos. Parent, et comme il n'y a
 pas quorum il est proposé par le
 conseiller Jos. S. Jaurès appuyé
 par le conseiller Jos. Parent que
 la question de l'ajournement de
 règlement n° 19 soit renvoyée à la
 session régulière du mois de Décembre
 et que tout soit ajourné à cette session.

Alphonse Dural Maire
 J. Forest, Sec. Trés.

Province de Bruges
 Municipalité de la paroisse
 des Trois-Rivières

25 Nov. 1919

A une session spéciale du
 conseil municipal de la paroisse des
 Trois-Rivières tenue au lieu ordinaire
 de ses sessions le 25 Novembre 1919 à
 une heure de l'après midi, laquelle
 session a été convoquée par M. le
 Maire Alphonse Dural et Mes. Jos.
 Parent et Jos. S. Jaurès, conseillers,
 pour accepter la démission du conseiller
 Arthur Bellemare, tous les conseillers
 ont été régulièrement notifiés tel qu'il
 appert de l'avis et certificat de l'avis
 qui leur a été signifié à laquelle
 session sont présents: Monsieur le
 Maire Alphonse Dural, et Messieurs
 Jos. Parent, Jos. S. Jaurès, Chy.
 Labonte - conseillers formant
 le quorum sous la présidence de
 Monsieur le Maire.

Les procès de la dernière

session sont lus et approuvés.

Le Sec. Trés. donne lecture de la démission du conseiller Arthur Bellemare et sur ce, il est proposé par le conseiller Jps. Parent appuyé par le conseiller Jps. S. Jovier que cette démission soit acceptée.

Tous les conseillers présents ont décidé de convoquer une session spéciale du dit conseil pour le 28 Novembre prochain à huit heures ^{du matin} pour remplacer le conseiller démissionné Arthur Bellemare et se débarrasser notifiés pour cette session.

Alphonse Duval Maire
J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

28 Nov. 1919

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions vendredi le 28 Novembre 1919 ^{à 8 heures du matin} à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Alphonse Duval, et Messieurs Joseph Parent, Jps. S. Jovier, Théophile Beaudry conseillers formant le quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, cette session a été convoquée pour remplacer le conseiller Arthur Bellemare, par elle a été convoquée par les conseillers et le Maire présents à la dernière session, et les autres conseillers ont été notifiés tel qu'il apparaît par l'avis qui leur

a été signifié et le certificat y apparaissant.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Joseph Tasent appuyé par le conseiller Jos. J. Janvier que Monsieur Armand Beaudry, cultivateur de Trois-Rivières soit nommé conseiller en remplaçant d'Arthur Bellemare dont la démission a été acceptée. Adopté.

Alphonse Duval Maire

J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
de Trois-Rivières

Je soussigné, ayant été nommé conseiller de cette municipalité, fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mes capacités et que j'invoque l'aide de Dieu.
Armand Beaudry

Assermenté devant moi
à Trois-Rivières le 7 Décembre
1919
J. Forest, Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse
des Trois-Rivières

7 Dec. 1919

A une session générale et mensuelle du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions le dimanche le premier décembre 1919 à sept heures du soir, à laquelle session sont présents: Monsieur le Maire Alphonse Duval et Messieurs J. Parent, J. E. Janvier, et Armand Beaudry, conseillers formant le quorum sous la présidence de M. le Maire.

Les procès de la dernière session sont lus et approuvés.

Le sec. Trés. donne lecture de la démission des conseillers Louis Marchand et Théodore Beaudry, et il est proposé par le conseiller Joseph Parent, appuyé par le conseiller J. E. Janvier que ces démissions soient acceptées. Adopté.

Le sec. Trés. donne lecture d'un compte de l'inspecteur de voirie A. Beaudry du montant de \$270 et le conseiller J. Parent appuyé par le conseil J. E. Janvier que ce compte soit accepté et le sec. Trés. autorisé à le signer et le charger à qui de droit.

Le sec. Trés. donne lecture d'une poursuite contre la dite municipalité par Messrs Jany et al pour faire annuler une résolution nommant Armand Beaudry conseiller et il

est proposé par le conseiller Joseph Parent appuyé par le conseiller Armand Beaudry que Monsieur le Maire soit autorisé d'aller consulter un avocat et de suivre son avis, avec pouvoir pour Mr le Maire de s'adjoindre un ou deux conseillers à cette fin.
Adopté.

Le sec. Trés. donne lecture d'un avis par M. Nois Bolduc poursuivant Théodore Beaudry pour lui faire payer l'ouvrière pour avoir siégé et voté illégalement et cette fois Mr le Maire est autorisé d'agir comme pour l'autre action.

Il est proposé par le conseiller Armand Beaudry appuyé par le conseiller Jos. J. Jovon que l'inspecteur S. Beaudry soit autorisé à faire couper les branches et arbrisseaux le long du chemin de front du St. Margueritte où elle avance trop.

Il est proposé par le conseiller Armand Beaudry, appuyé par le conseiller Joseph Parent, qu'à l'avenir les sessions mensuelles du dit conseil auront lieu à une heure de l'après midi au lieu de sept heures du soir.
Adopté pour d'ici à la session du mois de Mai exclusivement.
Adopté.

Le conseil reprend l'étude de l'ouverture au règlement no 15, et si il en avait été donné avis public et il est ~~proposé~~ réglé et statué par règlement du conseil sur motion du conseiller Joseph Parent.

approuvé par le conseiller Jos. E. Jervier
que le paragraphe no 1 du dit règlement
soit remplacé par le suivant: Le chemin
du rang Ste Marguerite sera macadamisé
aux frais et entretien à l'avenir comme
chemin macadamisé aux frais de la corpo-
ration conformément au présent règle-
ment. Adopté

Alphonse Duval Maire

J. Forest, Sec. Trés.

Et il est proposé par le conseiller
Joseph Parent approuvé par le conseiller
Jos. E. Jervier que le sec. Trés. soit
autorisé à donner avis public pour
demander des soumissions pour l'en-
treprise des travaux pour macadamiser
le chemin du rang Ste Marguerite
ordonnés par le susdit règlement et
conformément au dit règlement, et
que cette avis soit aussi donné dans
les journaux "Le Bien Public" et
le "Tribunien" et le conseil ne
s'engage pas à accepter, ni la plus
basse, ni la plus haute, ni aucune
soumission, et que ces soumissions
seront reçues au bureau du sec. Trés.
~~jusqu'au 15 Décembre prochain à~~
~~midi.~~ Adopté dans les dix jours après pu⁺

Il est proposé par le conseiller
Armand Beaudry approuvé par le conseiller
Jos. Parent, qu'à titre de renseignements
le sec. Trés. soit autorisé de demander
des soumissions en même temps pour
le dit chemin fait en ciment ou béton
de 14 pieds de large, sans être obligé
d'accepter aucune soumission.

Adopté -

Le dit avis
aura été donné
et ce, si le
ministre de
la voirie le
permet con-
formément au
dit règlement.

Alphonse

A. D.

J. F.

Le sec. Trés. donne lecture du
 mémoire des frais dans les causes d'H.
 Lizard contre la dite municipalité et
 il est proposé par le conseiller Joseph
 Parent appuyé par le conseiller Jos. E.
 Jauvin que le sec. Trés. soit autorisé
 à payer ce compte. Adopté.

Le conseil prend en considération
 la demande de M. L. Bolduc, tel
 qu'il avait été donné avis de motion
 à ce sujet, et il est réglé et statué
 par règlement du conseil sur motion
 du conseiller Jos. Parent appuyé par
 le conseiller Jos. E. Jauvin que le
 procès verbal du cours d'eau de
 Joseph Ducharme dressé par Am.
 Levasseur et homologué par le dit
 conseil ~~à~~ sa session du 4 Mars 1912
 soit amendé de manière à retrancher
 cinq arpents en superficie à M. L.
 Bolduc dans la troisième partie
 et un arpent dans toutes les parties
 du dit cours d'eau. Adopté.

Alphonse Duval Maire

J. Faust, sec. Trés.

Et la séance est levée.

Alphonse Duval Maire

J. Faust, sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse des Trois Rivières

12 Dec. 1919

A une session spéciale
du conseil municipal de la paroisse des
Trois Rivières, tenue au lieu ordinaire
de ses sessions vendredi le 12 Décembre
1919 à un heures de l'après midi,
à laquelle session sont présents: Monsieur
le Maire Alphonse Duval et Mess. Joseph
Parent, Jos. S. Janvier et Armand Beau-
dug, conseillers, formant le quorum sous
la présidence de Monsieur le Maire; cette session
a été convoquée par le Maire et les conseillers
présents pour la nomination de deux con-
seillers en remplacement des conseillers
Louis Marchand et Théode Beaudry, le
conseiller Chas. Labonte a été régulièrement
notifié; tel qu'il appert par le certificat
de signification de son onis par l'huissier
F. Roy

Les procès de la dernière session
sont lus et approuvés.

Il est proposé par le conseiller Joseph
Parent et appuyé par le conseiller Jos. S.
Janvier que Mr Théode Beaudry[†] soit
nommé conseiller de cette municipalité
en remplacement de Lo. Marchand.
Adopté

Il est proposé par le conseiller
Joseph Parent appuyé par le conseiller
Jos. S. Janvier que Mr Adolphe Lambert[†]
soit nommé conseiller de cette munici-
palité en remplaçant de Théode Beaudry.
Adopté

Alphonse Duval Maire
J. Parent, sec. Tr.

[†]
cultivateur de
Trois Rivières
A. D.
J. S.

[†]
commerçant
des Trois Rivières
A. D.
J. S.

Province de Québec
Municipalité de la pa-
roisse des Trois Rivières

Je, soussigné, ayant été nom-
mé conseiller de cette municipalité, fais
serment que je remplirai bien et dignement
les devoirs de ma charge, au meilleur
de mes capacités et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide

J. Lambert

Assermenté devant moi
à Trois Rivières ce 15 Dec. 1919

J. Forest, Sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois Rivières

Je, soussigné, ayant été nommé
conseiller de cette municipalité, fais serment
que je remplirai bien et fidèlement les devoirs
de ma charge, au meilleur de mes capacités
et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide

St. Beaudry

Assermenté devant moi à Trois Rivières
ce 19 Dec. 1919.

J. Forest, Sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité de la
paroisse des Trois-Rivières

19 Dec.

À une session spéciale du
conseil municipal de la paroisse
des Trois Rivières, tenue au lieu
ordinaire de ses sessions le
19 Décembre 1919 à une heure

de l'après midi à laquelle session
sont présents. Monsieur Alphonse Duval,
Maire et Mes. Theode Beaudry, Armand
Beaudry, Jos. E. Jannin, Jos. Parent
conseillers formant le prosum sous la
présidence de M^r le Maire, cette session
a été convoquée pour prendre connaissance
des soumissions données pour le chemin de
St^e Marguerite et tout ce qui concerne cette
question directement ou indirectement, le
conseiller Chs Labonte a été régulièrement
notifié tel qu'il appert par le certificat
de signification de son avis par R. Pro-
vencher huissier :

Les procédures de la dernière session sont
lus et approuvés.

Le sec. Riv. donne lecture de l'ingonction
qui a été signée à la dite municipalité et la
poursuive pour faire annuler le règlement
no 15 et l'amendement du 7 Dec. au dit ré-
glement, et vu, cette ingonction, il est
proposé par le conseiller Joseph Parent
appuyé par le conseiller Adolphe Lambert
que toute ce qui est compris dans la dite
ingonction soit suspendu et que Monsieur
le Maire soit autorisé à soumettre le tout à
un avocat et suivre l'avis de ce dernier.
Adopté.

Armand Beaudry

président pro tempore

J. Forest, sec. Riv.

